

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE



FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF ANTHROPOLOGY

**LOGIQUE DES GESTIONS ÉCOLOGIQUES DE L'AIRE PROTÉGÉE DE
KALFOU ET LEURS IMPACTS SUR LA MEDECINE TRADITIONNELLE :
UNE CONTRIBUTION A L'ANTHROPOLOGIE MEDICALE**

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en
Anthropologie.

Spécialisation : Anthropologie Médicale

Présenté par

MAIWOWE CHANTAL

Titulaire d'une licence en Anthropologie

Jury

Président : Pr KUM AWAH Paschal, Professeur, Université de Yaoundé I

Rapporteur : Dr FONJONG Lucy, Chargé des cours, Université de Yaoundé I

Examineur : Dr NDJALLA Alexandre, Chargé des cours, Université de Yaoundé I

Sous la direction de :

Dr. FONJONG Lucy
Chargé de cours



Juillet : 2022

À

Mes parents : GRAOBE Mathieu et MAIPELE Yvette

REMERCIEMENTS

Pour atteindre nos objectifs dans ce travail de recherche, nous avons bénéficié de l'appui multiforme de plusieurs personnes qui, de près ou de loin ont exprimé un intérêt particulier sans lequel nous ne serons peut-être pas arrivés à la fin.

Notre reconnaissance va à l'endroit de notre directeur de Mémoire, le Docteur Fonjong Lucy. Elle s'est rendue disponible tout au long de ce travail. Ses critiques, ses conseils et sa rigueur dans le travail nous ont permis de mener à bien notre recherche.

Notre reconnaissance va également à l'endroit du professeur Paschal Kum Awah, le Chef de Département d'Anthropologie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Nous témoignons notre gratitude à tous nos enseignants des Départements d'Anthropologie, de l'Université de Yaoundé I. Ils nous ont soutenus durant notre cursus académique, notamment le Professeur Mbonji Edjenguèlè, ancien Chef du Département d'Anthropologie, les Professeurs Antoine Socpa, Luc Mebenga Tamba, Pierre François Edongo, Paul Abouna, Deli Tize Teri et Isaiah Afu Kunock. Les Chargés de Cours : Antang Yamo, Evans Kah, Seraphim Balla, Exodus Tikeri et Alexandre Ndjalla. Les Docteurs : Ngah Eloundou, Ewolo Ngah et Constantine Ashangwa.

Nous remercions aussi toutes les personnes ressources et tous nos informateurs ; plus particulièrement le sous-préfet de Kalfou Mr Abdouraman Abdouraman, le chef Dodjibèlé, qui pour nous est un patriarche de la culture Tupuri ; Lawane Adoulaye Arabo, Lawane Hamandjam, Djaoro Hammadou, le Maire de Kalfou, l'adjoint au Maire, Nenwala, Maïnaï qui se sont donnés entièrement pour la réalisation de ce travail de recherche. Les Lawanes se sont disposés et ont facilité l'accès aux informations à travers la mobilisation des informateurs.

Nous exprimons notre gratitude aussi à l'endroit de Mr Zakariyahou, qui s'est déployé et s'est sacrifié jour et nuit pour la bonne réalisation de cette recherche. Il a joué un double rôle, celui de collecteur et de transcripteur de données.

Nous ne saurons-nous s'en passer du soutien moral, financier et matériel de ma famille, il s'agit de : mon cher papa Graobe Mathieu, Anisso Koue, Taiwe Narcisse, Djoubouyang, Danra Higri, Batchoua, Banlav Primus, Djonse Djonwang, Dakne Marguerite, Blo Gnowa.

Enfin, nous remercions nos aînés académiques et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la mise en œuvre de cette recherche.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
RÉSUMÉ	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ACRONYMES ET SIGLES	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN DU TERRAIN DE RECHERCHE.....	21
CHAPITRE II : REVUE DE LITTÉRATURE, CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	55
CHAPITRE III : ETHNOGRAPHIE DE KALFOU ET ACTIVITÉS AUTOURS DE L'AIRE PROTÉGÉE	77
CHAPITRE IV : PERCEPTION CULTURELLE DE L'AIRE PROTÉGÉE ET LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES ILLÉGALES IDENTIFIÉES DANS CELLE DE KALFOU	99
CHAPITRE V : ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE ET INTERPRETATION DE DONNÉES DE TERRAIN	128
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	145
SOURCES.....	150
ANNEXES	159
TABLE DES MATIERES	166

RÉSUMÉ

L'analyse des aires protégées évoque un problème de fragilité écologique de la biodiversité. Raison pour laquelle notre recherche s'est focalisée sur : **logiques des gestions écologiques de l'aire protégée de kalfou et leurs impacts sur la médecine traditionnelle : une contribution à l'anthropologie médicale**. La recherche des rapports entre la culture et l'aire protégée de Kalfou pose un problème des pressions anthropiques qui perdurent. Nous sommes parti d'une question principale selon laquelle, pourquoi la culture et la cartographie des activités illégales autour de l'aire protégée constitue une menace pour l'écologie de la biodiversité et pour le patrimoine culturel ? L'objectif principal étant celui d'analyser la vision d'aire protégée dans l'univers culturel des peuples qui vivent autour de celle de Kalfou. Nous sommes parti d'une hypothèse principale selon laquelle, les activités illégales pratiquées autour et dans l'aire protégée de Kalfou conduisent à la perte des plantes à propriétés pharmaceutiques, à la disparition des espèces animales et végétales ou à leurs migrations vers des sites voisins, à la divagation de certains mammifères (pachydermes, hyène etc.), à la rupture du contact des individus avec leurs divinités, à la prolifération des nouvelles maladies ou des insectes nuisibles, au changement climatique, etc. Pour collecter les données utiles à notre sujet de recherche, nous avons fait usage de la méthode qualitative ainsi que des techniques de collecte propre à cette méthode. Notre échantillonnage était le suivant : parmi les cinq villages qui entourent l'aire protégée, nous en avons choisi trois, où l'on retrouve les Tupuri, peuple auprès duquel nous avons mené nos enquêtes (éleveurs, chasseurs, thérapeutes, femmes aux foyers, les vendeurs, les paysans, etc.). A la fin de cette recherche, nous avons obtenu des résultats selon lesquels, les pressions anthropiques qui perdurent dans cette aire protégée sont dues au dynamisme culturel des peuples en place, car ces peuples sont attachés à cette espace depuis des années, avant la période coloniale et entretiennent une relation étroite avec la nature. Malgré les textes qui interdisent formellement les activités humaines dans l'aire protégée, ces peuples sont restés indifférents face à cela. Cet espace est rattaché à leur histoire et représente une richesse culturelle qu'ils ne veulent pas céder à l'État. Toutes fois, le non respects des normes établies aux paravent les ont conduits aux pratiques illégales qui à apporter un changement dans leur univers culturel. Les données obtenues ont été analysées sous le prisme du fonctionnalisme, qui nous a permis de relever le caractère important de l'aire protégée dans la culture de cette communauté. Ensuite, de l'ethnométhodologie, qui met en exergue la méthode de groupe à travers les activités culturelles ancestrales. Enfin, la théorie de conflit qui met en valeur la relation conflictuelle entre Homme-faune et celle d'intérêt entre le pouvoir public et la communauté locale. Les résultats obtenus montrent que toutes les activités illégales autour et dans l'aire protégée est l'expression de la culture du peuple de Kalfou

Mots clés : culture ; croyance ; tradition ; coutume ; thérapeute ;

ABSTRACT

The analysis of protected areas evokes a problem of ecological fragility of biodiversity. This is why our research focused on **culture and mapping of illegal activities around protected areas: the case of Kalfou in the Far North of Cameroon: a Contribution to Medical Anthropology**. The search for the relationship between culture and the protected area of Kalfou poses a problem of the anthropic pressures which persist. However, the main objective was to analyze the vision of a protected area in the cultural universe of the peoples who live around that of Kalfou. To achieve these objectives, the qualitative method was adopted. We started from a main hypothesis according to which, the illegal activities practiced around and in the protected area of Kalfou lead to the loss of plants with pharmaceutical properties, to the disappearance of animal and plant species or to their migration to neighboring sites. , the wanderings of certain mammals (pachyderms, hyenas, etc.) which cause death and enormous damage in their path each year, the breaking of contact between individuals and their deities, the proliferation of new diseases or harmful insects, climate change, etc. To collect useful data for our research subject, we proceeded by sampling. Among the five villages that surround the protected area, we have chosen three. In these villages we find the Tupuri, the Mousgum and the Foulbés; peoples among whom we conducted our surveys. At the end of this research, we obtained results according to which the anthropogenic pressures that persist in this protected area are due to the culture in place, because these peoples have been attached to this space for years, before the colonial period and maintain a close relationship with nature. Despite the texts that formally attest to human activities in the protected area, these peoples have remained indifferent to this. This space is linked to their history and represents a cultural richness that they do not want to cede to the State. Also, interviews were conducted with these peoples (farmers, breeders, hunters, therapists, housewives and traders) in order to understand and learn about their way of life and the relationship they have with the protected area. The data obtained were analyzed under the prism of functionalism, which allows us to identify the importance of the protected area in the culture of this community. Then, ethno-method highlights the group method through ancestral cultural activities. Finally, the theory of conflict which highlights the conflicting human-wildlife relationship and that of interest between the public power and the local community. The results obtained show that all illegal activities around and in the protected area is an expression of the culture of the people of Kalfou.

Keywords: culture, belief, tradition, custom, therapy.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Liste des figures

Figure 1 : carte du Cameroun

Figure 2 : carte de l'Extrême-Nord

Figure 3 : carte de la localisation de la commune de Kalfou ainsi que l'aire protégée

Figure 4 : les organisations en charges des aires protégées

2. Liste des illustrations

Photo 1 : une partie d'aire protégée de Kalfou pris dans la zone de Baga

Photo 2 : une partie de l'aire protégée de Kalfou pris dans la zone de Daïba

Photo 3 : une espèce de jastrophia « *toufogue* » pris dans la zone de Daïba

Photo 4 : les tas de Calebasses « *sololo* » contenant chacune des remèdes

Photo 5 : un bosquet pris dans la zone de Daïba près de la maison de djaoro

Photo 6 : une espèce de « *buhri* » dans la zone de Guibéré

Photo 7 : une espèce appelée « *cheo* » prise dans la zone de Baga

Photo 8 : une espèce de « *panré* » pris dans la zone de Guibéré

Photo 9 : une espèce appelée « *mandif* » pris dans la zone de Daïba

Photo 10 : un espace de vente de bois dans la localité de Djabewal

Photo 11 : une espèce d'anogeissus asséchés à Daïba

Photo 12 : une espèce de balanite coupée par les femmes de Djabewal

Photo 13 : pluviomètre pour connaître le niveau de pluie

Photo 14 : un troupeau de bœufs en bergerie dans la zone de Daïba

Photo 15 : une plante à propriété pharmaceutique préservée chez le lawane de Daïba

Photo 16 : une plante à propriété pharmaceutique préservée chez le lawane de Baga

Photo 17 : l'arbre appelé « *gachuri* »

Photo 18 : *Borassus Aethiopicum* (le rônier), pris dans la localité de Guibéré

Photo 19 : le jujubier appelé « *ndere* » pris dans la localité de Djabewal

Photo 20 : l'arbre appelé « *ta'agu mbaïdang* » pris dans la zone de Baga

Photo 21 : une balanite prise dans la localité de Daïba

Photo 22 : un lit traditionnel appelé « *argawo* »

Photo 23 : le « *djakdjin* » prie chez le chef traditionnel Dodjibere à Guider

Photo 24 : matériels faits à base du bois pour le bramage et les travaux champêtre

Photo 25 : deux toits en pailles prise à kalfou

Photo 26 : l'arbre appelé « *mbao* » pris dans la localité de Daïba

Photo 27 : le fiderbia appelé « *churi* », rempli des oiseaux saisonniers pris chez le lawane de Baga.

ACRONYMES ET SIGLES

- **SIGLES**

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

DD : Délégation Départementale

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (en anglais : Food and Agriculture organization : FAO)

UTO : Unité Technique Opérationnelle

GJCFC : Guide Juridique du Contrôle Forestier au Cameroun

PNGE : programme National de Gestion de l'Environnement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PFL : Produits Forestiers Ligneux

PFNL : Produits Forestiers Non-Ligneux

PNGE : Plan National de Gestion Environnemental

PSRF : Programme pour la sécurisation des recettes forestières

REDD+ : Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière

SIGIF : Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière

UFG : Unités Forestières de Gestion

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

IPBES : Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service, (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services pour la nature)

WWF: World Wide Fund for nature ou World Wildlife Fund, (fond mondial pour la nature)

- **ACRONYMES**

EDAP : État des Aires Protégées

SNAP : Stratégie National pour les Aires Protégées

RAPAC : Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Central

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

ANAFOR : Agence Nationale Forestière

CITES : Commerce International des Espaces Sauvage.

CIRAC : Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne Contemporaine

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts

MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de Protection de la Nature et du Développement Durable

MINFIB : Ministère des Finances et du Budget

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autres afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associées. Alors, dans ce présent travail, nous allons chercher d'abord à connaître et à comprendre le rapport entre la culture des peuples de Kalfou et la perception qu'ils ont de l'aire protégée. Ensuite, faire ressortir l'utilité de cet espace dans leur univers culturel. Enfin ressortir les différentes activités pratiquées dans l'aire protégée de Kalfou.

1. Contexte de la recherche

Le XX^{ème} siècle a été marqué par une forte croissance démographique au niveau mondial. Cette croissance rapide de la population a eu des conséquences sur l'utilisation des ressources et a suscité depuis le début des années 1970, la recherche de nouvelles stratégies de gestion de l'environnement au sens large. A cet effet, la communauté internationale a initié et animé plusieurs rencontres sur l'avenir des ressources de la planète. Les activités humaines sont signalées aujourd'hui comme responsables d'importants changements sur l'environnement. Dans la plupart des pays africains les aires protégées ont été créées à l'époque coloniale. Elles constituent depuis les indépendances, l'une des principales composantes de protection des ressources naturelles. Mais la législation sur les aires protégées dans ces pays a évolué sans grand changement jusqu'au début des années 1990 (Wafo, 2003). La mise en lumière de ces transformations sur l'aspect environnemental fait progresser la réflexion sur les changements globaux et leurs effets, notamment dans le domaine des sciences de la nature. Presque tous les pays du monde ont établi des aires protégées. Plusieurs programmes internationaux cherchent à protéger la nature et encouragent les États dans leurs démarches de classification d'espaces naturels. Raison pour laquelle les aires protégées ont été triplées au Cameroun après 1992 à la sortie de la conférence de Rio au Brésil. D'où la création de l'aire protégée de Kalfou qui est l'objet de notre étude. Cependant, ces aires protégées subissent des pressions anthropiques dues à l'exploitation de ressources de l'environnement.

C'est en raison des pressions diverses et des pertes causées sur les forêts que la communauté internationale va réagir à travers le sommet de Rio de Janeiro en 1992 au Brésil. Cette prise de conscience a suscité l'intérêt des Etats à travers le capitalisme à se conformer à la protection de l'environnement avec l'apparition de nouveaux concepts à l'instar du développement durable qui englobe des aspects politiques, économiques et socio-culturels pour une gestion rationnelle des ressources naturelles de par la modernisation des structures étatiques de gestion et la multiplication des superficies protégées.

Au Cameroun, plusieurs aires protégées ont été créées avant le sommet de Rio. La première aire protégée est créée en 1932 sous l'administration française. La création d'aire protégée est en croissance depuis le sommet de la terre de Rio, 1992. Elles sont réparties en trois catégories : ressources naturelles, les parcs nationaux (parfois d'anciennes réserves donc la dénomination ont changé) et les sanctuaires (cartographie 2018).

Wafo (2003), la partie septentrionale caractérisée par une écologie fragile, fait partie des zones les plus touchées par les problématiques de dégradation des ressources naturelles. 77% de la population de la Région réside en milieu rural. Cette évolution va connaître un tournant décisif au lendemain du Sommet de la Terre de 1992 à Rio, avec la modernisation des structures étatiques de gestion et la multiplication des superficies protégées. Par conséquent, le réseau d'aires protégées du Cameroun a été touché également. Afin de s'arrimer aux exigences du sommet de Rio de 1992, le Cameroun a ainsi érigé la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la pêche et ses textes d'applications. Ainsi, le réseau d'aires protégées du Cameroun qui couvrait 20 000 km², soit un peu plus de 4 % de la superficie totale du pays à la veille du Sommet de Rio, va être multipliée par quatre pour atteindre 75 000 km² en 2007.

Les forêts tropicales sèches sont représentées par une mosaïque de différents écosystèmes comprenant les forêts denses sèches, les forêts claires, les savanes boisées, les savanes arborées et les savanes arbustives. Ces écosystèmes sont fragilisés par les sécheresses répétées et les facteurs anthropiques (non-maîtrise des feux de brousse, conversion en terres agricoles, surpâturage, surexploitation des ressources forestières etc.). Le bois représente 50% à 90% de l'énergie utilisée en Afrique (UICN 2013-2016). Le bois-énergie a été longtemps, et est encore maintenant, considéré comme une ressource gratuite dont le prix se réduit au seul coût de la récolte. L'accès libre à la ressource et l'absence de sécurité foncière concourent à la destruction de la ressource. Les défrichements anarchiques et la collecte de bois de feu dépassent de loin la capacité de régénération naturelle de ces écosystèmes. Par ailleurs, l'avancée des terres cultivées réduit l'espace disponible pour l'élevage traditionnel (bovins). La transhumance est alors de plus en plus reléguée dans les forêts, où le pâturage est complété par le fourrage que produisent les espèces ligneuses.

Donfack (1998), les ressources génétiques forestières de Kalfou plus particulièrement ont une base génétique plus large que celle des plantes cultivées. Elles sont beaucoup plus vulnérables car constamment menacées par les facteurs anthropiques (prévisibles) et les facteurs naturels (imprévisibles). Le fort taux de croissance de la population humaine accroît la pression sur les ressources naturelles surtout les ressources forestières. Les plus grands facteurs de cette

déforestation sont : l'agriculture itinérante sur brûlis, la coupe de bois de chauffage et d'exportation. Les catastrophes naturelles telles que les inondations, les éruptions volcaniques, les modifications drastiques du climat (sécheresse, réchauffement, baisse brusque du niveau d'eau), menacent aussi les ressources génétiques forestières. Les conséquences sont multiples et irréversibles car ces perturbations entraînent une éradication systématique des populations de certaines espèces endémiques peu ou pas connues. La faune incapable de s'adapter aux nouvelles conditions disparaît ou migre pour toujours vers les pays voisins. Les formations végétales de l'Extrême-Nord du Cameroun en ont été plusieurs fois victimes des sécheresses prononcées en moins d'une vingtaine d'année (la sécheresse des années 1982-1987).

Wafo (2007), les aires protégées du Nord Cameroun sont à la fois un abri et une source de nourriture. Elles regorgent plus de 700 espèces végétales qui constituent un abri et du fourrage pour la faune. Le couvert végétal influence la pluie et empêche les sols de s'éroder. La savane est aussi source de richesse pour l'homme qui utilise tous ses produits (paille, bois, légumes, plantes médicinales). Mais ne nous y trompons pas, ces ressources sont menacées ; les feux tardifs, le braconnage intensif, la pollution, l'avancée anarchique de l'agriculture et les techniques culturales souvent inadaptées, la forte progression de l'élevage. Peu à peu la savane disparaît ; le bois se fait de plus en plus rare, les animaux n'ont plus le temps de se reproduire, l'érosion dégrade les sols : Centre d'échange d'information sur la biodiversité du Cameroun sur la faune et la flore du Nord Cameroun.

2. Justification de la recherche

Pour justifier le choix du thème, nous allons l'élucider à partir de deux raisons : scientifique et personnelle

2.1.Raison scientifique

Les aires protégées sur le plan biologique contribuent au maintien de la biodiversité biologique et des processus écologiques essentiels à la vie. Elles permettent l'évolution dynamique des espèces sauvages à l'intérieur du processus de la sélection naturelle qui n'est possible qu'à l'abri des pressions et des perturbations anthropiques. Elles procurent la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau. Par ailleurs, elles fournissent un encadrement visuel aux paysages et les glissements de terrain.

En outre, les aires protégées sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent d'avoir accès à des informations de première main sur les écosystèmes et les espèces. Elles aident à comprendre le fonctionnement de ces éléments naturels et à découvrir de quelle façon ils peuvent s'adapter aux changements. Elles jouent donc un rôle essentiel comme lieux de référence écologique et favorisent une vision plus large de la conservation. Du fait qu'en permettant de suivre les changements et d'évaluer les impacts environnementaux de diverses décisions de gestion sur le territoire et sur les ressources situées à l'extérieur de celle-ci. De même, elles constituent les zones témoins pour l'établissement des nouveaux modes d'aménagement au regard des pratiques forestières ou de la conservation et de la mise en valeur de la faune. Elles sont comme une police d'assurance que se donne une société dans la mesure où il est difficile de contrôler et de comprendre tous les indices de l'exploitation des ressources en milieu naturel.

2.2.Raison personnelle

Les connaissances acquises dans les aires protégées permettent de remonter dans le temps et de découvrir comment naissent, se développent et se transforment les écosystèmes des zones sèches. Ces connaissances peuvent être utilisées non seulement à des fins éducatives mais aussi de manière à aider dans la compréhension des relations entre les humains et la nature. Les aires protégées procurent cependant des occasions de contact direct avec la nature. Elles exercent une attraction indéniable sur la population en éveillant l'intérêt pour la conservation des espèces et de leurs milieux de vie. Elles contribuent également à façonner l'appui volontaire du public en faveur de la conservation et du développement durable. Les aires protégées inspirent une philosophie selon laquelle « toutes les formes de vie ont le droit d'exister et d'évoluer selon leurs propres dynamiques ». La protection des écosystèmes par des mécanismes des aires protégées contribuent au développement d'une éthique environnementale au sein de la collectivité et à renforcer la fierté de l'identité culturelle d'une localité, d'une région ou d'un Etat. Ces lieux constituent des espaces par excellence pour la création de plein air favorisant un bien-être physique et mental. De même, elles constituent une source d'inspiration pour les artistes, les écrivains, les poètes, les musiciens et philosophes.

3. Problème

Avant et pendant les années 60, les aires protégées étaient considérées comme des espaces consacrés aux divinités dont aucun homme en dehors des chefs traditionnels ou les devins ne devait y entrer sans autorisation. Elles étaient aussi considérées comme des espaces sacrés à cause de leurs vertus, comme des lieux de rencontre entre les humains et leurs divinités, une source d'où chacun pouvait avoir des solutions à ses problèmes quel qu'en soit ses origines. Elles sont également

considérées comme des richesses donc ceux qui n'en n'avaient pas dans leur localité, pouvaient témoigner l'insatisfaction ou de manquement au sein de leur communauté. Ainsi, ils expriment cette insatisfaction en créant des bosquets ou des forêts sacrés. Ceux-ci, jouent le même rôle que les aires protégées en cas de besoin. En cas d'un projet de développement tel que la construction d'une route par exemple, les autorités passaient par le chef du village afin que celui-ci consulte les devins afin d'avoir l'accord des dieux sur ce projet. S'il arrive que ce village doit recevoir un étranger, le chef consultait également les devins afin de connaître les intentions caches derrière cette visite. C'est après l'accord des dieux que le chef du village acceptait ou refusait leur visite. Parfois, certains rites sont effectués afin d'annuler les effets négatifs s'ils en avaient l'intention ou de changer les malédictions liées à leur visite en bénédictions. Cependant, le peuple de Kalfou en voulant exploiter leur milieu pour créer leur culture se sont retrouvés à détruire l'aire protégée.

Toutes fois, l'on a constaté qu'aucun de ces principes n'est respecté de nos jours car plusieurs personnes y accèdent facilement sans respecter les règles établit par les ancêtres et les dieux auparavant. Parfois, les religieux et les devins utilise leur pouvoir pour y accéder et faire de l'aire protégée ce qu'ils veulent. C'est pour cela que cette dernière subit des pressions de la part de sa population ; cette situation nous interpelle à analyser ce problème en profondeur afin de comprendre le pourquoi de ces pratiques illégales qui persistent. L'on relève les activités illégales autour de l'aire protégée telles que : l'agriculture sur brûlis, l'utilisation irrationnelle du bois de chauffe, la chasse, la cueillette etc. qui, représentent des menaces non seulement pour l'environnement et au monde écologique de la biodiversité mais aussi au patrimoine culturel. Ces activités conduisent à la disparition des espèces animales et végétales ou à leur migration dans des sites voisins. Par ailleurs, la divagation de certains mammifères (pachydermes, hyène etc.) qui ; causent des morts et des dégâts énormes sur leur passage chaque année. L'on note également la prolifération de nouvelles maladies ou des insectes nuisibles, le changement climatique, la rupture de contact entre les humains et leurs ancêtres ainsi que leurs divinités. C'est d'ailleurs ce qui amène Wafo (2007) a souligné que : Les aires protégées du Nord Cameroun sont à la fois un abri et une source de nourriture. Elles regorgent plus de 700 espèces végétales qui constituent un abri et du fourrage pour la faune. Le couvert végétal influence la pluie et empêche les sols de s'éroder. La savane est aussi source de richesse pour l'homme qui utilise tous ses produits (paille, bois, légumes, plantes médicinales). Mais ne nous y trompons pas, ces ressources sont menacées ; les feux tardifs, le braconnage intensif, la pollution, l'avancée anarchique de l'agriculture et les techniques culturelles souvent inadaptées, la forte progression de l'élevage. Peu à peu la savane disparaît ; le bois se fait de plus en plus rare, les

animaux n'ont plus le temps de se reproduire, l'érosion dégrade les sols (Centre d'échange d'information sur la biodiversité du Cameroun sur la faune et la flore du Nord Cameroun).

Dès lors, la situation de mener ces activités nous donne l'occasion d'observer, de nous poser des questions et à trouver une méthodologie précise constituée des théories, des concepts afin de résoudre ce problème. Il s'agira de comprendre le pourquoi ces activités illégales perdurent autour et dans l'aire protégée de Kalfou pendant que les exigences culturelles se présentent. Les conséquences qui en résultent de ces actions, nécessite une résolution car l'avenir de l'humanité en dépend. L'analyse de la culture des peuples de Kalfou étant au centre des pressions anthropiques sur cette aire protégée est mis en exergue afin d'avoir une vision plus claire sur les pratiques illégales qui persistent au sein de cette dernière. C'est à partir de notre travail que nous pourrions avoir des solutions viables dans la conservation du patrimoine culturel.

4. Problématique

Compte tenu du fait qu'avant et pendant les années 60, l'aire protégée de Kalfou tout comme ailleurs dans les pays Africains en générale et au Cameroun en particulier est considérée comme un espace sacré ; Toutes fois, les pratiques effectuées autour de celle-ci étaient instaurées et commandées par les dieux et les ancêtres de ce village. Dès lors, si la population a une doléance à poser ou sollicite une aide de la part des dieux, elle suppliait les dieux et les ancêtres en offrant des sacrifices ou en effectuant des rites et des incantations ; ceci se passait dans l'aire protégée. Les devins et le chef du village les consultaient afin de prédire l'avenir. Si une épidémie ou une famine arrivaient à s'abattre sur le village, ils les consultaient de nouveau afin qu'ils les montrent des pistes de solutions. Les dieux transmettaient le message aux ancêtres et ces derniers le transmettaient à leur tour aux devins qui vont le transmettre au chef et le chef à la population. Après avoir obtenue une réponse favorable, ils poursuivent avec les sacrifices d'action de grâce à ces dieux. Raison pour laquelle ils maintenaient le village dans la paix et répondaient à tout leur besoin. Ils entretenaient une bonne relation car la sante du village en dépendait de ces dieux.

Quand il s'agit d'une visite, étant donné qu'en cette période (années 60), il y avait des visites entre les chefs des villages, des colons qui venaient en Afrique, sans toutefois oublier des rivalités qui régnaient entre les villages. Alors le message des dieux les servait des indices. La désobéissance à l'un des principes de ceux-ci s'en suivait des conséquences. Alors ils consultaient les dieux en envoyant des devins dans l'aire protégée afin d'avoir leurs autorisations. S'il s'avère que cette visite va apporter un malheur dans le village, soit les chefs refusaient ces visites, soit ils demandaient aux dieux de transformer les malédictions liées à ces visites en bénédictions. De même, si une route

devait passer dans l'aire protégée par exemple, plusieurs sacrifices étaient faits pour avoir l'accord des dieux dans le cas contraire les travaux n'aboutissaient pas. Quant à l'alimentation de la population riveraine, la chasse se faisait sous l'autorisation du chef du village et en une période donnée. Certaines espèces animales sont défendues à cause des rôles qu'ils jouent dans les sacrifices, c'est le cas de la tortue, de certains oiseaux etc. Ces chasseurs ne devaient aller sans que le devin ne consulte les dieux s'ils le faisaient, ils trouvaient malheur (mordu par un serpent, dévoré par un lion, piétiné par un éléphant etc.). Ces viandes étaient partagées dans tout le village ou troquées entre les villageois. En ce qui concerne les espèces végétales, la plupart des plantes étaient utilisées pour des fins médicinales. Alors si c'était le cas, l'on demande la permission au chef et coupe ces plantes en prononçant quelques paroles. Certaines plantes ne devaient pas entrer à la maison, c'est le cas du gui de certains arbres, de certaines plantes tels que le Jastopha et bien autres.

De nos jours, avec le standard de vie ou de la mondialisation, du dynamisme culturel, du développement des villages, le caractère sacré de celle-ci a été bafoué car ces derniers ont conduit à la désacralisation de l'aire protégée. Les principes, les normes et des règles instaurés aux paravents ne sont plus respectés. Les étrangers entrent et ressortent de l'aire protégée comme ils veulent sans être frappés, les villageois exploitent l'aire protégée en leur guise, les thérapeutes font des plantes à propriété pharmaceutiques tout ce qu'ils veulent (en bon ou en mal), certains devins utilisent leur pouvoir pour satisfaire leur propre intérêt que celui de la population. Le pouvoir public exerce son pouvoir selon ses intérêts. De même, la population n'utilise plus les espèces animales et végétales pour des fins alimentaires mais plutôt pour se faire de s'enrichir, les limites de l'aire protégée ont été réduites à cause de l'exploitation de cet espace pour l'agriculture, le braconnage est de taille, l'exploitation irrationnelle du bois de chauffage, la rupture de contact avec les dieux, disparition des espèces animales et végétales ou leur migration dans des sites voisins etc. Raison pour laquelle nous évoquons ici un problème de pression sur l'aire protégée de Kalfou en particulier.

Cependant, notre recherche retrace les tendances du dynamisme culturel des pratiques illégales dans l'aire protégée de Kalfou. Autrement dit, l'évolution de la culture entraîne l'exploitation irrationnelle des ressources et la désacralisation des espaces dits protégés (phénomène d'acculturation ; la religion etc.). Les analyses critiques obtenues pourront nous entraîner à partir des résultats de terrain aux enseignements globaux. Ces derniers nous permettront non seulement d'avoir une vision plus claire de cette aire protégée mais aussi d'identifier des pistes potentielles pour une gestion durable et efficace des autres aires protégées. Des recherches antérieures ont été menées par plusieurs chercheurs scientifiques mais l'on constate que cette exploitation irrationnelle de la réserve de Kalfou plus particulièrement perdurent. Toutefois, la mise en exergue de la culture

des peuples de Kalfou au centre de notre recherche la rendra plus particulière aux autres. À partir des théories anthropologiques, nous pourrions comprendre le pourquoi dans la persistance de ces pratiques malgré la visibilité de leurs conséquences sur le patrimoine culturel.

5. Question de recherche

Ils sont de deux types : une question principale et trois questions secondaires.

5.1. Question principale

Pourquoi la gestion de l'aire protégée de kalfou de constituent une menace pour la médecine traditionnelle ainsi que sur l'écologie de la biodiversité ?

5.2. Questions secondaires

Ainsi, elle dégage trois questions subsidiaires :

- Comment l'aire protégée ainsi que les activités autour de celle de Kalfou sont perçues dans l'univers culturel de ces peuples ?
- Quelles sont les différentes pratiques culturelles et les différentes activités recensées dans la localité de Kalfou ?
- Comment la gestion de l'aire protégée ainsi que les différentes activités dans la localité de Kalfou influencent sur la médecine traditionnelle de ces peuples.

6. Hypothèse de recherche

Ils sont de deux types : une hypothèse principale et trois hypothèses secondaires.

6.1. Hypothèse principale

les activités illégales pratiquées autour et dans l'aire protégée de Kalfou conduisent à la perte des plantes à propriétés pharmaceutiques, à la disparition des espèces animales et végétales ou à leurs migrations vers des sites voisins, à la divagation de certains mammifères (pachydermes, hyène etc.) qui, causent des morts et des dégâts énormes sur leur passage chaque année, à la rupture du contact des individus avec leurs divinité, à la prolifération des nouvelles maladies ou des insectes nuisibles, au changement climatique etc.

6.2. Hypothèses secondaires

Ils sont trois :

- L'aire protégée est perçue par la population de Kalfou comme un espace de refuge pour leurs différentes divinités ou dieux, espace de protection en période de guerre ou conflit, un espace de guérison pour diverses maladies, lieu de cachète pour les voleurs, espace d'alimentation pour tous les êtres vivants etc.

- Comme différentes pratiques culturelles rencontrées, nous pouvons citer : l'agriculture ; la pêche ; la cueillette ; la chasse ; l'utilisation de bois de chauffage ; le commerce etc.
- L'influence de ces activités sur la médecine traditionnelle sont : perte des plantes a propriétés pharmaceutiques, rupture de contact avec les dieux et les ancêtres ; la déforestation ; disparition des espèces animales et végétales ; appauvrissement du sol etc.

7. Objectif de la recherche

Ils sont de deux types : un objectif principal et trois objectifs secondaires.

7.1. Objectif principal

Analyser les exigences culturelles et les différentes activités autour de l'aire protégée dans la communauté de Kalfou

7.2 Objectifs secondaires

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Décrire les perceptions culturelles de l'aire protégée ainsi que les différentes activités pratiques dans la localité de kalfou ;
- Identifier les pratiques culturelles ainsi que les activités autour de l'aire protégée de Kalfou ;
- Montrer l'influence gestion de l'aire protégée de kalfou sur la médecine traditionnelle.

8. Méthodologie

C'est un ensemble de procédure qui nous permet de mettre en évidence les méthodes scientifiques adéquates qui permettent de résoudre un problème de recherche à travers les collectes de données sur le terrain et de leurs analyses. D'où l'usage de la recherche documentaire et recherche de terrain.

8.1.Recherche documentaire

C'est une démarche qui a permis dans notre recherche de recenser des documents ou des écrits disponibles et pertinents au sujet du thème qui est à notre portée. Cette consultation avait pour objectif de collecter les données secondaires en relation avec la culture et les aires protégées. Pour recueillir ces informations, la consultation des certains documents dans les bibliothèques du CPPSA de l'université de Yaoundé I ; de la FALSH ; de la SIL Cameroun ; de la bibliothèque de ENS de Yaoundé I. Cette activité de collecte de données secondaires a été bénéfique pour notre étude.

À cet effet, il s'agissait de partir sur la base des ouvrages généraux et spécifiques en rapport avec le thème recherche. Par ailleurs, la sollicitation des travaux de nos prédécesseurs tels que : les

mémoires, les thèses et les articles scientifiques, et les sites internet fut très important dans la mesure où ils ont servi à recenser leur limite par rapport au thème.

L'analyse documentaire ou des données secondaires consistant aux étapes suivantes :

- * L'identification des sources d'informations ;

- * Une revue de la littérature sur la gestion des aires protégées ; les impacts des activités pratiquées par la population sur les aires protégées, les animaux et plantes en voie de disparition ;

- * Une consultation des documents administratifs relatifs à la gestion administrative des aires protégées (les articles et des lois) ;

- * L'élaboration des outils d'enquête (un guide d'entretien relatif aux chefs traditionnels ; un guide d'entretien relatif aux cultivateurs, aux commerçants, aux femmes aux foyers et aux éleveurs ; et des questionnaires).

9.2. Recherche de terrain

La conduite de la recherche reposera sur trois étapes essentielles : la collecte, l'analyse et l'interprétation des données de terrain.

9.2.1. Collecte des données de terrain

Sur le terrain, le recours à des techniques et des outils de collecte des données en vigueur en sciences sociales c'est-à-dire en anthropologie ont été utilisés. Le choix de ces techniques est justifiable dans la mesure où l'ensemble de ces éléments nous permet de nous focaliser sur notre sujet de recherche avec une vision anthropologique.

9.2.2 Techniques de collecte des données

Pour rendre notre recherche plus objective et plus scientifique possible, plusieurs techniques ont été mises en œuvre parmi lesquelles :

9.2.2.1 Observation directe

C'est la première étape en ce qui concerne les techniques de collecte des données de terrain en anthropologie. Elle nous permet de vivre, de comprendre le contexte dans lequel se déploie notre recherche : le rapport entre la culture et la persistance des pratiques illégales autour et dans l'aire protégée de Kalfou. Et cette technique fait de nous un témoin oculaire des aspects latents et manifestes de ces pratiques. Les aspects suivants : la nature ou le paysage, l'écologie, l'agriculture sur brûlis, l'exploitation du bois de chauffes, la chasse, la cueillette, le modèle de construction etc. Observés ont conduits à l'élaboration de nos guides l'entretien.

9.2.2.2 Entretien approfondi

Cette technique de collecte nous permet de recueillir des informations en effectuant des entretiens auprès des informateurs clés ou des acteurs pouvant contribuer à notre recherche. En ce qui concerne les entretiens approfondis individuels au sein de la population de Kalfou ; Ils sont menés en langue Tupuri et Fulfuldé du fait que certains facteurs liés à la culture sont mieux expliqués en langue maternelle. Ces dernières sont les langues du peuple de la localité. Ces informations recueillies seront transcrites en langue française. En outre, s'agissant des acteurs intervenant dans la chaîne pour la circonstance, ce sont les commerçants, les femmes au foyer, les chasseurs, les éleveurs, les thérapeutes et toute autres individus qui pratiquent au moins une activité quelconque dans la localité. Un échantillon de la population résidant autour de l'aire protégée, les cultivateurs, les chefs traditionnels, les responsables des eaux et forêts, et toutes autres personnes concernées. Dans nos entretiens, nous cherchons à comprendre le rapport qu'entretien le peuple de kalfou avec l'aire protégée au travers de leurs pratiques culturelles menées.

9.2.2.3 Iconographie

Elle permet de recueillir les données par la production des cartes ou images. Il fut utilisé dans les prises des photos qui sont liés aux éléments utilisés dans les pratiques culturelles de ce peuple ; ensuite d'établir l'ordre et l'usage de ces éléments. Du fait qu'une carte est une expression d'un objet ou quelque chose, les cartes dans cette recherche serviront également à exprimer ou à donner les caractéristiques des éléments tels que : les lieux, les personnes et tout autre éléments de la culture dans cette localité. Par ailleurs, elle nous permet également d'analyser les images, les cartes, les photos que le peuple de Kalfou fait valoir pour accompagner donner une valeur ou un sens aux pratiques culturelles de ce peuple.

À cet effet, l'ethnographie de Kalfou s'illustre avec cette technique de collecte de données sur le terrain du fait que les photos et les cartes sont les facteurs de production des écrits relevant de notre recherche. Raison pour laquelle interviennent les récits de vie.

9. 2.2.4 Récits de vie

Le récit de vie est purement qualitatif car il permet d'avoir des données primaires sur les pratiques culturelles en rapport avec l'aire protégée dans la localité de Kalfou. En occurrence, ceux-là qui peuvent retracer le dynamisme culturel de ce peuple. Ceux-là qui ont un certain nombre des connaissances sur le changement et l'évolution dont il est question. Les personnes interviewées ici sont les autochtones et les personnes âgées qui ont un passé directement lié à la construction du

village en question et les personnes qui ont un passé attaché à ce village par un lien ancestral. Ces informations ont conduit aux entretiens des groupes focalisés : focus group discussions

9. 2.2.5. Focus group discussions

Cette technique de collecte de données permet de réunir les informations autour d'une discussion. Certains informateurs ayant un âge moyen de 25 ans passeront à cette discussion ; on leur pose des questions en leur langue maternelle afin qu'ils se sentent en confiance durant l'entretien. Ces questions posées sont liées en rapport avec leurs cultures et l'aire protégée en place. Cette technique intervient dans la mesure où la diversité du point de vue des informateurs nous permettra d'éclaircir les parties qui semblent être sombres jusque-là. Le nombre maximal des personnes à interroger est de 12 et le nombre minimal est de 6, ceci pendant une durée de 45 minutes et cette pratique nous permettra également d'améliorer les insuffisances issues des entretiens individuels. Allant dans le même sens, plusieurs outils physiques de collecte de données de terrain sont utilisés dans cette pratique. C'est le cas de : téléphone, carnet de note, stylo, montre etc. Ceci du fait que chacun à son rôle à jouer dans la recherche, ils sont expliqués ci- après.

9.3. Outils de collecte de données

C'est un ensemble d'outils physiques perceptibles qui permet de collecter les données liées à notre recherche sur le terrain. Il s'agit de :

- * Appareil photo numérique : c'est un instrument qui a permis de prendre les photos et de réaliser des vidéos en rapport avec notre sujet de recherche. Ces photos sont des images prises parlantes qui laissent une prise en compte de données ethnographiques. De ce fait, un traitement est réalisé sur les images afin de déterminer celles qui sont intéressantes.
- * Guide d'entretien : c'est un document élaboré et structuré en thème qui a permis d'aborder la question de la culture au près des enquêtés, à travers l'entretien et le focus group discussion.
- * Guide d'observation : c'est un document stratégique qui permis à son tour de définir les points à observer ainsi que les différents éléments qui fut utile dans l'établissement du rapport entre la culture en place et l'aire protégée. Ceci, dans le processus de comprendre le pourquoi, ces activités illégales persistent dans l'aire protégée de cette localité en particulier. Il a permis de recenser à partir des comportements, des réactions d'avant, pendant et après des acteurs lors des entretiens.
- * Le magnétophone : c'est un outil qui permet d'enregistrer des entretiens audio individuels et collectifs en langue Tupuri, Fulfulde et en français auprès des informateurs ou personnes ressources. Ceci est réalisé grâce à l'application contenue dans le téléphone. Selon François Xavier Mbome

(1998) : le magnétophone est un procédé d'enregistrement qui permet : de « *compléter l'observation humaine dans l'espace et dans le temps, de remédier à ce qu'elle a de trop partiel et surtout de trop éphémère* ». Suite à la présentation des outils devant intervenir dans le cadre de notre étude, nous allons laisser la place de l'analyse.

9.3. Analyse de données

L'analyse des procédés se déploie autour de trois points :

9.3.1. Analyse de contenu

À la suite de la transcription de différentes données issues des entretiens et de focus group discussion, nous les avons analysées ensuite selon la technique de l'analyse de contenu qui selon Mbonji, (2005), au sujet de l'analyse : *Par l'analyse, l'ethno-anthropologue s'emploie à relever, à dévoiler, mettre à nu, à rendre lisible, visible, la pertinence culturelle d'une pratique en conformité avec un corps culturel ; il s'agit ainsi d'arrimer la compréhension des items culturels à leur contexte de sens afin d'en extraire la substantifique moelle.*

L'analyse des contenus permet de pousser la réflexion à trois des différentes variables qui la composent.

9.3.2 Analyse conceptuelle

Elle permet d'analyser les différents concepts et notions issus des entretiens en relation avec notre sujet de recherche. Ceci afin d'établir une relation sémiotique en adéquation avec l'organisation structurée de notre travail. Tels que : les cris des oiseaux et des animaux qui, non seulement servent d'inspiration pour les compositeurs de danses traditionnelles, mais servent également à délimiter les périodes de l'année. Les danses traditionnelles qui expriment leur vie culturelle au travers des chansons, les rites etc.

9.3.2.1. Analyse qualitative

Cette analyse s'ajoute à la notion d'intégration des guides d'entretien qui sont des éléments moteurs qui orientent, participent à la structuration et aux étapes clés dans la réalisation d'un travail universitaire. Elle nous permet dans cette recherche de décomposer des discours des informations en ses éléments constitutifs ; permettant de ce fait de démontrer le caractère spécifique du recours à la source en identifiant les rapports qui existent entre la culture et l'aire protégée.

9.3.2.2 Analyse quantitative

Le but de la méthode quantitative de collecte de données est de quantifier, de mesurer un phénomène grâce à l'utilisation des questionnaires et aux traitements statistiques des informations

collectées. La principale procédure est l'enquête par questionnaire. Elle nous permet de relever la fréquence du recours à la culture et aux éléments qui participent à l'aire protégée de Kalfou à la lumière de la diversité de l'intérêt et des variables.

9.4. Interprétation des données

Pour donner sens à aux données de terrain en rapport avec notre sujet de recherche. L'usage des grilles de lecture ont été utilisées pour la circonstance, en occurrence le cadre théorique. Ce qui explique le recours au fonctionnalisme, l'ethnométhodologie et à la théorie de conflit constituent la clé de résolution du problème de recherche. Pour s'en justifier, l'ethnométhodologie fut utile dans la mesure où elle est une méthode propre à un groupe qui fait intervenir quelques principes comme : l'ethno-méthode, l'indexicalité et la notion des membres. Nous pourrions mettre en évidence les occurrences, les formes de résonnement pour dégager les « patterns » non évidentes qui doivent être reconnues, rationnelles dans un groupe étudié ; le fonctionnalisme à travers le rôle que joue cet item (l'aire protégée) au sein du groupement ethnique de l'arrondissement de Kalfou, dans le processus du rapport qu'entretien la culture avec l'aire protégée. Enfin la théorie de conflit met en exergue le conflit homme-faune et le conflit qui réside entre les services administratifs et la population locale sur l'aire protégée.

9. Cadre théorique

Dans cette partie de notre travail, nous allons utiliser trois théories : l'ethno perspective, le fonctionnalisme et la théorie de conflit. Ces théories nous permettrons d'analyser et d'interpréter notre travail.

Le fonctionnalisme nous permettra d'identifier la fonction ou le rôle de l'aire protégée dans la culture du peuple de Kalfou. Alors, pour étudier l'aire protégée, nous allons passer par l'analyse du fonctionnalisme selon cet auteur tout en trouvant des réponses à ces quatre questions clés : pourquoi un élément apparait-il ? Quel est son apport à l'ensemble culturel ? Qu'est ce qui le rend utile et nécessaire ? Quels sont les besoins auxquels répond cet élément ou quelles sont ses finalités ? l'aire protégée étant un élément de la culture, la protection de cette dernière est bénéfique non seulement pour les individus mais également pour la communauté entière. La culture étant définie comme « un tout qui inclut tout ». Dans cette définition de la culture, nous pouvons certifier que l'aire protégée est un élément de la culture tout comme un organisme (culture) et ses parties (les activités, les traditions, les coutumes, l'aire protégée etc.) et tous ces éléments fonctionnent en interrelation les unes des autres.

En ce qui concerne la théorie de conflit, elle nous est bénéfique du fait que le conflit en lui-même est perçu comme une situation conflictuelle étant un état d'opposition entre personnes ou entités. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Il peut être fait d'agressivité et de violence. Ce terme est utilisé pour décrire un état de contradiction. Les différentes sortes de conflits sont : les conflits intra-personnels, inter-personnels, intra-groupes et inter-groupes. En ce qui nous concerne, nous allons nous attarder plus sur le conflit inter- groupes du fait que ce type de conflit implique au moins deux groupes ou communautés ayant une culture et/ou une idéologie différente. Exemple une lutte intellectuelle idéologique ayant un ou non recourt à la violence pour des raisons de droits, de pratique de l'ensemble des principes et coutumes d'une religion.

Cependant, le peuple de Kalfou en étant un groupe est en conflit non seulement avec la communauté forestière en ce qui concerne leur relation vis-à-vis de l'aire protégée mais aussi avec les dromadaires qui vivent dans cette aire protégée. Ici, nous allons analyser l'aspect du conflit homme-faune sur la base de l'intérêt (conflit d'intérêt).

Enfin l'ethnométhodologie nous permettra d'identifier et de connaître que les différentes cultures que l'on rencontre tout autour de l'aire protégée de Kalfou nous permettront de comprendre le pourquoi ces pratiques illégales qui persistent. Dès lors, cette théorie étant une construction à partir des mots perspectifs signifiant pénétrer, parcourir par le regard. Elle se veut une démarche ou le point de vue de l'ethno-anthropologie. Nous allons dans notre recherche nous intéresser aux concepts de : la notion de membre et l'ethno-méthode.

10. Echantillonnage

Pour avoir des résultats satisfaisants à la fin de la recherche, notre échantillon fut ainsi : parmi les aires protégées du Cameroun, celles de l'Extrême- Nord fut choisi du fait que cette région mérite d'avoir plus d'attention à cause du climat, du relief et de la proximité du désert etc. Plus particulièrement celle de Kalfou à cause de la culture du peuple en place et à cause de la pression anthropique exercée sur cette dernière. L'on note également le fait que population en place à une culture et un passé rattachée à l'aire protégée raison pour laquelle il existe une relation de complémentarité entre les deux. Ensuite, parmi les villages de Kalfou, quatre villages ont été choisi c'est- à -dire : trois villages qui sont aux alentours de l'aire protégée et un autre village où vit le chef traditionnel des Tupuri du Cameroun. À l'intérieur de ces trois villages, l'attention a été plus porté sur ceux qui sont le plus habités par les Tupuri car ce peuple a une histoire rattachée à cet espace et est également le peuple qui l'exploite le plus. De même, parmi les villageois les personnes

exerçant au moins une activité qui peut être rentable ou non (les commerçants du bois, des légumes, des fruits, femmes au foyer, les cultivateurs, les éleveurs, les chasseurs et les thérapeutes), ont été choisis pour les entretiens.

Cependant, nous avons mené la recherche auprès de 78 informateurs dont : 50 hommes et 28 femmes. Il y eut 04 Focus Group Discussions dans 04 différents villages avec un total de 39 personnes scindé comme suit : Dans le premier village, on a eu à s'entretenir avec 10 personnes parmi lesquelles il y avait 06 hommes et 04 femmes. Dans le deuxième village, il y avait 11 avec 07 hommes et 04 femmes. Dans le troisième village, on a eu à avoir 09 avec 06 hommes et 03 femmes. Enfin dans le dernier village on a eu également 09 personnes dont 05 femmes et 04 hommes.

11. Intérêt de la recherche

Il s'agit ici de l'intérêt pratique et théorique de notre recherche.

11.1. Intérêt pratique

Cette recherche sera bénéfique non seulement pour cette communauté mais aussi à toutes les autres communautés qui vivent autour des aires protégées. Elle sera également bénéfique à tous les êtres humains du fait qu'elle est fondée sur leur milieu de vie et repose sur le postulat selon lequel « *tout ce qui existe a droit à la vie* ». Comme cela est dit ci-haut que : plusieurs personnes ont abordé ce thème mais sous différents aspects et ils ont brossé la partie importante dans l'esquisse des solutions proposées. Pour apporter de nouvelles solutions plus que celles précédentes ; en essayant de comprendre leurs actions sur l'aire protégée et de prendre en compte l'aspect culture dans les propositions des solutions dans les recherches des moyens pour la préservation de l'écologie de la biodiversité, le recours aux théories classiques ainsi que des nouvelles en sciences sociales ont été adopté : C'est le cas de l'ethnométhodologie afin de comprendre pourquoi ces activités illégales perdurent. Cependant, du fait qu'ils n'ignorent l'influence de leur action sur l'environnement, les sensibiliser à partir de leur perception d'aire protégée sera bénéfique car, la vie de plusieurs en dépendent surtout que l'aire protégée va au de-là d'un espace de tourisme. Alors, comme, ils ne craignent pas les institutions mises en place dans la gestion des aires protégées (les eaux et forêts, la gestion de la faune et de la flore etc.). À partir de cette recherche, il s'agit plutôt de leur montrer l'importance de ces aires protégées dans leur culture afin qu'ils les préservent au même titre que les bosquets. L'expérience a montré qu'en Afrique en particulier, l'on a plus peur du châtime divin que des lois et règles régies par l'Etat. Les individus à travers leurs croyances aux dieux, à leurs

ancêtres se montrent obéissant à ces derniers qu'ils ne voient pas par rapport aux autorités qu'ils voient.

11.2. Intérêt théorique

Ce thème abordé sera bénéfique pour la communauté scientifique dans la mesure où dans une pareille recherche, l'on est appelée à prendre en compte l'aspect culturel d'un peuple pour comprendre certaines pratiques ou vécus quotidiens. De la même manière que la culture est transmise, les aires protégées détiennent les éléments de la culture dont l'on doit transmettre à ses descendants. Dans la mesure où l'éducation des enfants s'adosse sur la nature ou l'environnement dans lequel il vit. La protection de l'environnement est aujourd'hui un domaine plus répandu et nécessite plus de protection du fait que l'avenir de la future génération en dépend. La dynamique des espèces sauvages à l'intérieur du processus de la sélection naturelle qui n'est possible qu'à l'abri des pressions et des perturbations anthropiques. Du fait que les aires protégées procurent la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau. Par ailleurs, elles fournissent un encadrement visuel aux paysages qui nous entourent et protègent le milieu contre les catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain.

12. Considérations éthiques

Selon les fonds de recherche sur la société et la culture (2002, P :11), « à la base même de toute recherche s'inscrit l'impériale morale du respect de la dignité humaine ». C'est dans ce sillage du « respect de la dignité humaine » que nous avons requis les autorisations nécessaires auprès de nos informateurs tout au long de notre recherche afin de préserver la confidentialité, l'identité des informateurs et les résultats de la recherche. À cet effet, la présente recherche a obtenu une autorisation de recherche délivrer par le Chef du Département d'Anthropologie de l'Université de Yaoundé I qui a été présenté aux autorités de ce village (le sous-préfet, le Lamido, le Maire, les Lawanes et les Djaoro) en suite à nos informateurs pour faire acte de foi.

13. Limite de la recherche

Comme toute recherche n'est absolue, la nôtre en est de même. L'aire protégée de Kalfou étant un espace de nutrition pour les êtres vivants, la protection de celle-ci est problématique. Dans la mesure où ces peuples veulent rester enracinés dans leur culture sans toutefois tenir compte des conséquences de leur pratiques sur l'environnement. Cependant, du fait que l'on est loin de la perfection. Les résultats obtenus à la fin de cette recherche ne seront plus absolument les mêmes

dans les recherches futures car, dans les recherches scientifiques en général, la résolution d'un problème ne saurait être absolue, car d'autres recherches viendront remettre la nôtre en question dans le temps et dans l'espace surtout dans le domaine de la culture, du fait qu'elle est dynamique. En plus l'on note l'entrée en puissance de phénomène de l'acculturation dus à la mondialisation à travers la migration, les réseaux sociaux. Cette recherche a été menée au sein d'une communauté où la polygamie est le type de mariage le plus pratiqué et le planning familial est presque inexistant. Dès lors, l'on pense à une pression qui risque n'est pas prendre fin de sitôt.

14. Difficultés rencontrées

Mener une recherche scientifique est loin d'être réalisé sans avoir rencontré des obstacles ou difficultés quelconques. Sur le terrain, nous avons eu à faire face à plusieurs obstacles parmi lesquels : le problème écologique, à cause des inondations, alors ; traverser un village à un autre n'était pas facile, pour y remédier, nous avons dû prendre des bicyclettes et parfois s'y rendre à pieds. ; la résistance de certains villageois ou du moins, ceux qui étaient un tout petit peu réservés malgré qu'ils passaient l'entretien, d'autres voulaient le faire par complaisance. Alors, nous étions obligés d'interrompre les entretiens pour une ample explication là-dessus, ceux qui avaient des difficultés à comprendre la langue, on leur expliquait en leur langue maternelle. C'est ainsi que toutes les entretiens furent en langue locale (tupuri et fulfuldé). Nous ne saurons oublier la mentalité dogmatique car ces villageois sont majoritairement non instruits. Cependant, nous étions obligés de nous soumettre à leur niveau afin d'avoir des informations dont nous avons besoin. De même, du fait que le sujet pointe du bout de doigt les activités illégales autour de l'aire protégée, d'autres ont peur de donner des réponses qui peuvent les piéger, là-dessus, nous leur avons expliqué clairement les objectifs de notre recherche et de leur dire que nous ne sommes pas des forestiers mais des étudiants chercheurs.

Nous avons également rencontré de difficulté au niveau de l'égalité du genre car ces villageois sont ancrés dans leur tradition alors du fait que les entretiens se sont déroulés soit dans le lieu du marché du village soit dans la cours de leur lawane, les femmes, étaient non seulement moins nombreuses, mais aussi plus réservées que les hommes. Pour y remédier, nous avons dû poser des questions concernant les femmes dans un endroit un peu reculé de celui des hommes. Enfin, en pointant du doigt la culture, d'autres pensaient que : s'ils donnent absolument toutes les informations concernant la tradition, d'autres éléments n'auront plus de valeur. Alors nous les avons convaincus sur la confidentialité des informations recueillies.

15. Plan du travail

Notre travail est abordé autour de cinq chapitres subdivisés comme suit :

Le premier chapitre consiste à présenter le milieu physique et humain de l'arrondissement de Kalfou en général et sa localisation en particulier dans laquelle les aspects socio-culturels seront indiqués ;

Le deuxième chapitre consistera à faire ressortir : la revue de la littérature (ensemble des productions scientifiques), le cadre théorique et la définition des concepts afin d'éclairer notre recherche ;

Le troisième chapitre quant à lui permettra de présenter l'ethnographie de Kalfou et la vision du monde autour de l'aire protégée ;

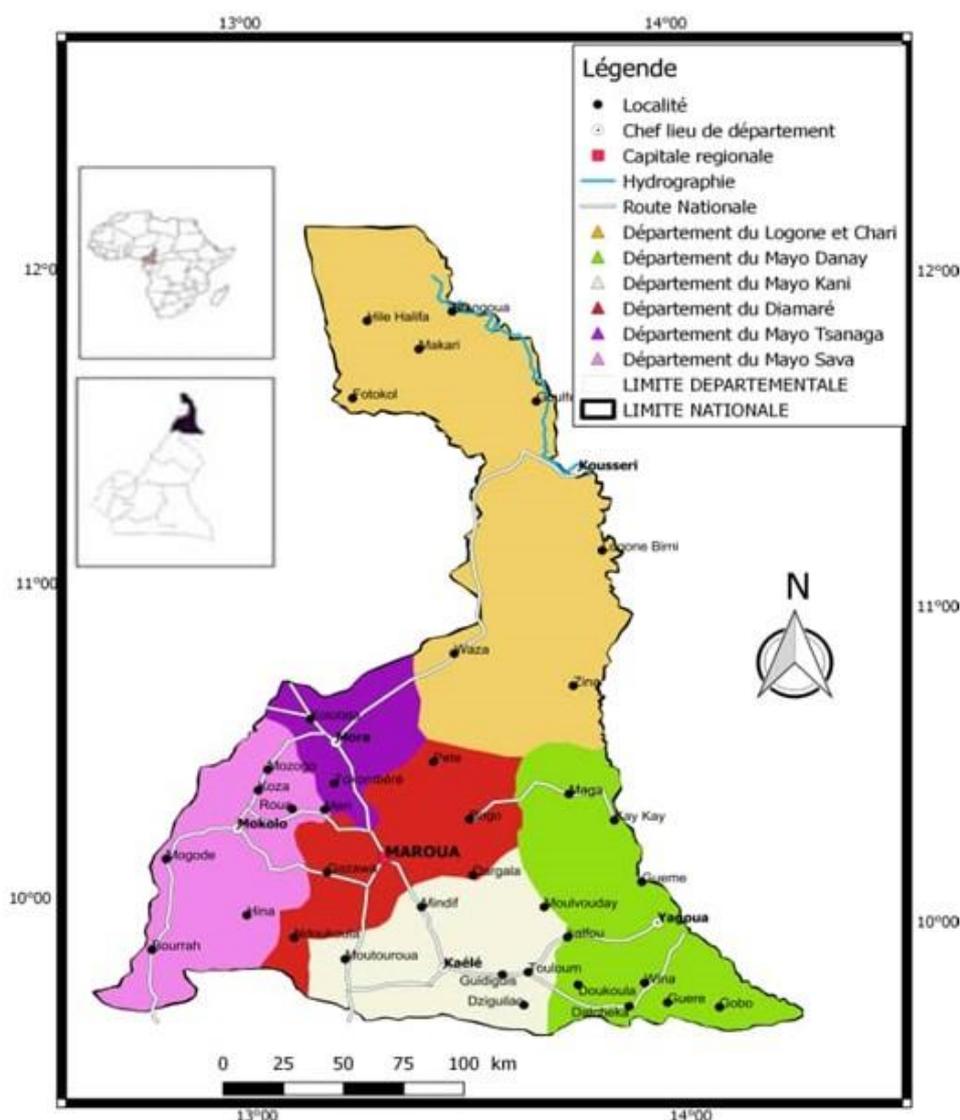
Le quatrième chapitre consistera à ressortir les activités culturelles dans la localité de kalfou et l'influence de la gestion de l'aire protégée sur la médecine traditionnelle ainsi que sur l'écologie de la biodiversité

Le cinquième et dernier chapitre est réservé à l'analyse et l'interprétation des données de terrain.

Dans cette précédente partie, nous avons fait la quintessence de ce que nous allons parcourir tout au long de notre travail, c'est le plan détaillé de notre recherche. Cependant, nous allons débiter avec le chapitre concernant la présentation du milieu physique et humain du terrain de recherche.

**CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN DU
TERRAIN DE RECHERCHE**

1.2 Carte de l'Extrême- Nord



Source : Google image : 25/03/2022

1.3 Localisation de kalfou

Kalfou est un arrondissement du département du Mayo-Danay (Yagoua) dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun. Ce département compte 11 arrondissements parmi lesquels nous avons kalfou. La ville de Yagoua compte 522782 habitants lors de recensement de 2001 ; avec une densité de 99 habitant/Km². Elle a une superficie de 5303km² et compte 11 arrondissements subdivisés en 11 communes. Il est majoritairement habité par les Massa. On y retrouve également les Tupuri, les mousgum, les musey et les foubés (peuple minoritaire). Cependant, la commune de Kalfou créée en 1996, est la porte d'entrée à 42 kilomètres de la ville de Yagoua. Elle compte 21 Lawanats/villages avec une population totale de 26 203 habitants répartie sur une superficie de 615

km² selon le recensement de 2001 ; Elle est limitrophe au Nord de l'Arrondissement de Moulvoudaye, au Sud par l'arrondissement de Tchatibali, à l'Est par l'arrondissement de Yagoua et à l'Ouest par la municipalité et l'arrondissement de Touloum dans le Mayo-Kani. La ville de kalfou compte 16 villages. La réserve forestière de kalfou, comptée parmi les aires protégées du Cameroun, a été créée en 1933 et constitue notre domaine d'étude.

Figure 3 : localisation de l'arrondissement de Kalfou ainsi que l'aire protégée.



Source : Google image/ 12.03.2021

1.2. Milieu biophysique

Dans cette partie de notre travail nous allons étudier l'aspect physique de Kalfou tels que : le climat, le relief, le sol, l'hydrographie, la faune, la flore ou la végétation.

1.2.1. Climat

Le climat est tropical de type soudano- sahélien à longue saison sèche, l'harmattan souffle d'octobre à avril. Les vents du Sud apparaissent timidement en mai-juin, apportent la pluie qui prend fin au mois de septembre. En générale, l'on note neuf mois de saison sèche et trois mois de saison pluvieuse. La pluviométrie moyenne varie entre 500 mm et 800 mm et les précipitations annuelles sont concentrées pour l'essentiel sur 3 mois (*L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*) Les températures moyennes sont voisines de 30°C, avec des écarts thermiques très importants (7,7°C moyenne annuelle). Par ailleurs, les risques liés à la pluviométrie concernent la grande variabilité de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps et l'agressivité des pluies. En fonction des saisons, le paysage est caractérisé par la savane arborée et herbeuse et des petites steppes à épineux par endroit.

1.2.2. Relief

L'erg de Kalfou s'est édifié un autre cortège de dunes, orthogonales aux anciens alignements, soit N 45 à N 60° E. Cet erg est composé d'une trentaine de cordons longitudinaux, établis entre Mindif et Yagoua, et dont on a rencontré des éléments isolés (Mora-Kossa, Djoundé, Djaoudé-Petté, Makalingay, Kosséwa-Fadaré ou Bogo). Ces dunes isolées en couples ou en petits ergs reposent généralement sur le moyen glacis, ses remblais, et en particulier sur les karals.

Le relief de Kalfou est d'une absolue platitude inondable pendant les pluies à cause de la structure argilo sableuse du sol. Il ne s'organise réellement en erg qu'entre Moulvouday, Doukoula et Yagoua où des dunes de sable roux à rouge s'étirent du Nord-Est au Sud-Ouest sur parfois plus de trente kilomètres. Largues de 500 à 750 m, elles dominant de 10 à 15 m au maximum des lèdes étroites. Remaniées par le ruissellement, ces dunes offrent des formes adoucies, des sommets arrondis. Les sables empruntés aux secteurs hauts ont en partie remblayé les lèdes dont certaines deviennent discontinues, comme au Nord de Kalfou. Il s'agit d'accumulations éoliennes (entre 10 et 20m) de sables homogènes très fins à la limite des limons. Vers l'Ouest, ces formations s'amincissent en recouvrant les remblais douroumiens et les glacis. Vers l'Est, elles semblent passer sous le grand cordon et sous les argiles vertiques de la plaine tchadienne. Au centre de l'erg, elles reposent sur des sables argileux fin, bariolés et émoussés, épandages fluviatiles, homologues des remblais douroumiens Au sommet des dunes, des sols anthropiques, des charbons de bois attestent

de remaniements qui affectent les 2m supérieurs et marquent les sables rubéfiés de surface. Ailleurs, les dunes portent essentiellement des sols ferrugineux tropicaux lessivés.

1.2.3. Sols

La zone sahélo-soudanienne dans laquelle se trouve Kalfou est caractérisée par une mosaïque de sols et de formations édaphiques variées. Ces sols sont généralement très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne, accentuée par la disparition du couvert végétal. Sous la pression humaine et les précipitations, ces sols subissent une forte érosion hydrique. L'écosystème se retrouve ainsi fragilisé par une forte densité des populations et une forte pression foncière. Il est soumis aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par les pâturages et l'érosion des sols.

1.2.4. Hydrographie

L'hydrographie de la région est complètement désorganisée ; aucun écoulement ne s'y établit hormis quelques émissaires des cuvettes d'inondations qu'épuisent vite les sables aux alentours. Les eaux issues de la pédiplaine de Kaélé se perdent dans les lèdes méridionales ou contournent les ergs par le sud, vers Golonghini. Au Nord, le Mayo Bourlouk se faufile entre les dunes et le Grand Cordon par une dépression allongée qui s'achève vers Yagoua. Le réseau hydrographique communal est essentiellement constitué de petites mares d'eau artificielles pour l'abreuvement du bétail. Il n'existe pratiquement pas de cours d'eau important.

1.2.5. Végétation et flore

La végétation de Kalfou présente un couvert végétal assez varié. En fonction des saisons, le paysage est caractérisé par la savane arborée, herbeuse et de petites steppes à épineux sur des parcelles non occupées par des habitations et les champs. Les espèces herbeuses dominantes sont : *Pennisetum purpureum*, *andopogon ssp*, *Hyparrhénia rufa*, *Chromolaena odorata*, *Mimosa sp* et de nombreuses graminées. Les bas-fonds marécageux situés à la lisière de certains quartiers sont surtout colonisés par les *Maranthacées* et les *Zynziberacées*. D'autres espèces sont recensées dans la réserve forestière. On y retrouve une forêt claire et une savane herbeuse. La forêt claire est composée de ligneux essentiellement constitués de *balanites aegyptiaca*, *sclérocarya birrea*, *kigelia africana* et *sterculia setigera*. Ces plantes rentrent dans plusieurs types de besoins exprimés par l'homme, on distingue : les plantes alimentaires, cosmétiques, médicinales.

Les produits végétaux alimentaires sont constitués principalement des fruits, feuilles, racines et quelquefois des écorces tels que : le jujubier (jujube), tamarinier (Tamarin), les ignames sauvages (tubercules), *Corchorus lanceolata* (feuilles) ; et bien d'autres.

Les plantes médicinales sont nombreuses. Les plus utilisées sont comptées parmi : *Tamarindus indica*, *Detarium microcarpum*, *Zyzyphus op*, *Piliostigma thonningii*, *Guiera senegalensis*, *Khaya senegalensis*, *Strychnos inocna*, *Tribulus terrestris*, *momordica charantia*...

Les parties utilisées varient selon la plante ou la maladie traitée, elles vont des racines aux guis d'Afrique. Les maladies soignées varient également des plus courantes aux plus compliquées. On peut citer les diarrhées, la fièvre, les dermatoses diverses, les maladies sexuellement transmissibles, la stérilité, la faiblesse sexuelle, le paludisme, la fièvre typhoïde, la jaunisse, les gastro-entérites. Cependant, les méthodes d'administration ne respectent pas les voies classiques conventionnelles de la médecine moderne. Elles font appel à des incantations mystico-religieuses et ne sont pas l'apanage de tout individu. Les thérapeutes sont les héritiers des connaissances traditionnelles transmises de génération en génération dans cette localité. Certaines espèces médicinales telles *Waltheria indica*, *Hexalobus monopetalus*, *Momordicas balsamina*, *Piliostigma thonningii* etc. se font de plus en plus rares à cause de la pression anthropique.

1.2.6. Faune

Il s'agit des trois formes de faune : la faune sauvage terrestre, la faune sauvage aquatique et la faune domestique terrestre.

1.2.6. 1. Faune sauvage terrestre

La ville de Kalfou abrite une faune sauvage très diversifiée et abondante. Cette faune sauvage se retrouve principalement dans la réserve forestière qui couvre une superficie de 4000 ha. Les principales espèces que l'on rencontre sont : les éléphants, les hyènes, les rhinocéros ; les damalisques, des girafes, des lions, de nombreux oiseaux.

1.2.6.2. Faune sauvage aquatique

La faune sauvage aquatique est presque inexistante à cause de l'absence de cours d'eau d'envergure dans cette localité.

1.2.6.3. Faune domestique terrestre

Elle est très riche et diversifiée. Elle est constituée d'un cheptel constitué de volaille, porcins, ovins, caprins et bovins, équins, arsins et d'animaux de compagnie (chiens, chat, lapins etc.).

1.3. Milieu humain

Nous allons nous focaliser sur les aspects comme : la population, les coutumes et us.

1.3.1. Population

Selon les récents résultats du dernier recensement de la population au Cameroun, il comptait plus de 26 203 habitants qu'il faut estimer la population de l'arrondissement soient 12 685 hommes et 13 518 femmes (BUCREP, 2010). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. On dénombre 3 669 habitants qui vivent dans la zone urbaine de Kalfou : soient 1 914 hommes et 1 755 femmes au dernier recensement (BUCREP, 2010). La même source indique que les hommes sont donc les plus urbanisés tandis que les femmes habitent majoritairement la zone rurale où 22 534 personnes vivent à savoir 10771 hommes et 11763 femmes. La population de Kalfou est donc en définitive fortement rurale pour plus des $\frac{3}{4}$.

1.3.2. Organisation sociale et traditionnelle

L'organisation sociale diffère d'une ethnie à l'autre, il est majoritairement habité par : les Peulh, Tupuri en ayant les Massa, Musey et les Mousgum comme peuple minoritaire. Ces peuples partageant le même espace ont une culture similaire. Le *Lamido*, sa majesté TAMBOUTOU est le chef traditionnel de premier degré. Il est assisté dans sa tâche par des « *Kaigama* » qui sont ses notables. Ceux-ci jouent auprès du lamido, le rôle de conseillers. Les quartiers quant à eux sont dirigés par des « Djaoro ». L'accession à la chefferie de 1er degré est héréditaire. Dans les lawanats, le lawane hérite son pouvoir d'un parent ayant occupé cette fonction. Mais il est aussi possible qu'il y'ait plusieurs aspirants à la succession du chef défunt ou grabataire, à ce moment, la population est sollicitée pour aider à la désignation du nouveau chef par le vote. C'est après ce choix que le Lamido puis l'autorité administrative entérinent le choix de la communauté en intronisant officiellement le préposé.

Les conflits récurrents sont généralement liés à l'occupation des terres, à la divagation des bêtes, aux querelles politiques et à divers problèmes claniques. Pour les résoudre, les plaignants font recours au djaoro ou au Kaigama. Si le litige n'est pas résolu, il est porté au niveau du Lamido. Ce n'est qu'après ces étapes que l'on peut recourir à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police présent dans la ville.

1.3.3. Religion

Les principaux groupes religieux sont répertoriés dans la localité : les chrétiens avec leurs nombreuses dénominations (catholiques, protestants, évangéliques, pentecôtistes, témoins de Jéhovah, la communauté Missionnaire Chrétienne Internationale (CMCI) ; qui fait partie des églises pentecôtistes, etc.) et les musulmans qui sont entièrement les peulhs et ceux qui se sont islamisés.

Les animistes qui sont constitués des personnes encrées dans leur culture et le pratiquent à la lettre. Ils font des cultes et des sacrifices aux dieux et aux ancêtres.

1.3.4. Coutumes et us

Dans cette communauté, ils ont presque la même façon de s'habiller, presque le même style ou mode vestimentaire. Malgré l'intrusion du mode vestimentaire occidental chez les chrétiens, les femmes peulh et Tupuri continuent à arborer le pagne et le foulard à la seule différence que la femme peulh se voile la tête quel qu'en soit son statut matrimonial. L'homme peulh lui est toujours fidèle au boubou traditionnel. Les habitudes alimentaires sont à base de couscous de mil ou de riz, du niébé ou du poulet.

1.3.5. Habitat

L'habitat est de manière générale constitué des cases rondes ou rectangulaires. Il est dispersé et disposé en agglomérés de famille ou ethnique dans les différents quartiers et villages de la commune. L'enquête sur le terrain a permis de constater que les habitats sont anarchiquement construits avec un taux de promiscuité très élevé que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale. On peut aussi les classer en plusieurs catégories : les maisons en matériaux définitifs, semi-définitifs ou provisoires (en tôles) avec ou sans latrines. Il est à noter que le problème de latrine est crucial pour les communautés rurales qui n'en ont pratiquement pas. Les principaux matériaux de construction utilisés sont la terre (poto pototo), les briques d'argile ou de terre cuite, les parpaings, le ciment, la paille et les tôles ondulées en aluminium pour certaines constructions dans la zone urbaine.

Le modèle de construction ici consiste en la réalisation d'une case principale, celle du chef de famille et des cases des épouses car ici la majorité des hommes sont polygames. Chaque épouse a sa cuisine et les concessions sont presque toujours clôturées en dur (espace urbain), en briques de terre cuite ou en nattes de sekho (zones urbaine et rurale). Dans cette zone, les positions des cases sont significatives et ne sont pas positionnées au hasard, elles déterminent le nombre des femmes et leur rang. Autrement dit, en restant de l'extérieur de la concession, l'on peut identifier avec certitude la case de la première femme, la deuxième ainsi de suite. La concession d'un polygame Tupuri avec ses cinq (05) femmes est classée comme suit : à l'entrée principale appelé littéralement « *djagdjing* » se trouve juste à droite la case du père de famille ; au fond, celle de la première femme ; à la droite de sa case se trouve celle de la deuxième femme et sa gauche se trouve la case de la troisième femme ; à la droite de la case de la deuxième femme se trouve la case de la quatrième femme et à la gauche de la celle de la troisième se trouve la dernière femme. La case de la dernière femme se trouve toujours à côté de la case de leur époux.

1.3.5.1. Vie familiale chez les Tupuri

Concernant la vie familiale, nous allons nous focaliser sur le peuple Tupuri et Foulbé ayant plus des choses en communs, nous allons présenter celles qu'ils n'ont pas en communs.

Dans la communauté Tupuri, la famille est constituée dans cette localité par des polygames et des monogames. Que ce soit dans la famille des Tupuri ou des fulbés. La conception de la polygamie est fondée chez les foulbés dans le coran. Ceux-ci, le nombre de femme sont limités par contres chez les Tupuri, il est indéterminé. La différence se situe aussi au niveau des constructions des cases et de positionnement des cases. Car pour les Tupuri, ils sont culturels. Le monogame est vite repérable par le passant comme il est de même pour le polygame à cause de la densité des cases. La société (Tupuri) distingue toujours la famille monogamique heureux ou malheureux et la famille polygamique d'un homme digne ou idiot.

La famille du monogame est constituée de trois cases : une pour la femme, une pour l'homme et une petite cuisine. On peut y ajouter un ou deux greniers et une petite autre case pour les chèvres et moutons et un hangar. Le tout est clôturé des tiges de mil ou des seko. S'il y a quelques têtes de bœufs, travaille bien son champ et que la famine périodique ne le perturbe jamais, la population dit de lui qu'il est dynamique (idéale). De l'autre côté on peut également trouver un monogame malheureux qui a un seule case (une hutte) qui abrite toute sa famille (femme et enfant), un grenier toujours vide et un petit bétail réduit (un, deux ou trois), quelque deux ou trois poulets aussi. On remarque le non espacement des enfants, des enfants morveux et très sale et mal nourris. Pauvre et sans un bœuf, l'homme déduit rapidement une famille d'un monogame pauvre. Et enfin la famille monogamique moderne qui est constituée d'un jeune cadre sorti de l'université ou d'une école de formation ou l'épouse peut également avoir un niveau d'instruction et le diplôme tel que le CEP, le BEPC ou le BAC sans même exercer un métier. D'un autre coté on trouve les familles chrétiennes monogamiques qui suivent les instructions données par Dieu dans la bible. Le plus souvent ils ont beaucoup d'enfants avec un écart d'âge ou un espacement très faible.

En outre, la famille polygamique est perçue tout premièrement par cette localité par la richesse. Celui-ci est le plus souvent marié à deux ou trois. Exemple de celui qui a trois femmes, elles auront chacune une case avec une petite cuisine à côté et une case pour l'homme à l'entrée de la maison. Il y a devant chaque case un hangar (« *talé* » en Tupuri, « *danki* » en foulfouldé). On verra quatre grands greniers, un pour le mari et un pour chacune des femmes. Une case basse pour les chèvres et moutons et un enclos des bœufs le plus souvent éloigné de la maison ou au champ « *kao-day* ». On voit dans cette famille huit cases clôturées par les tiges ou seko. De loin, l'on peut dire en tupuri

« *tin woose mo tii là ?* » pour dire « à qui ces nombreuses cases là ? » généralement, on rencontre plus les personnes âgées (50-70 ans) respectées de leur fils dont les conseils et les idées comptent plus pour la cohésion sociale. Les fils ont leurs cases hors de la concession et constituent des véritables gardiens. Du fait qu'ils sont nombreux, ils travaillent plus les champs et ont également assez des terrains. Une telle famille est l'idéale de la réussite économique et sociale chez les Tupuri.

1.3.5.2. Litige

La gestion des terres ici est l'exclusivité du Lamido qui en est le propriétaire. La sécurité foncière est inconnue et seule une poignée d'individus dispose d'un titre foncier. En cas de problème de titre foncier, il procède le plus souvent par faire un rapprochement entre le lien parental et la première famille a occupé la terre en premier avant de proposer des solutions. Etant donné que les Tupuri font la majorité de cet arrondissement, au travers de leur culture, ils essayent souvent de résoudre leurs litiges dans la famille ensuite chez le chef du quartier qui s'occupe des affaires traditionnelles et en fin chez le Lamido au cas où il n'y pas eu un consensus. A cause de leur forte croyance, ils ne vont pas directement avec les problèmes au niveau supérieur, il règne une décentralisation dans la résolution des désaccords dans la communauté. Dans leur manière de procéder, une chose importante est notée, la liberté d'expression, la véracité et l'incorruptibilité.

Chez les Tupuri, en cas des litiges liés aux pratiques de la magie, quand la solution semble difficile ou pas de solution à ce problème, on fait appel aux « génies » qui s'en chargent à punir le fautif qui nie. Ou encore l'on amène les deux plaignants pour être jugés par Dieu. Par exemple en cas de sorcellerie « *sàà* » (le problème le plus récurrents à kalfou) ; au lieu-dit « *wer bàg sooh* » le lieu où réside le Dieu de justice et de la rétribution. Ils seront jugés par lui et non par les hommes, le fautif sera soit frappé par une malédiction (maladie, le décès, la foudre etc.), soit on lui donne une seconde chance sous une condition qu'il doit quitter le village. Elle se pratique jusqu'à nos jours dans ce village. Car dans l'arrondissement de kalfou, il y a un village où la plupart des habitants de ce village étaient auparavant des sorciers. Ce village est purifié c'est-à-dire dès qu'un sorcier chassé d'un autre village vient y rester, y est purifié de sa sorcellerie (elle n'est plus efficace), du coup il ne peut plus être accusé.

Sur le plan administratif, on retrouve à Kalfou, une bonne frange des services de l'Etat au niveau de l'arrondissement, à savoir : la délégation de l'agriculture et du développement rural ; la délégation de l'élevage, la délégation de la promotion de la femme et de la famille, un poste de contrôle forestier non bâti, la délégation de la jeunesse, la brigade de gendarmerie, l'inspection de l'enseignement primaire et maternelle, le poste du BIR, la sous-préfecture, la mairie.

1.3.6. Itinéraires thérapeutiques en cas de certaines maladies chez les Tupuri

Les Tupuri du fait de leur parcours à partir de leur histoire, ont en eux une maîtrise de la forêt (peuple de la brousse), ont su l'utilité des plantes dans leur itinéraire thérapeutique en cas des maladies. C'est le cas de certaines maladies courantes qui sont plus traitées traditionnellement ou par la médecine conventionnelle. Dans la localité de Kalfou en particulier, il existe des thérapeutes mais ils agissent en cas de la gravité et de la dureté de la maladie. Mais on remarque que les individus connaissent au moins un itinéraire thérapeutique en cas d'une maladie courante quelconque sans consulter un thérapeute. C'est un héritage qui est transmis au sein de cette communauté. L'hôpital demeure pour eux un lieu des dépenses inutiles, alors, ils y vont en cas de désespoir.

1.3.7. Centre de santé dans la localité de Kalfou

L'arrondissement de Kalfou possède un centre de santé situé au centre de la ville. C'est dans ce centre de santé que la population se rend en cas de maladie. L'on note que les gens vont à l'hôpital en cas de maladie extrême ou en cas de la persistance d'une celle-ci.

1.3.8. Partage ou la solidarité chez les Tupuri

La solidarité étant une pratique dans toutes les sociétés, mais se diffère d'un peuple à un autre. Dans la socio-culture Tupuri en particulier ; le partage est un signe de l'attachement de l'amour ; de la solidarité les uns avec les autres. L'homme Tupuri du fait qu'il a un amour particulier envers le bœuf, il n'égorge pas ce dernier au hasard. En cas d'un événement quelconque tels que le sacrifice (*siigui jagé, porgé tipalé pogé see etc.*). Le partage de la viande de bœuf suit une logique et se déroule comme suit :

Les côtes doivent être séparées deux à deux et données à chaque neveu chacun. Cependant, il y a une personne parmi les neveux considérés comme le plus aimé de son oncle et c'est lui qui est appelé à faire le rite de « *djee ma'a pel day* » littéralement traduit par « celui qui suit le bœuf » ce rite se fait à partir d'un bâton de « *seo* » et celui-là aura un autre morceau de plus que les autres. La colonne vertébrale appelée « cher » est donnée aux abatteurs. Le « *gew day* » c'est une partie du bœuf qui se situe entre le cou et le « dos » est donné au chef du village. En outre, chez l'homme Tupuri ; le bœuf doit ressortir 12 os appelés « *hum de djak mbé* » et tous ces os doivent être partagés aux voisins. Sauf en cas de la fête des jumeaux ou « *porgé guéré* », les 12os doivent être mangés au sein de la maison et ne doivent en aucun cas sortir de la maison. Ils doivent être préparés un à un tous les jours pendant les 12 jours. Tous ces os ont un nom chacun en langue Tupuri comme par exemple « *um gajéré* » ; « *um kognokré* ». La tête doit être préparée avec le dos et mangée par tout le monde et ensuite partagée dans le voisinage. Tous les enfants proches sont appelés à manger à la

maison, les jeunes gens « *weere joore* » entre eux, les vieux ou parents entre eux. Ils doivent manger à l'extérieur de la maison, sauf les enfants. Le plus souvent, les filles n'assistent pas à ce partage car elles mangent ce qu'on a partagé dans le voisinage chez leurs parents. Dans la culture, les femmes et les jeunes filles sont appelées à manger dans la cuisine. Le reste de la viande, les cuisses et autres sont pour la famille. Le cerveau du bœuf est mangé uniquement par les filles de la maison.

N.B : Dans la culture Tupuri, l'abattage du bœuf est symbolique et le partage est également symbolique. Et l'objectif est la purification « *faague* » qui peut être causée par les génies ou « *sooré woo* » (*soo manhuli ; sooh baa ; sewna ; gologok ; howayna etc.*).

Dans le cas où on tue plutôt une chèvre, ou un mouton, toujours en cas de sacrifice à un génie particulier « *sooh* » ou « *siigui sagué* », « *chogué guéré* » ; le partage se passe comme suit : La tête est donnée aux bergers. Dans le cas où il n'y a pas un berger à la maison, le propriétaire doit chercher les bergers dans le voisinage. Le cou est donné à celui qui abat. La peau et les pattes sont données aux neveux. En cas de leurs absences elles sont mangées à la maison. Le « *moghor* » est donné aux jeunes gens ceux-ci vont le braiser et se partager entre eux à l'extérieur de la maison ou au « *djakjing* », c'est-à-dire l'entrée principale. Le « *ndoopbi* » est mangé par les vieux ou parents également à l'extérieur de la maison. Le reste de la viande est préparé et mangé par tout le monde à la maison et se partage dans le voisinage également. Les enfants sont toujours invités.

Toutefois, en cas de sacrifice « *choogé guéré, djak-top* », on égorge toujours le mouton ; le partage se déroule de la même façon à la seule différence que le reste de la viande doit être uniquement préparé avec le sésame et mangé à la maison et partagé dans le voisinage.

1.3.9. Mode de nutrition de la population de Kalfou

La nutrition étant définie comme un besoin premièrement biologique ou naturel, elle est également culturelle. Dans la localité de kalfou, les foubés tout comme les autres peuples tupuri, le plat le plus consommé est le couscous avec les légumes. Pour les tupuri et les autres peuples minoritaires (massa, mousgum) vivant dans cette localité, le couscous rend fort, raison pour laquelle il doit être mangé tous les jours surtout celui du mil rouge « *hole gara* ». Ces peuples ayant intégré cela dans leur culture, elle se transmet tout simplement de génération en génération. La seule variété que l'on mange tous les jours c'est la sauce. Le mil quant à lui est varié par période. On note que peu de membres de la population mangent le maïs. Les foubés quant à eux, mangent également le mil mais ils consomment plus le maïs car ils aiment non seulement ce qui est léger, et blanc mais aussi parce qu'ils achètent au marché. Ainsi, ils préfèrent payer ce qui est blanc.

Pour l'homme fulbé, l'homme doit manger ce qui est blanc, car cette couleur reflète la pureté. Raison pour laquelle leur plat préféré c'est le couscous maïs ou couscous riz avec les légumes également. Pour cela, il lave le mil ou le maïs avant de l'écraser, d'autres enlèvent toute la peau avant de l'écraser.

1.3.10. Perception de l'obésité par la population de Kalfou

En parlant de l'obésité qui est reconnue comme une maladie liée à une mauvaise alimentation dans le monde ; pour la population de kalfou, elle n'est pas perçue comme telle. Pour eux, le gros est celui qui est bien nourri, le gros ventre traduit la richesse. Celui qui est riche ou qui a l'argent doit être différent des autres au travers de son poids ou de son corps, le plus souvent le ventre. Les Tupuri utilisent souvent cette expression « *bilbe sooh* » (celui qui est stable ou rassasié). La minceur est un signe de mal nutrition, de la pauvreté, du manque de quoi manger. L'expression utilisée en Tupuri est « *bilbe bay ba gue wa* » celui qui ne se rassasie pas. Au travers de ces deux expressions littéralement traduites, on remarque que l'obésité n'est pas une maladie aux yeux de la communauté.

Toutefois, ils peuvent également distinguer la maladie appelée « *bilbe chàà go* » c'est seulement le ventre qui gonfle mais le corps maigri. Pour eux, l'origine est le plus souvent mystique ou spirituelle. Elle peut être une punition (le cas d'un vol d'argent ou de mil) ou un « *jongé* » (un sort) jeté par un individu.

1.3.11. Système de croyance chez le peuple Tupuri

Comme dans tous les autres socio-cultures, les systèmes de croyance sont divers et variés et dépendent d'une culture à une autre. Chez les Tupuri en particulier, la croyance aux choses invisibles est très puissante. Les génies « bon » ou « mauvais » rodant dans les pays Tupuri sont responsables de la santé des populations. Ils sont la plupart des causes des maladies et des malheurs qui s'abattent sur la population. Cette dernière organise une battue spéciale une fois par an « *féo duugi* », pendant le mois novembre pour chasser hors du territoire d'Est à l'Ouest des pays Tupuri les mauvais esprits. Ce peuple croit en un seul Dieu unique appelé « *Baah* » (le Dieu créature du ciel et de la terre) et en Satan appelé « *Manhuli* » (le plus puissant de tous les esprits maléfiques), Satan est créé par Dieu. Il croit également à une multitude des génies appelé « *soorewo* » singulier « *sooh* ». Il croit en Dieu fondateur de la famille « *baah ma laah tin* », en « *magay* » le (Dieu de l'initiation qui a le pouvoir de faire mourir et de ressusciter les initiés) ; et il croit en le devin « *jé halge* » (l'homme qui a reçu le pouvoir de Dieu de lire l'invisible et d'interpréter un avenir radieux ou mauvais). En fin ce peuple croit aux sorciers (hommes et femmes qui ont le pouvoir maléfique pour nuire aux prochains).

Certains sont héréditaires et sont mis dans le corps de l'individu par Dieu. Ce type de sorcellerie est appelé « *kreng* ». Les esprits des ancêtres sont également appelés « *manbuyuuri* ».

Le nouvel an Tupuri commence toujours par une invocation des esprits des ancêtres et les sacrifices à eux « *féo kagé* ou *nga'a ge kagé* ». La fête ne se déroule pas le jour de l'apparition de la nouvelle lune mais au contraire pendant la période de « la mort de lune », la période où la lune apparait à l'Est vers les 5h- 6 h du matin. Les ancêtres sont les bons esprits et sont en quelques sortes les porte-paroles des vivants auprès de Dieu créateur du ciel et de la terre. Le but de cette fête est de leur offrir des sacrifices et de les invoquer pour qu'ils donnent la paix, la santé, et les bonnes récoltes aux vivants. Pendant la fête, le vin et la nourriture sont préparés avec les produits de la nouvelle récolte. Au bout de trois jours (la fin de la fête) la lune est visible à l'Ouest entre 18h-19h appelé « *féo duugi* ». L'on pense que pendant le « *féo kagé* » plusieurs esprits mauvais ou non identifiables « *fèère woo* » se sont infiltrés lors de l'invocation de leurs ancêtres. On doit les chasser hors du pays Tupuri : c'est le « *duugi* ». C'est à 20h du soir que le grand vacarme est provoqué depuis la chefferie de Doré (Tchad) siège des croyances du peuple Tupuri et se propage rapidement dans tout le pays Tupuri du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest en direction du pays « *plaada* », les peulhs.

Toutefois, nous allons parler de quelques fêtes ou « *féo* » chez les Tupuri qu'ils croient et respectent les sacrifices à ces génies. Le « *féo ka'arang* » ou « *féo mene* » (mars- avril) mois de la dernière récolte « dong-long » ou « *muskwari* » (sorgho ou mil jaune). Le sacrifice est offert aux génies de vent. La période de tourbillon et de température très élevés.

« *Féo baah* » ou lune de Dieu, c'est le mois du retour des pluies (mai-juin). Ce peuple pense que c'est Dieu qui envoie la pluie, l'eau source de vie, de bonne récolte et contrôle et voit tout ce qui se passe sur la terre et au ciel. Raison pour laquelle on lui réserve un mois spécial de prière. Le sacrifice qui lui est destiné est toujours le bélier « *gamla* ». Pour eux, Dieu n'est pas méchant mais il punit le mal commis sur terre et du vivant malfaiteur et non après sa mort. Si le mal commis par l'individu est trop lourd aux yeux de Dieu il peut poursuivre sa progéniture. Les signes de sa punition sont manifestes à travers la foudre et le tonnerre. Il avertit toujours avant de frapper à mort le malfaiteur.

« *Manhuli* » ou Satan dans l'histoire des pays Tupuri a existé du temps de la végétation luxuriante. Il habitait et possédait le grand arbre et possède des longs cheveux. Il apparaissait aux bergers et jeunes filles en brousse. Ces apparitions avaient des conséquences plus ou moins néfastes à long terme et sur la progéniture de ces jeunes personnes. On enseignait toujours aux enfants de ne

jamais s'abriter sous les grands arbres non familiers des villageois pendant les fortes chaleurs de mois de mars-avril.

Quant aux génies « *soore woo* », ils s'intègrent plus ou moins dans la vie des humains. Ce sont des créatures de Dieu chargées de protéger ceux qui ont reçu la révélation ou l'apparition. Ils peuvent se mettre en colère et faire du mal aux Hommes. Tel est le génie de l'eau appelé souvent « *mami water* », ou les sirènes « *barkaké* » responsables de noyage des enfants. Le génie de Dieu « *soo baah* » responsable de foudre et des tonnerres pour la punition. Le génie de Satan « *soo manhuli* » responsable des enfants mort-nés ou de malformation. Le génie du vent « *soo lègé* » frappe l'enfant aux oreilles et le rend sourd.

Cependant, l'on note également le « *sooh* » qui est différent des génies ou « *manbuyuuri* ». Le « *sooh* » est une puissance habitant un individu surtout de sexe féminin et lui permet de voir et communiquer avec le monde invisible ; de prédire le malheur ; un événement, une épidémie et de chasser les démons. La personne habitée par cet esprit le manifeste par le courage de braver les endroits ou sites dits hantés de jour comme de nuit. C'est l'ensemble de forces de bien mises en la personne par Dieu pour protéger le village. En outre, pour que cet esprit s'empare du corps de cette personne, elle doit d'abord tomber malade et guérir c'est-à-dire une maladie qu'on peut dire mystique, aller dans leur monde et revenir avec une puissance. Le plus souvent, la maladie persiste au point où on fait appel au devin qui doit révéler si cette maladie est due au « *sooh* ». Si oui alors il passe à l'exorcisme. En cette période, l'esprit cherche par tous les moyens pour posséder le corps de la personne et y demeurer. Cette phase est faite de beaucoup de souffrance et de sacrifice et peut également conduire à la mort. Ensuite elle peut donc recevoir ce don de voir les démons et tous autres mauvais esprits et capable de les chasser.

Il y a plusieurs types de « *sooh* » qu'on ne pourra tout détailler, alors nous pouvons tout simplement citer quelques-uns : à savoir : le « *séona* » lorsqu'une femme a ce « *sooh* », elle porte une calebasse sur la tête et un petit sac de main en cuir dans laquelle elle met le cadeau qu'on lui donne à l'intérieur ; généralement du tabac et adresse la parole aux gens sauf si on lui donne le tabac. Le « *hwoyna* » c'est l'équivalence du « *séona* » seulement qu'ici c'est une personne de sexe masculin qui est possédée. On note que ces deux « *sooh* » sont des esprits diaboliques qui possèdent l'individu à un certain niveau de maturation (vieillesse). Ils peuvent également prédire un fléau qui va frapper la communauté. Le « *faab* », le « *ngolgnok* » etc.

Les Tupuri croit en la sorcellerie, ce concept se traduit littéralement par « *jé gurkoob* » c'est-à-dire celui qui connaît les racines des plantes à sève ou à bulbe plantées au pied d'un arbre. Le

« *woin kreng* » (celle qui mange les âmes des enfants), « *je sangu* » (celui qui prépare des poudrettes des plantes toxiques), « *jé saa* » (celui qui capture les âmes des humains pour travailler à son profil). La croyance en la magie la plus développée dans ce peuple est le « *kreng* » et « *saa* ». L'on pense que ces sorciers sont responsables de plusieurs maladies dites non naturelles.

1.3.12. Rite de veuvage

Comme dans toutes les autres socio-cultures, le rite de veuvage est aussi fait chez les peuples Tupuri. Car la mort frappe partout quel qu'en soit le pays, la race, l'ethnie, la tribu ; le clan ; le statut de la personne. A la mort de son mari, la veuve doit, soit couper ses cheveux, soit les détacher et ne doit ni les peigner à l'instant même avant l'enterrement. La lame de rasoir ne doit plus passer sur sa tête jusqu'au jour des funérailles. Elle doit prendre de l'argile, le façonner sous forme d'une boule qu'elle doit percer et l'attacher au cou. Elle ne doit plus se séparer des colliers au coup durant tous les restes de sa vie. Elle ne doit jamais dormir hors de sa maison avant les funérailles et n'a pas le droit de voir un autre homme avant les funérailles. Elle ne doit cesser de donner à manger à son mari dans sa chambre et à lui donner tout ce qu'il aimait de son vivant. Ceci signifie que l'esprit de son mari « *manmbouyouri waar mbe* » rode encore parmi eux et du fait qu'il n'est pas encore parti, il doit manger. Pour eux, il les voit mais les vivants ne le voient pas.

1.3.13. Funérailles

Chez les Tupuri, les funérailles sont une grande fête qui doivent être programmées et bien organisées. La date ne peut être fixée au hasard, si du moins elle est fixée, dès ce moment, la famille ira voir un devin « *djee halgé* » qui leur dira ce qui va se passer jusqu'au jour des funérailles. Le but de leur visite chez le devin est d'éviter tout malheur le jour des funérailles. La famille du défunt doit faire des sacrifices pour apaiser le cœur du défunt afin qu'il ne commette pas de dégâts le jour prévu. Dans le cas où le jour propice tombe toujours négatif, le devin doit soit repousser la date ou faire tomber le malheur sur un étranger, c'est-à-dire ceux qui viendront des autres villages pour les funérailles (la mort d'un étranger qui avait juste participé aux funérailles ou une personne qui a été poignardé lors d'une bagarre etc.). Cette acte est appelé en Tupuri « *jee siirmbouy* ». Il peut également choisir un jour où il y aura plutôt malheur sur les matériels ou les animaux (chèvres ; moutons ; bœufs etc.)

A la veille des funérailles, un rite doit être fait pour attirer l'esprit du défunt. Elle consiste à choisir parmi ses enfants celui qu'il aimait le plus de son vivant et sa sœur ; s'il n'a pas d'enfant, on doit choisir l'une de ses tantes ou sa sœur. Tout le monde doit rester hors de la maison « au djakjing ». Les personnes choisies vont entrer premièrement dans la case de sa première femme s'il

est polygame. Elles vont l'appeler par son nom ou par son sobriquet connu de tous. A partir d'un petit bruit, sa sœur fait des youyou et les autres se mettent à pleurer. Cela symbolise la réponse du défunt c'est-à-dire qu'il sera présent jusqu'au lendemain de ses funérailles.

Le jour des funérailles proprement dit, on égorge toujours un bœuf à côté de la tombe du défunt ou dans la cours de sa maison. Pour ces peuples, les funérailles symbolisent la séparation, le départ, la libération de l'esprit du défunt qui rodait au milieu des vivants. Et la viande doit être partagée et mangée à la maison et doit suivre une logique de partage. Ensuite, étant le jour de la fête, les gens vont boire le bili-bili et toutes autres boissons jusqu'à la fin des funérailles. Toutes sortes de danses traditionnelles sont effectuées sauf la danse des « *sooh* » : la danse des possédés, elle est pratiquée dans le cas où le défunt avait le « *sooh* », c'est-à-dire s'il était possédé par un esprit.

Le lendemain des funérailles, les vêtements du défunt doivent être partagés et tout ce qui l'appartient (ses biens matériels et sa ou ses femmes). L'on doit détruire sa case et sa femme doit se libérer de tout ce qui la lie à son défunt mari. Dans le cas où la case de sa femme était face à la sienne, l'on doit soit changer la position de sa porte ou détruire cette case et construire l'autre un peu plus éloignée de l'ancienne. Elle doit cesser de lui donner à manger et ce sera la fin du veuvage. Elle est appelée à reconstruire sa vie auprès de celui qui l'a héritée (son beau-frère ou son fils).

1.3.14. Danses traditionnelles chez les Tupuri

L'on note plusieurs types de danses traditionnelles dans cette société mais les plus courants sont le « *gurna* » et le « *waywa* »

- Le « *gurna* » est une danse dont les chansons constituent une partie de la littérature orale sociale du peuple Tupuri. Elles reflètent les activités socio-économiques de deux périodes : celle de la saison pluvieuse ou « *ngel yaalé* » et celle de la belle saison de la beauté environnementale ou « *ngel tobé* ». Au-delà de la littérature qu'elles traduisent, elles sont en fait une satire poignante dans la communauté. Pendant le « *ngel yaalé* » (juillet- septembre), il pleut abondamment. En ces deux mois, les récoltes sont épuisées dans les greniers, s'il y a la famine et que la nouvelle récolte n'est pas encore mûre et la faim pousse certaines personnes parfois à poser des actes honteux ou sans considération de la morale sociale. Cependant, pour corriger de telles déviances, les chansons de toutes sortes sont composées. Elles décrivent en fait ces comportements en termes artistiques et de raillerie tout en donnant des leçons de bonne conduite. Elles sont composées par les grands compositeurs des pays Tupuri (Tchad et Cameroun).

Les parures sont considérées comme éléments qui accompagnent l'être l'humain dans ses manifestations culturelles, religieuses ou exhibitions artistiques. Cependant, celui de « *gurna* » chez

les Tupuri sont à la fois masculines et féminines. Se parer pour la danse se dit « *ùigi fenn joo*h ou *knèège joo*h ».

Parure masculine : à la hanche, on a : le « *hahgrao* » (c'est une herbe aquatique) le nom scientifique est *vetiveria nigriflora* travaillée, tissée sous forme de touffes, corde, chapeau etc. ; « *glùlù* » (un fruit), le nom scientifique de cet arbre est *strychnos innocua* del on fait un trou transversal dans le fruit à travers lequel on passe une corde. Le « *togo* », objet tressé avec le « *hahgrao* » et porté au poignet ou à la cheville. Le « *fààgè* » une peau de biche ou gazelle. Le « *mann twèè* », longue peau de gazelle autour du rein. Cet objet n'est pas porté n'importe comment sauf dans les cas de manifestations exceptionnels. Au niveau du bras, il n'y a que le « *booh maymay doo* », une grosse bague en aluminium ou en fer. Sur la tête, la parure la plus connue est le « *klang* », c'est un chapeau de paille. De nos jours, c'est le chapeau style Américain. Sur le visage, autrefois, l'on badigeonnait le visage avec le kaolin rouge « *goye* » ou avec de la terre blanche. De nos jours, le « *dondolong* » s'est ajouté (les lunettes). A la main l'on a le « *grao joo*h » (bâton de danse), à la main droite ; le « *jao* » (la lance) à la main gauche ; « *hagé* » (couteau de jet) à la main gauche ; « *wetchuégé* » (petite lance ou harpe) toujours à la main gauche. En ce qui concerne la parure au cou, sur le dos et attachée à la cage thoracique, l'on remarque essentiellement les cornes des animaux sauvages qui constituent les flûtes dans les quelles l'on siffle, « *sili* ». Ils sont trois : « *we sili* » la plus petite corne pour un son aigu ; « *gong* » corne de gazelle ; « *glugi* ou *blooh gaah* » (le mâle de la gazelle) grande corne du cob. De nos jours, le caleçon de bain introduit par les militaires du Tchad « *larmé* ou *forlamé* » et la culotte et des tennis.

Les parures féminines autrefois étaient faites avec des petites pierres précieuses « *rédié* » nattées « *da'arè* ». Aux chevilles, elles portaient plusieurs bracelets en fer et les frappaient les uns contre les autres en dansant « *ga'a* ». De nos jours, elles se parent avec un caleçon dont elle attache la serviette au-dessus bien orné. Elle porte son soutien-gorge, les boucles d'oreilles « *kléléo* » et les colliers au cou, un peigne « *tchrogà* » dans les cheveux.

La danse « *Waywa* », lorsqu'elle est pratiquée au mois de Mars- Mai, elle est appelée « *joo*h *ka'arang* ». L'homme Tupuri suppose que les mauvais esprits sont chassés vers l'ouest dans la direction des vents secs et chauds de l'harmattan. Les jeunes sortent les tam-tams à trépieds « *ka'arang* ». Elle est organisée entre deux ou trois villages voisins, chacun à tour de rôle pour la veillée. Les jeunes créent une sorte d'émulation entre les villages. Plus le village renferme des jeunes filles plus il attire des jeunes gens. Le plus souvent, plusieurs se marient en cette période. Ce sont

les premières pluies qui viendront interrompre cette danse pour recommencer au mois de septembre-octobre.

Au mois de septembre-octobre ; Elle est appelée « *féo laagà* » (le mois où ça ne va pas). C'est une période d'intense animation nocturne qui marque la fin de la famine mais les séquelles ne sont pas encore terminées. Les chansons composées relatent les histoires honteuses qui sont arrivées au mois d'août tout comme la composition de chansons de *gurna* expliquée ci-haut. Ce sont les chansons moralisatrices. A titre d'exemple d'une nourriture volée au domicile de sa belle-mère, une fille donnée en mariage contre le mil, la nourriture cachée dans le grenier parce qu'on n'a pas voulu partager avec un passager ou les enfants.

1.3.15. Mariage chez les Tupuri

Dans la culture Tupuri, les deux concepts qui expriment l'amour et le mariage sont : « *dàgé* » et « *nday* ». Le mot « *dàgé* » peut avoir plusieurs sens, selon son contexte il peut signifier : amour, vouloir, accepter, consentir. Quant au mot « *nday* » il signifie la ou les personnes qui s'aiment. Il existe trois formes de mariage en pays Tupuri, le mariage : « *nyàgè* », « *màngè* », « *bàgè* » qui se passe en cinq étapes : « *boogè ti bii* » ; « *làagè tchugi* » ; « *hàagè horok ti woin* », « *boogè ling* » et le « *fèrgè* ». C'est-à-dire que quand un jeune veut se marier, du moment où une fille lui est proposée c'est « *nyàgè* » ; si ses parents lui cherchent et emmènent une femme, c'est le « *bàgè* » ; s'il cherche lui-même sa future épouse, c'est le « *màngé* ». Ce sont les types de mariage reconnus légitimement par ce peuple. Ces trois types de mariage traditionnel se déroulent comme suit :

Pour « *màngè* », c'est-à-dire la fille est choisie par le jeune homme, les jeunes amants subissent un petit jeûne d'un ou de deux jours à compter du jour de l'enlèvement. Le « *jé tàougi* » (l'intermédiaire) prépare leur entrée dans la famille du garçon car c'est lui qui viendra accompagner la fille. Le lendemain également, on commence le « *boogè ti bii* ».

Le « *boogè ti bii* » veut dire littéralement « envoyer puiser de l'eau ». C'est la première étape du mariage chez les Tupuri. Elle est très significative et très importante dans le mariage. La cérémonie se passe vers 16 heures du soir. Les parents du jeune homme tuent un mouton ou une chèvre en guise d'offrande au Dieu du mariage « *Baah ma la'a ting* » ou Dieu fondateur des foyers. Dès que le sang de l'animal est versé, les jeunes peuvent enfin boire de l'eau et se laver. Ils ne mangent rien que le soir.

C'est le jour où la jeune fille commence véritablement son séjour dans sa belle-famille. Immédiatement, elle sort de sa case et demande le balaie et le début des ménages. Elle nettoie toute la concession et assiste les filles du voisinage venu pour la circonstance. Une fois fini, elle se lave,

sépare de ses plus beaux bijoux et met son plus beau pagne et s'en va au puits ou à la rivière chercher de l'eau ou elle emporte tous les ustensiles de cuisine pour les laver impeccablement. C'est en ce moment que tout le village est mis au courant et vient pour manger et faire la connaissance de la nouvelle mariée « *may waaré* ». Ce soir-là, c'est le grand repas, il comporte deux parties : une partie ordinaire (fête) et l'autre pour le rituel. Dès que ce repas est prêt, on procède pour la première distribution selon laquelle les mariés ne prennent pas part. Le deuxième repas appelé « *tchaàgè doo* » apprêté, la boule est coupée en petits morceaux, transformée en petits tasses en coude. Elles sont remplies de la sauce et des petits morceaux de viande. Seuls les mariés mangent. Après le repas à partir de 18 heures environ, suit le temps de divertissement et la pratique de certains jeux pour en déduire le caractère et la personnalité de la jeune fille ainsi que des taquineries non méchantes.

Cette phase revêt trois significations majeures : un acte de purification de deux mariés par le sang de l'animal ; une phase de présentation au public de la jeune fille par l'acte d'envoi à l'eau et enfin un acte de familiarisation pour la jeune fille par les petits jeux organisés à son intention.

Une semaine après la première étape, députe la deuxième et la troisième fusionnées pour former le « *làagè tchugi* » (distribution du tabac) et « *boogè ling* ». L'intermédiaire et quelques personnes vont distribuer le tabac dans la famille de la jeune fille ; le plus souvent aux enfants et aux vieillards sous la consigne des parents de la fille. Au retour, ils vont donner le compte-rendu aux parents du garçon. Les enfants remettent leurs parts aux vieillards souvent pour tisser l'amitié. La manière dont on les reçoit détermine l'acceptation du mariage par la famille de la jeune fille.

Elle doit avoir son propre foyer sur lequel elle fait la nourriture. Cette décision émane du couple et de la famille de son époux. Ce rite a deux phases : la phase symbolique, faire semblant de refuser pour montrer qu'on aime sa belle-mère et qu'on veut toujours rester à ses côtés. La dernière phase qui consiste à fonder son propre foyer se déroule comme telle : la femme se fait aider par une autre plus âgée qu'elle qui, pétrie l'argile, fabrique les foyers traditionnels, sa peut être deux ou quatre, selon la grosseur de ses marmites. Lorsque cela est prêt, la jeune femme fait la nourriture pour tout le monde et invite le voisinage et surtout les enfants. C'est la famille et le plus souvent sa belle-mère qui prononce les paroles pour le rituel. Ici on invoque le Dieu de la procréation. Après toutes ces étapes accomplies, on peut déjà la classer dans le groupe des femmes et elle ne sera plus appelée par son nom (sauf ses amies d'enfance et son mari), tout le monde l'appelle au début « *maiware* », quand elle aura les enfants, on l'appellera la mère de tel ou telle ou bien on l'appellera par le nom de son village, « *maiguidiguis* » par exemple.

Si le mariage se passe entre deux clans en conflit où règne une certaine rivalité, une lance (un fer travaillé) appelé « *djao* », qui peut également être utilisé dans le concept de « guerre », est visée par le père de la fille. Ce geste de la lance qu'on vise hors de la maison est repris par les beaux-parents (du village en conflit) qui prennent et rentrent dans leur village avec cela signifie qu'il n'y aura plus la guerre entre ces deux villages, c'est un signe de réconciliation, de paix. Les hostilités pouvaient reprendre en cas de divorce et la remise de la lance est faite.

1.3.16. Dot « *horog ti woin* » chez les Tupuri

La dot se traduit en Tupuri par « *horog ti woin* », c'est-à-dire « richesse sur la femme ». C'est la richesse donnée pour épouser une femme. L'expression est « *ndèéré ti woin* » avant l'avènement de la monnaie en pays Tupuri, la dot était composée des bœufs pratiquement à partir de 12 bœufs, des chèvres et des moutons. Les bœufs pour le père et les frères de la fille, les chèvres et les moutons pour la mère de la fille. Le versement se fait toujours par le canal d'un intermédiaire car il est témoin en cas de divorce ou de problème quelconque. Avec l'avènement de la monnaie, une somme est versée et a remplacé une partie de la dot « *solay bii* », cet argent variait entre 50.000-100.000 FCFA (Kolandi 2010).

La dot est considérée comme l'un des premiers signes du sérieux d'un individu qui cherche une épouse. De même qu'aujourd'hui, les parents s'assurent que le futur époux soit à mesure de nourrir sa femme. Raison pour laquelle pendant la période des fiançailles, le jeune homme faisait preuve de son dynamisme en travaillant parfois aux champs de ses beaux-parents. Dans la culture, généralement, la fille Tupuri vaut 12 bœufs. Cependant, grâce à la civilisation qui a fait son entrée, ces nombres fixés ne sont plus atteints car il varie entre 9 ; 8 ; 7 ; 5 bœufs. Ces animaux sont composés de mâles et de femelles de préférence plus de femelles pour la reproduction. Ces nombres de bœuf et la sommes sont arrêtés par l'intermédiaire et les parents de la jeune fille. De nos jours, avec la scolarisation de la fille Tupuri, la dot en argent s'est triplée par contre les nombres des bœufs sont réduits.

1.3.17. Naissance d'un enfant chez les Tupuri

Certaines femmes jouent le rôle de sages-femmes alors après l'accouchement, suit le baptême de l'enfant, quelques jours après sa naissance. La date du baptême n'est pas choisie au hasard. La cérémonie du baptême d'un garçon intervient d'un nombre impair et d'une fille par un nombre pair, on compte à partir du jour de naissance. Dès qu'une femme accouche, elle ne sort de sa case que la nuit et ne se lave pas normalement comme d'habitude, elle ne fait qu'une petite toilette de massage que lui appliquent ses voisines chaque matin avec l'eau chaude. Elle boit également la bouillie (mil

rouge) faite à base des plantes médicinales, elle ne boit rien que l'eau chaude. L'enfant quant à lui boit l'eau bouillie avec les substances médicinales appelées littéralement « *bii bodro'o* » ; telles que les racines des arbres, les écorces et les feuilles. Il s'agit de « *buri* », le nom scientifique c'est *philiostigma reticulata*, les écorces de « *cheo* » ou « *rêob* » appelé *Combretum glutinosum*, les racines de « *bourgna* » (une plante), associées au lait maternel. L'enfant les prendra pendant 7-8 mois.

Le baptême appelé « *bage doo* », consiste à rassembler les objets dont l'homme Tupuri se sert pour construire sa vie. L'on pose cet objet dans sa main droite et l'on prononce une parole ou une prière sur chaque objet « *tosge* »

Exemple du baptême d'un enfant du clan « doré » de sexe masculin. Son baptême intervient d'un nombre impair (3^e, 5^e, 7^e, 9^e) de jour après la naissance. Les objets rassemblés pour la prière seront : la houe, le bâton, la lance, faucille. On pose la main droite de l'enfant sur chaque objet en disant : « que tu t'en serves utilement dans ta vie. » : la houe (*song*) « que tu deviennes un grand cultivateur » ; le bâton « *grao* », (que tu sois un bon berger) ; la lance (*jaw*) « que tu sois un grand guerrier » ; la faucille (*sang*) « que tu coupes de la paille pour construire les cases pour ta famille ».

Exemple d'un enfant du clan « doré » de sexe féminin. Il intervient le (4^e, 6^e, 8^e, 12^e) jour après la naissance. On met dans la main droite de la fille les objets en prononçant des paroles ou prières : « que tu t'en serve utilement dans ta vie ». Ces objets sont : balaie (*getaklé*) « que tu sois une femme propre dans ton ménage » ; poterie (*tomnèè*) « que tu prépares de la bonne sauce pour ton mari et tes enfants » ; calebasse (*hann hoolé*) « que tu serves de la bonne nourriture à ton mari dans cette calebasse », la houe (*song*) « que tu apportes de l'aide à ton mari ». Lorsque tout ceci est fait, l'on peut déjà proposer le nom à l'enfant. Les noms chez les Tupuri expriment : une idée, une pensée, un souvenir, l'amour, la haine, la beauté, les événements et les situations vécues etc. Pour distinguer le nom d'une fille de celui du garçon, on voit souvent le préfixe « *may* » devant le nom ou le suffixe « *day* » (bœuf) ou « *da* » au radical.

1.3.18. Initiation « *gooni* » chez les Tupuri

L'objectif primordial de « *lébé* » ou « *gooni* » est tout d'abord d'apporter un changement radical à l'initié. Le « *lébé* » ou « *gooni* » est la croyance en la mort et la résurrection. Par conséquent, la croyance en une vie future. Le respect de tout pacte conclu avec Dieu ou entre les humains (les lois ou règles sociales). C'est l'acceptation de l'endurance, l'amour de la vérité, l'amour du travail, et l'acquisition honnête des biens, l'amour de ses parents, la fidélité envers son

épouse, le refus de la violence et l'amour envers son prochain et les hommes. Bref, c'est la recherche de la paix sociale, l'équilibre mental et spirituel et l'espérance d'une vie après la mort.

Il y a toujours une phase de préparation à l'initiation « *gooni* » Tupuri. Le pouvoir de l'initiation est détenu entre les mains d'une famille depuis son origine jusqu'à nos jours (Gisay). Seule cette famille a également le pouvoir de lancer l'initiation. Dans l'histoire, elle est d'origine Mousouk (petit groupe à cheval entre les Massa et les Musgum). Cependant, dès que l'ordre est donné, les Tupuri se préparent : un entraînement physique, le « *tchooge dolé* », c'est-à-dire que chaque soir, après le repas, les hommes se réunissent sur la place publique du village. Les femmes et les enfants entrent dans leur case, car les chansons sont effrayantes. Le « *dolé* » consiste à obliger les enfants à s'initier, à effectuer certaines pratiques en suivant un rythme et une logique donnée par les anciens. Ces pratiques sont les plus souvent dures (préparation du corps pour la marche et l'endurance). Elles se poursuivent jusqu'à l'arrivée au camp appelé « *hurugi* ». Nous notons également l'apprentissage aux chants des initiés. Le refrain s'appelle « *gédèmgé* » et quand elle est sifflée, c'est le « *uwaage fléo* ». Psychologiquement, c'est une période où on ne parle rien que du « *gooni* ». Les parents soufflent aux enfants comment on va les « tuer » et les « ressusciter ». Leur dire que c'est un secret qu'il ne faut pas avoir peur et ne surtout pas dire à une femme et aux non-initiés. Deux semaines après, les enfants sont prêts pour le départ au « mouvoir ».

Durant cette année ou cette période, le pays Tupuri en général vit au ralenti. Autrement dit, au sein de la famille, il est interdit de battre sa femme, de gronder (femmes ou enfants). Si l'on le fait, il doit payer (poulet, chèvre etc.) chez le chef de terre (*wang*). Au niveau social ou au sein de la communauté, il est interdit de se bagarrer, de voler, commettre l'adultère. Dans les deuils et les funérailles, on pleure sans battre le tam-tam, il n'y a que le « *tiding* », le seul tam-tam de « *magay* » ou « *gooni* » qui doit résonner à Gisay.

L'on note aussi une cérémonie de confirmation des jeunes de la précédente initiation après 10 ans. C'est deux jours avant le départ que tous les « *payrés* » (les anciens initiés) se réunissent aux abords du village. Ils doivent recevoir leur confirmation pour devenir de vrais initiés. Pour cela, ils doivent apporter aux anciens des poulets pour recevoir leur « confirmation ». Cette cérémonie est appelée « *tchooge gooni* », ils partent en brousse et doivent rôtir des poulets qu'ils n'en mangeront pas. Ils passeront la journée là-bas pour un recyclage intensif le lendemain. Le soir, ils reviendront à leur tour au village et tueront tous les poulets qu'ils rencontreront sur leur passage et retourneront à la place de la cérémonie pour le festin. Dès lors, ils sont désormais des vrais « *payrés* » et doivent conduire les novices à initier.

En fin, les « *payrés* » doivent chercher le « *klérè* », de longues perches ni trop long ni trop lourdes, ni fragiles. Le « *klérè* » est une plante biocarburante dont le nom scientifique est « *ricinis communis/ euphorbiaceae* ». On peut également couper le « *genan* » (arbre aquatique qui a pour nom scientifique : *Mitragyna inermis*). Le « *klérè* » doit avoir des bouts ramifiés sur lesquels sont accrochés des morceaux de calebasse qui s'entrechoquent lorsque les *payrés* marchent en file indienne et produisent un bruit annonçant le passage des jeunes initiés.

Cependant, la phase de déroulement consiste à effectuer une marche d'une semaine pour arriver au lieu de « *soo klu* » ou lieu de la mort et de la résurrection. Au retour, ils se regroupent dans un abord du village appelé « *hourougui* » (camp de formation). Les initiés doivent intensivement apprendre la langue de l'initiation (Massa). L'apprentissage commence par les parties du corps, la nourriture, l'eau, la botanique, la faune et l'ensemble du social. Chaque enfant est entouré d'un ou de deux parrains formateur « *pay* », ils sont choisis pour leur froideur ou méchanceté. Les têtus ou ceux qui n'assimilent pas vite les apprentissages de la langue sont battus.

On leur dit que la terre est leur eau dont il faut se coucher par terre sans réfléchir nu comme le vers de terre. Avant et après le repas, on doit se laver les mains avec la terre. Après tout « *maygay* » (Dieu de l'initiation) protège ses enfants. L'on ne doit pas verser une goutte d'eau sur son corps avant la cérémonie de « *mèège bii* ». Elle consiste à amener les initiés chez le chef de terre afin qu'ils touchent à l'eau pour la première fois depuis leur départ par la première femme du chef. Elle leur asperge d'eau sous la conduite des anciens. Ils marchent courbés à la queue afin d'être reconnus. La discipline est de rigueur au sein du « *hourougui* », la désobéissance peut conduire à la mort. Le terme « *saga saga* » est un ordre qui veut dire « couché à plat ventre ». Chaque midi et soir les femmes apportent la nourriture (le nombre des boules dépendent du nombre d'enfants qu'elle a) et les déposent à une distance ne leur permettant ni de voir les initiés ni d'être vues par eux. Les jeunes « *payrés* » vont les chercher. Les initiés sont entourés de beaucoup de nourriture car ils doivent manger pour être gros, gras et beaux pour la grande cérémonie de retour au village « *laage ling* ».

En ce qui concerne le « *laage gooni ling* » (le retour des initiés au village). C'est un grand jour de fête ou de célébration et très coloré.

1.3.19. Éducation dans la société Tupuri

Il s'agit ici de l'éducation dans son ensemble : l'éducation de base et l'éducation sociale.

1.3.19.1. Éducation de base

Les contes, devinettes et la bergerie comme forme d'éducation chez les Tupuri. Dans les familles Tupuri, l'éducation des enfants commence dès le bas âge. Les deux parents jouent un rôle

incontournable dans la préparation de leurs progénitures à l'état adulte. Les parents commencent par leur raconter des contes « *mba'a* », les devinettes pour éveiller leurs esprits et inculquer en eux l'esprit de créativité. Dans les contes, on retrouve toujours une leçon à apprendre et ces contes abordent toujours des thèmes éducatifs tels que : l'obéissance, la sagesse, le respect, la maîtrise de sa langue maternelle, l'amour, la paix, le travail, la haine, l'égoïsme ; l'orgueil, comment se comporter dans la société etc. C'est à partir de trois ans qu'on débute jusqu'à l'adolescence. Ce type d'éducation se passe presque tous les soirs autour d'un feu pendant la période de fraîcheur et sur l'éclairage de la lune pendant la période de chaleur. Elle commence par les parents, ensuite les aînés continuent avec leurs cadets. Chaque conte est fondé sur une histoire imaginaire tirée de la réalité et se transmet de génération en génération. L'on a également le « *tum-tum* » ou « *guegue* », une pratique qui amène l'enfant à apprendre à compter et à parler et à chanter en même temps en sa langue maternelle. Elle lui apprend également la logique et inculquer en lui l'esprit selon lequel dans la vie on peut gagner aujourd'hui et perdre demain. En effet, ce jeu consiste à s'asseoir et se tendre les pieds et il y a toujours un volontaire pour compter les pieds en chantant surtout en respectant le rythme de la chanson. Ces enfants assis écoutent attentivement la chanson jusqu'à la fin. Le premier à se lever aura gagné et le dernier aura perdu. Ces chansons sont également instructives.

L'on note en plus la bergerie ou le fait de garder le troupeau en brousse « *kotgué fiiiri* » pour les chèvres et les moutons ; « *kotgué dééré* » pour ceux qui gardent plutôt les bœufs. Du fait que ce peuple s'est attaché à l'élevage, derrière le fait que les enfants gardent, se cache une grande éducation. Pour acquérir un certain nombre de connaissances et un certain niveau de maturité, l'enfant ne doit pas se limiter à la sphère familiale. Il doit sortir de cette sphère pour se confronter au monde extérieur. Il doit se battre avec leurs égaux, se défendre en cas de bagarre car il n'en manque jamais parmi les enfants. En brousse, l'enfant doit apprendre à supporter la famine, à se stopper la plaie en cas de blessures, à enlever l'épine de son talon du fait que ces choses ne manqueront jamais en brousse. Ceci jusqu'à un certain âge le plus souvent, les filles arrêtent plutôt que les garçons car à partir de 12ans, elles doivent être attachées à la mère pour apprendre le ménage. Par contre, le garçon fait plutôt la transition des troupeaux de chèvres aux bœufs.

N.B : quel que soit l'âge de l'enfant, à partir de 5 ans, les parents veillent à ce que le berger ne rentre avant 15 heures et ne doit rentrer sous prétexte que ses égos l'ont tapé ou qu'il a faim.

Au moment où on parle déjà de transition chez le garçon, on parle en ce moment de l'adolescence. Chez l'homme Tupuri l'adolescence chez le garçon commence à partir de 15 ans,

c'est à 18 ans que le jeune homme fait le « *naagué may* » : apprendre au jeune homme à connaître la sexualité, le « *few day* » ou « *teegue tii grao* » : apprendre le jeune homme à se défendre face à son adversaire avec le bâton. A cet âge, l'éducation est prise en charge par le père et ses aînés. Le but de ces pratiques est de préparer l'adolescent à réagir en cas de guerre, de conflits sous toutes ses formes.

En ce qui concerne l'éducation de la fille, c'est la mère qui s'en charge car elle doit la préparer pour le mariage. Elle peut également s'attribuer la fonction de bergère mais arrête le plus souvent tôt (12ans) et surtout que les parties secondaires se développent. En ce moment ses parents l'empêchent de s'éloigner de la maison et doit toujours être à côté de sa mère. Cette dernière doit prendre son éducation avec délicatesse car si elle échoue, ce sera son image qui sera critiquée. Elle doit partager sa chambre avec celle-ci mais chacun dans son lit, elle veille à ce que celle-ci acquière une bonne position, comment se coucher ? Comment s'asseoir au milieu des gens ? Comment saluer ? et bref, elle lui fait acquérir les valeurs sociales afin de réussir dans son foyer. La position du lit est symbolique car le lit de la mère doit être à droite juste derrière le battant ou la porte, celui de la fille à gauche, le panier des Calebasses et des assiettes au fond et au-dessus du lit de la fille se trouve le « *nini* » ou la pierre à écraser. Elle doit apprendre à se lever tôt ou de bonne heure pour écraser le mil, ensuite puiser de l'eau ; balayer la cour, chercher les légumes. Selon la culture Tupuri, la fille doit rester dans la cuisine pour voir comment sa mère prépare. C'est à sa mère de préparer la nourriture, elle prépare dans le cas où sa maman n'est pas à la maison.

1.3.19.2.« *Gurna* » comme forme d'éducation sociale

Il existe trois catégories de *gurna* qui correspondent à trois classes : le *gurna* des enfants appelé « *gurna kag-ré* », le *gurna* des adolescents appelé « *gurna fiiri* » et le *gurna* des adultes appelé « *gurna day* ».

Le « *gurna kagre* » des enfants c'est le *gurna* des poulets, se passe entre les enfants des deux sexes de 4 à 6 ans. L'on suppose que ces enfants n'avaient encore rien à faire à cet âge dans la journée si ce n'est que garder la maison, leurs petits frères et les volailles. Alors, à la sortie des parents à leurs travaux champêtres, ces enfants du voisinage se réunissaient et construisaient des mini-huttes. Là, ils imitaient les pas de danse de *gurna* et fabriquaient des mini-tam-tams avec les morceaux de poterie « *soole dand* ». Au retour des parents, ils se dispersaient et regagnaient leurs maisons respectives et le passage du vent détruisait leurs huttes.

Pour le « *gurna fiiri* », les enfants de 7 à 15 ans s'organisaient aux abords du village non loin du « *gurna day* » des adultes. Aucune chèvre n'était conduite sur le lieu. Leur motivation venait du

fait qu'il y avait une compétition pour être sélectionné au « *gurna* » supérieur ou des adultes. Ces derniers faisaient de temps en temps un tour dans leur camp. Les jeunes filles à l'âge de puberté (12 à 14 ans) participaient de façon informelle au « *gurna fiiri* ». Elles venaient y passer la journée et revenaient également le soir pour la veillée appelée « *bilgi nen jag gurna* ». Pendant ce temps, les enfants discutent sur des sujets liés à la culture, à la vie active, à l'avenir se racontaient des contes, des devinettes, etc. A cet âge, comme nous avons dit ci-haut, ils avaient des tâches précises, celles de garder les petits ruminants, chèvres et moutons, ils aidaient également leurs parents dans les travaux champêtres. Cependant, ils construisaient des huttes solides et y passaient la nuit.

En fin le « *gurna day* » quant à lui, est réservé aux jeunes de 16 à 45 ans et plus. Ils s'organisent en retrait au village avec des vaches laitières, en vue de favoriser un embonpoint pour les activités culturelles et socio-économiques. Le camp est installé sous un grand-arbre, à côté d'un point d'eau (un puits, un marre d'eau ou une rivière). Il est clôturé avec des *sehko* ou des tiges de mil. Là, ils composent des chants de *gurna* pour l'année.

1.3.20. Éducation scolaire chez les Tupuri

Au niveau de l'éducation scolaire, du fait que les colons ramassaient les hommes virils pour les former dans l'armée pendant la première et deuxième guerre mondiale, les hommes Tupuri de nature costaud et géant, passaient leur temps à travailler les champs, manger, boire le lait de vaches au *gurna*, danser, chanter, se conseiller etc. C'est là que les colons les trouvaient. Selon l'histoire, certaines mères pleuraient leurs enfants car elles pensaient qu'on les embarquait pour les tuer. Mais au retour de ces hommes ; la communauté voyait en eux des hommes parfaits du fait qu'ils parlaient non seulement la langue du « blanc », mais aussi des modèles. En ce moment leur conception changeait car pour eux le « *je huu* » (l'homme riche) ou celui qui a fréquenté aux yeux de la communauté était les soldats (militaires). Quand ils passaient, les villageois se cachaient dans les cases par peur d'être tués par une balle. Ils étaient les plus respectés et honorés par leur communauté. Tout le monde voulait que ces militaires se marient avec ses filles, juste pour l'honneur et l'envie de goûter aux choses modernes (l'huile, le riz, le cube etc.). C'est ainsi que certains ont commencé par donner accès à leurs enfants (garçons) à aller à l'école. Leur désir c'est qu'ils deviennent comme l'autre (militaire). D'autres envoyaient leurs enfants justes pour « goûter le riz du blanc ». D'autres finissaient par y rester. Ce n'est plus le cas aujourd'hui car les parents donnent déjà assez d'importance à l'éducation scolaire ou formelle.

De nos jours, la conception de l'éducation scolaire est loin d'être celle du passé car le fait que les parents ont vu le changement, comment ceux-là possèdent certains biens qu'il n'a pas, l'accès

est devenu effective. Dans les villages Tupuri en générale à Kalfou en particulier, le fonctionnaire ou celui qui a fait l'école aux yeux de la communauté est l'enseignant. Cependant, l'on note la non effectivité de l'accès à l'éducation dans cette localité puisque que le taux net de scolarisation y est faible. Elle est due à la pauvreté, le manque de suivi (les parents illettrés), la désertion, le mariage précoce, la culture etc.

1.3.21. Artisanat

Les artisans fabriquent généralement des objets. Cette activité n'est pas effective car elle génère très peu de revenus pour les populations. Les objets fabriqués sont les nattes appelées « sékho », les canaris en terre cuite pour contenir soit de l'eau ou du « *bili-bili* » (la bière locale), les lits en roseau, les nattes ; les petits tabourets en bois, les chaises en bois sculpté. Ces objets sont fabriqués pour la plupart du temps par les Tupuri ; et les autres ethnies minoritaires (Museye ; les Massa ; les Musgoum) qui ont presque la même culture que les Tupuri sauf au niveau de leur modèle de construction et de la décoration de leurs cases. On trouve également très peu de personnes qui exercent dans la couture.

1.3.22. Dynamisme culturel

Le dynamisme culturel est dû à une rencontre entre les Tupuri et les autres cultures. C'est dans les années 60-70 que ce changement est devenu plus visible et acquis par les membres de cette communauté au travers de leur accès à l'éducation scolaire. Quant à la prostitution, le célibat et le divorce, sont entrés dans la culture Tupuri. On parle des femmes libres à cause des épouses des soldats qui pendant leur service, en ville, leurs épouses entrent en contact avec d'autres cultures. Elles ont aussi appris la manière de vie des citadins (deuxième bureaux, maîtresses, concubinages etc. La mauvaise assimilation de la culture de ces dernières les a amenés premièrement à la désobéissance dans la communauté par le manque de crainte de commettre l'adultère. Car étant en ville, la punition dans la tradition en cas d'adultère n'est plus appliquée.

L'on aussi l'église de son côté qui a apporté un changement dans la mesure où de nos jours, l'on ne parle presque plus des « *naare bosorewo* », (les femmes qui portaient en elles les génies), qui pouvaient prédire en cas de malheur et chasser les esprits maléfiques qui perturbaient le village. Cependant, certaines personnes par manque des moyens pour faire les sacrifices aux dieux finissent par accepter l'évangile juste par la peur d'être puni par les esprits qu'ils croient en eux. Ces personnes de nos jours, se retrouvent au milieu et presque perdues car ils ne se donnent pas totalement à la croyance en l'évangile qu'ils ont accepté et ne font non plus de sacrifices. De même, l'on note la pauvreté qui, conduisant au désespoir, amène la personne à abandonner certains

sacrifices qui lui demandent un bœuf ou un mouton car du fait qu'elle doit scolariser ses enfants, elles préfèrent les vendre que de les sacrifier aux dieux. Ces types de personnes se cachent également derrière l'église.

L'on a remarqué sur le plan social, qu'il y a un changement au niveau des travaux ménagers car l'homme Tupuri se considérait autre fois comme un roi, dictateur et la femme celle qui vivait dans la soumission totale. Cette conception n'est plus le cas de nos jours car l'homme aide déjà sa femme dans certaines activités et lui accorde une liberté de participer aux discussions ou débats sur certaines choses, de même, son point de vue est également pris en compte. Il y a un adage Tupuri qui dit : « *dos yog de séé-mbe bon ga, ma war yog ma gur, ma gur yog ma war lay* ». Autrement dit, la main ne se lave pas toute seule, la main droite lave la main gauche et vice-versa. Pour être heureux dans son foyer, on s'entraide. L'autre complète en disant : « *salé ma nen swa'a ndir ti djag fo'o ga* » (un fil à trois cordes ne se rompt pas facilement).

L'on note également, un changement au niveau des jeux, des contes et des devinettes qui se passaient le soir pour la veillée avec les parents ou les adultes au milieu de ce peuple. Cela est dû à l'accès des enfants à l'école car quand ils rentrent le soir, on leur demande le plus souvent d'aller réviser ou d'aller dormir afin d'être éveillés le lendemain à l'école. Par contre, nous n'ignorons pas l'importance de ces pratiques culturelles dans le développement psychomoteur de l'enfant, surtout l'inculcation des droits et règles de la vie et la morale qu'ils retrouvaient dans ces pratiques.

Au niveau des naissances, depuis les vingt dernières années, la plupart des enfants naissent dans les centres de santé. Le savoir traditionnel de la marmite essentiellement féminine disparaît déjà au milieu de ce peuple. Plus grave, la cérémonie du baptême très significative n'est plus du tout pratiquée. De même, les jumeaux ne sont plus entourés de cérémonies à leur naissance, car la plupart de ces enfants reçoivent des noms chrétiens sans même attendre leurs baptêmes. La médecine conventionnelle est en voie de disparition, elle perd sa valeur petite à petit à cause de la médecine moderne qui se répand de plus en plus dans les villages.

En ce qui concerne le « *gurna* », ses fondements ont été menacés car la discipline n'est plus respectée. Le lait n'est plus consommé en abondance à cause de l'abandon de l'élevage des bovins. « *Le bili-bili et argé* », (alcool) ont remplacé le lait et sont abusivement consommés. La plupart des jeunes se sont tournés vers l'école moderne. Les compositeurs sont manipulés et corrompus et ne jouent plus pleinement leur rôle. En plus, les chansons élogieuses afin de gagner son argent sont en train de prendre de l'ampleur dans la communauté Tupuri au détriment du *Gurna*.

1.3.23. Agriculture

L'agriculture est le secteur d'activité, sur le plan économique, le plus important de la Commune car elle occupe la majeure partie de la population. Elle est pratiquée pour la plupart par les Tupuri ; les Massa ; les Mousgoum et les Mousye, ayant les Tupuri comme peuple majoritaire. C'est la première activité génératrice de revenus (AGR). Deux types d'agriculture y sont pratiqués : l'agriculture vivrière et l'agriculture de rente. Les activités agricoles saisonnières sont pratiquées par les Tupuri. Les foubés ne pratiquent presque pas du tout l'agriculture, ils font le commerce en faisant le tour de l'Extrême-nord afin de vendre leurs marchandises.

Toutefois, pendant la saison sèche, l'on cultive le mil rouge ; le fonio ; le coton ; les arachides ; le haricot ; le sésame ; le pois de terre ; et le manioc. Ces cultures sont pratiquées à cause du type de sol (sableux) ; la culture du maïs n'est pas effective. Cependant, en saison sèche un autre type de pratique agricole est adapté sur les sols argileux, c'est l'exemple du sorgho ou mil jaune « *dong-long* » en Tupuri, « *muskwari* » en Fulfuldé et les mil blancs appelé « *bayday* » en Tupuri également. Elle se pratique uniquement en cette période (une fois par an). L'on sème la pépinière au mois d'août- septembre et les plantes au mois de septembre pour les récolter au mois de mars-avril. Et le cycle recommence puisqu'en mai-juin la saison pluvieuse recommence. Dans cette localité, les activités agricoles sont permanentes et le commerce de ces céréales tourne dans la région du grand Nord. Le Tchad, du fait de sa proximité, pratique également les marchés de la région en faisant l'importation et l'exportation.

1.3.23.1. Agriculture vivrière

Les cultures vivrières les plus importantes sont le mil, le sorgho, le manioc, l'arachide, le maïs ; le sésame ; le pois de terre ; le fonio et le haricot. Les produits tels que la patate, l'igname sont également cultivés sur des surfaces de moindre importance. En ce qui concerne les cultures maraîchères, on cultive la tomate, le gombo, l'oignon, le piment, les condiments et les légumes divers (suuk née). Parmi toutes ces cultures, celles qui sont les plus porteuses de la localité sont le mil, le sorgho, le niébé, le maïs, l'arachide et le haricot qui sont cultivées sur des surfaces moyennes.

Du fait de la forte pression démographique sur les terres, la pratique de la jachère a presque disparue. Les quantités produites sont faibles du fait de la non-utilisation des semences améliorées et des techniques culturales archaïques avec un matériel tout aussi désuet et inadapté. Une autre contrainte majeure au bon rendement de la production des cultures vivrières reste la pluviométrie qui pour l'année 2010 a été de 866mm pour 46 jours de pluie. Tout à côté, on observe une présentation des différents postes agricoles de la commune. Leur positionnement géographique est

fonction de l'importance relative des activités agricoles de la zone qu'elle couvre. Mais l'administration de l'agriculture a également tenu à ce que ces postes soient répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire communal. Cependant, ces postes sont dépourvus de personnel et sont par conséquent non-opérationnels.

L'écoulement des produits vivriers se fait sur le principal marché périodique de la commune tous les lundis ainsi que sur les autres marchés périodiques des villages voisins. L'approvisionnement de ces marchés est assuré directement par les cultivateurs qui se déplacent à pieds pour certains, à moto, en charrette pour d'autres et en voiture lorsqu'il faut aller dans les marchés en dehors de l'arrondissement.

1.3.23.2. Agriculture de rente

Le coton constitue la principale culture de rente dans la zone. Malheureusement, la spéculation de la production est organisée et gérée par l'équipe d'achat de la SODECOTON et les cultivateurs.

Il existe dans la commune de Kalfou des structures susceptibles d'aider les agriculteurs à l'amélioration de la qualité et des quantités produites : la délégation d'arrondissement d'agriculture ainsi que la construction par la SODECOTON des magasins de stockage. Cette société met à la disposition des agriculteurs : les semences, engrais et pesticides pour booster la production de la culture du coton. Il est important de mentionner que vu le fait que le produit est acheté à vil prix par la SODECOTON, une bonne partie de la production est vendue en contre bande vers le marché nigérian voisin.

Comme la plupart des communes camerounaises, l'arrondissement de Kalfou dispose d'un fort potentiel agricole (Terres arables, bas-fonds riches et main d'œuvre disponible). Il a bénéficié de l'appui de nombreux programmes et projets. L'action de ces programmes a consisté le plus souvent à renforcer les capacités des producteurs à la base notamment par la tenue des sessions de formation sur les techniques de production semi-intensive, sur les techniques de conservation des productions, l'organisation des ventes et parfois, par la distribution des semences améliorées. Pour autant, les résultats restent mitigés. Les raisons avancées par les agriculteurs sont que les formations dispensées sont souvent courtes et très denses pour des gens le plus souvent âgés. Par ailleurs, l'enclavement de la commune rend l'évacuation des productions onéreuse et la méconnaissance des marchés porteurs ne permet pas de cibler des partenaires crédibles.

1.3.24. Elevage

L'élevage fait partie des domaines des activités porteuses dans la localité. Mais cette activité moins pratiquée : il s'agit d'un élevage extensif caractérisé par des cheptels très faibles. Parmi les

espèces couramment rencontrées, on note les porcins, la volaille, les caprins, les ovins et les bovins, les lapins, équins, arsinés et canins. Il existe un marché de bétail à Kalfou, mais qui manque fortement de dynamisme. Il existe aussi celui de Bougay qui concerne uniquement les petits ruminants.

1.3.25. Chasse

La réserve forestière est protégée par l'Etat, l'on y rencontre, le poste de contrôle forestier de la commune qui veille à la protection des espèces fauniques et floriques de ladite localité. Malgré cette protection, on remarque la chasse aux animaux tels que le gibier, les oiseaux, les rats les lapins etc. Ces pratiques se mènent de façon illégale par la population, même lorsqu'il arrive fréquemment que les éléphants sortent de cette réserve et détruisent les champs, la population n'est pas autorisée à les abattre (le conflit homme-faune). Selon la culture Tupuri, l'on doit noter que la grande chasse se pratique une fois par an. C'est au mois de décembre (*féo baahré*) que tous les hommes sont appelés à aller à la chasse (*dargé*) et dans la tradition, c'est pour prouver sa capacité à chasser et à défendre, l'on doit tuer au moins un animal et non rentrer bredouille. Les fulbés ne la pratiquent point dans cette localité.

1.3.26. Pêche

La pêche ici est très artisanale car l'absence des cours d'eau d'envergure limite l'expansion de ce secteur d'activité. Elle est généralement pratiquée par les femmes de l'ethnie Tupuri ; les produits de cette pêche sont constitués de petits poissons qui sont par la suite séchés et consommés par la grande partie de la population, le reste est vendu sur les marchés périodiques de la commune.

1.3.27. Commerce

Le petit commerce à Kalfou se résume à la commercialisation des produits de première nécessité dans les boutiques tenues généralement par des peulhs et quelques minorités des Tupuri. La vente des boissons est pratiquée par les Tupuri, les peulhs et les musulmans en générale sont exclus dans ce type de commerce du fait que la boisson est défendue dans le coran. Nous notons aussi le commerce de bois au bord de la route qui sont vendus aux passagers et aux villageois et aux villages voisins. Ce commerce de bois n'est plus comme auparavant à cause de la surexploitation et de la déforestation. L'on note également le commerce de légumes, cette activité est menée par les femmes Tupuri, elles vendent les frais pendant la saison pluvieuse et les secs pendant la saison sèche. Ce commerce est fait dans tous les marchés du coin. L'on note que les femmes musulmanes en général sont dans la plupart des clients. Elles ne font guère ce type de commerce, en dehors de ce qui se dit foulbeisés.

Toutefois, le commerce de l'huile d'arachide, de patte d'arachide est entrepris majoritairement par les femmes musulmanes. Le commerce des céréales : le mil ; les arachides, le pois de terre, le sésame, le maïs est entrepris par les femmes et certains hommes Tupuri. Ce commerce se passe tous les jours et s'effectue de village en village surtout le jour du grand marché. L'on note sept grands marchés en semaine au sein des villages voisins, le plus souvent dans les arrondissements. Exemple : le dimanche le grand marché de Guidiguiss ; le mardi le grand marché de Touloum ; le mercredi le grand marché de Kalfou, le jeudi le marché de Doukoula, le vendredi le marché de Moulvouday le samedi le marché de Yagoua. En outre, en semaine, on retrouve de petits marchés et de petits groupements à l'intérieur des villages. Ce groupement se fait également dans le but d'échange entre les populations riveraines, les tontines et autres associations. Ces petits marchés sont accompagnés de petits commerces des vivres et de la boisson « *bili-bili* » qui donne un sens au marché. L'on relève les différents corps de métiers suivants : des commerçants, les motos taximen, des call-boxeurs, des restaurateurs, des vendeurs de carburants, des chargeurs, des bouchers, des guérisseurs traditionnels et des garagistes.

Il ressort de l'analyse socio-économique de la commune que celle-ci dispose d'énormes potentialités, notamment la multitude de marchés périodiques. Par ailleurs, les populations marquent plus d'intérêt pour les spéculations dont les critères de choix portent sur les besoins alimentaires, les possibilités de transformation locale, la facilité de manutention des productions et leur facilité d'écoulement.

1.3.28. Economie locale

Le tissu économique de Kalfou est en partie concentré dans le secteur informel ; à côté des commerçants des denrées alimentaires, des carburants et autres médicaments de la rue, on note aussi la présence des moto-taximen, des call-boxeurs, des restaurateurs, des chargeurs ; des thérapeutes, des garagistes. L'élevage et l'agriculture constituent l'autre composante majeure de l'économie de la commune de Kalfou.

Dans ce précédent chapitre, nous avons présenté la localité de Kalfou et la culture des peuples que l'on y retrouve. Cependant dans le chapitre qui suit, nous allons convoquer l'ensemble des écrits en rapport avec notre sujet de recherche tout en définissant les concepts et les théoriques explicatives appropriées.

**CHAPITRE II : REVUE DE LITTÉRATURE, CADRE THÉORIQUE ET
CONCEPTUEL**

Dans ce chapitre, les aspects suivants seront évoqués ; il s'agira premièrement de faire une revue de littérature ensuite ressortir le cadre théorique enfin définir les concepts liés au thème de recherche ensuite.

2.1 Revue de littérature

Dans cette partie réservée à la revue de littérature, les travaux des autres auteurs sur le thème de recherche seront convoqués par thème.

2.1.1. L'origine des aires protégées et son évolution dans le monde

Les ressources naturelles ont toujours été gérées par les sociétés humaines, les premières aires protégées ont été créées aux États-Unis tout à la fin du XIXe siècle avant que la préoccupation pour l'environnement ne devienne globale, au tournant des années 1970, puis à Rio en 1992 avec la convention sur la diversité biologique (CBD) et que le mouvement ne gagne toute la planète. Le rapport Brundtland, publié en 1988 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement sous le titre *Notre Avenir à Tous*, constitue l'une des premières interrogations sur la capacité de la planète à faire face aux effets d'une croissance démographique continue.

Cette même année (1992) est marquée par la prise de conscience. C'est en ce moment que les préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et à la disparition des espèces végétales et animales ont évolué pour contribuer à l'essor des aires protégées dans le monde. Une cartographie datant de plus de dix ans (2003) montre que les aires protégées occupent 13% de l'espace national de 121 pays, entre 13 et 20% de la superficie nationale de 27 pays et plus de 20% du territoire national de 20 pays. Les pays de cette catégorie se situent essentiellement en Amérique du Sud [Equateur (52%), Colombie (72%) et Vénézuéla (61%)] et en Afrique [Zambie et Tanzanie (39%)] (Rodary et Castellaney, 2003). L'évolution du nombre et de la superficie des aires protégées traduit la volonté de la communauté internationale de préserver l'environnement. Cette dernière limite et contrôle les activités anthropiques dans des espaces encore considérés comme « naturels » ou d'importance environnementale en termes de biodiversité et d'espèces menacées ou en voie de disparition. Mais on peut se demander si la multiplication des superficies protégées constitue un gage pour la conservation des ressources de la planète. Les parcs et autres réserves naturelles se sont avérés être des moyens incomparables de la conservation de la nature. Ils demeurent comme solution idoine dans la mesure où ils ont été bien conçus et appropriés par les populations humaines des régions concernées Barbaut, (2007). Est-ce réellement le cas dans toutes les aires protégées ? De nos jours, l'un des défis majeurs que pose le rôle supposé ou réel des aires protégées dans la conservation des ressources, est la capacité à évaluer l'apport de la protection de l'environnement

sur la sauvegarde ou la restauration de celles-ci. Ces défis se posent avec acuité dans les pays en développement dont l'économie est souvent fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et donc consommatrice d'espace.

Dans, [Agenda 21 de la Convention sur la diversité biologique](#) (2018), un consensus scientifique montre que la protection des habitats et des espèces est le meilleur moyen de défendre la biodiversité. Ceci afin que la protection soit réelle dans les parcs et réserves. Telle est la vision et la perspective de l'objectif principale de cette convention.

Jones et al (2018), la cartographie mondiale la plus récente et complète des pressions humaines montre que si l'on est passé de 9 à 15 des terres émergées et protégées entre 1992 et 2018, 6 millions de kilomètres carrés soit 32,8% de terres protégées sont néanmoins soumises à une pression humaine intense. Plus de 55 % des aires protégées, avant la ratification de CDB (1992) ont depuis subi une augmentation de la pression humaine ; seules les grandes zones strictement protégées se montrent potentiellement efficaces situé dans certains pays essentiellement dans l'hémisphère sud.

Selon la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), l'agriculture occupe plus de 60% des personnes actives en Afrique malgré un processus d'urbanisation croissant. A la faveur d'un taux d'accroissement naturel pouvant atteindre 3 % par an, on constate une extension sans précédent des surfaces agricoles et une réduction conséquente des ressources naturelles et de la biodiversité. Ainsi, constitue aujourd'hui un enjeu mondial à la fois géopolitique et scientifique de la planète pour le XXI^e siècle. Elle est inspirée par l'engagement croissant des scientifiques et de la communauté internationale en faveur de la conservation de l'environnement et du développement durable. L'une de ces mesures, l'article 8 de la convention fait référence à la mise en place d'un système d'aires protégées. Ces aires protégées peuvent être à ce jour considérées à la fois comme le principal instrument de l'aménagement de la planète parce qu'elles occupent 12% des terres émergées, et comme l'instrument le plus universel de conservation des ressources (Aubertin, 2007). Les aires protégées constituent désormais un enjeu à la fois écologique, culturel, social et spatial, en raison de la croissance des superficies classées depuis la fin des années 1950.

2.1.2. Utilisation alimentaire et médicinale et la fabrication des produits forestiers

Maydell (1981), cité par Donfack (1998), les ressources de la savane contribuent à compléter la ration alimentaire des populations rurales du Nord Cameroun. Divers organes de la plante sont consommés : les feuilles (*Balanites aegyptiaca*), le fruit (*Tamarindus indica*, *Sclerocarya birrea*). En outre, la médecine traditionnelle repose essentiellement sur les propriétés curatives de diverses

espèces végétales. Les espèces végétales herbacées et ligneuses de la savane produisent le matériau nécessaire à la fabrication de plusieurs objets utilisés dans la vie domestique (lit, table, tabouret, bancs, étagères etc.). Diverses écorces d'espèces ligneuses sont utilisées pour le cordage (*Piliostigma thonningii*), comme colorants et tanins. Des outils et des ustensiles divers sont faits à partir des espèces ligneuses telles que *Anogeissus leiocarpus*, *Dalbergia melanoxylon*, *Sclerocarya birrea*, *Balanites aegyptiaca*, etc. selon cet auteur. La production du bois de feu et du charbon constitue dans la région la plus importante forme d'exploitation des espèces ligneuses des savanes Donfack, (1998). Les espèces les plus utilisées sont *Anogeissus leiocarpus*, *Dalbergia melanoxylon*, *Acacia seyal*, *Dichrostachys cinerea*, *Balanites aegyptiaca*.

2.1.3. Impact de l'élevage sur les espèces ligneuses forestières ou les populations

Donfack (1998), l'élevage dans la région de l'Extrême-Nord est généralement extensif. Les éleveurs sont en principe sédentaires, mais les caprices du climat font de la transhumance un recours obligé pendant la saison sèche pour des troupeaux se nourrissant essentiellement dans ces savanes. Il ajoute en disant : Les ligneux fourragers jouent ici un rôle important dans l'alimentation des animaux, surtout dans cette période de saison sèche où toute la couverture herbacée est brûlée. Les résidus de récoltes estimés à 0,5 million de tonnes de matière sèche par an pour toute la province de l'Extrême Nord, n'assurent la nutrition du cheptel, estimé à 1 million d'Unité Bovin Tropical (UBT), que pendant deux mois pour une ration d'entretien (Anonyme, 1993 cité par Donfack, 1998). Alors ? Malgré la transhumance, il y a une surexploitation des écosystèmes naturels, freinant ainsi la régénération de la végétation. On assiste à des émondages répétés des arbres fourragers ou à leur destruction pure et simple pour l'alimentation des animaux. Ceci se converse avec notre recherche dans la mesure où l'effet d'élever les animaux est une pratique culturelle. Cependant, les nourrir cause un problème dans la mesure où ces mêmes plantes sont utiles dans la thérapie en cas des maladies.

2.1.4. Impact de l'agriculture sur les espèces et la population

Donfack (1998), l'agriculture occupe une superficie d'environ 1.966.800 ha sur une superficie physique totale de 46.541.200 ha soit environ 29% des terres cultivables. En moyenne, 760 000 ha sont cultivés par an dans le Diamaré. Les principales cultures sont les céréales (sorgho, mil, maïs) et les légumineuses (niébé, arachide, voandzou). Le coton constitue la principale culture de rente. Les cultures sont pour la plupart localisées dans les plaines (sorgho) ou au pied des collines (sorgho et coton) Cependant, en fonction du degré d'anthropisation et de la forte densité de la population, les versants des collines, à pente plus ou moins forte, peuvent aussi être cultivés. Dans le Nord Cameroun, la zone de forte densité humaine est la province de l'extrême nord. Les pertes de

couverture forestière du pays sont estimées à 129 000 ha par an, avec un taux de 0,6% (FAO, 1999). Son travail nous est utile du fait que l'entrée dans les aires protégées est interdite alors que c'est l'endroit où résident les dieux.

Devineau, Lecordier et al (1984), ont mis en évidence l'influence des feux programmés dans trois parcelles différentes pour analyser son impact sur la dynamique des peuplements de savanes. Pendant dix-huit années d'observation, ils ont déterminé des changements progressifs sur deux parcelles, et au niveau de la troisième parcelle, la stabilité des ligneux. Le changement est noté également en trois phases. Primo, on assiste à un accroissement du couvert ligneux savanicole. La deuxième correspond à une étape de succession végétale qui est celle de l'implantation massive des espèces forestières. Pendant la dernière phase, les sols nus sont colonisés par jeunes individus qui s'installent en proportion constante.

Ils relèvent par ailleurs que, pendant cette dernière période de changement sur les ligneux, l'accroissement de dominance de certaines espèces et la modification du statut hiérarchique de certaines autres sont néanmoins les germes de modifications futures. Dans les deux premières parcelles, l'on a noté la densité des ligneux en rapport avec la surface étudiée. Les feux jouent un rôle de stabilité relative, mais avec une prolifération au niveau de l'indice spécifique, et notamment la germination du *Borassus Aethiopium* (rônier).

2.1.5. Importance des aires protégées dans la vie quotidienne

Dans *le centre des données sur le patrimoine naturel* du Québec (1999), un article sur le système d'information sur les habitats fauniques (1998) ; la conservation de la nature par les aires protégées implique : la sauvegarde d'échantillons représentatifs et particuliers de la diversité biologique, c'est-à-dire des espèces de plantes, d'animaux et autres organismes vivants, mais aussi du capital génétique de chacune de ces espèces ; cela comprend également la protection de la diversité des écosystèmes qui soutiennent cette diversité biologique ; La préservation des systèmes qui entretiennent la vie, c'est-à-dire des processus écologiques qui protègent et engendrent la vie sur terre, qui déterminent les climats et les microclimats ainsi que les régimes en eau, qui purifient l'air et l'eau, qui recyclent les éléments essentiels, qui créent et régénèrent les sols et permettent aux écosystèmes de se renouveler.

Boissieu et al (2007), dans son article intitulé *la gestion des aires protégées : contexte général dans sept pays d'Afrique de l'ouest et du centre*. Géographie 2007, la conservation de la biodiversité en Afrique dépend en grande partie de l'efficacité des systèmes d'aires protégées. De même, Stuart (1990) leur ajoute que leur communication s'est focalisée sur sept pays et l'on constate que les

richesses fournies par les parcs et les réserves sont présentées ainsi que les différents systèmes de gestion mis en œuvre dans différents pays (le Cameroun ; la Côte d'Ivoire, le Congo ; le Nigeria ; le Tchad etc.).

De même, dans : *Etat des aires protégées 2015*. La mission d'observation des aires protégées d'Afrique centrale incombe à l'observation des forêts d'Afrique centrale sous mandat de la COMIFAC et en collaboration notamment avec le RAPAC (réseau des aires protégées d'Afriques centrales) le CIRAC et l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature), constitue comme la première Edition du rapport sur l'Etat des Aires protégées d'Afrique centrale (EDAP 2015). Dans cet article, on y trouve des rapports de chaque pays d'Afrique centrale : on peut citer celui du Cameroun par HIOL HIOL, LARZILLIERE, PALLA (2015). Ces derniers ont parlé des premières aires protégées dans les années 80 ou au XIX^{ème} siècle et à la moitié du XX^{ème} siècle. L'on note dans ce document que : les aires protégées sont au cœur des stratégies de conservation de la biodiversité, elles ont pour objectifs la protection à long terme du patrimoine naturel des ressources biologiques qui constituent les fondements des économies du pays. Le présent document rassemble pour la première fois un exemplaire complet des aires protégées de l'Afrique centrale. Il s'adresse en priorité aux décideurs et aux gestionnaires de la biodiversité, aux bailleurs de fonds et de manière plus générale à toute personne qui s'intéresse à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité d'Afrique centrale. Des chapitres de ce document décrivent le réseau d'aires protégées en termes de superficie et de répartition. Ces données sont commentées et complétées par des informations sur la gouvernance et la gestion de ces aires protégées sur les projets d'appui à leur développement ainsi que sur leur importance socio-économique. L'ensemble procure une base nécessaire pour la prise des décisions, de gestion des aires protégées et de la biodiversité en générale.

Dans le dernier rapport de l'IPBES (2019), le point focal ici était le renforcement des mesures de protection. Il souligne en fonction des enjeux du territoire (espèces menacées, écosystèmes fragiles ; patrimoine culturel, paysage etc.) qu'il existe deux niveaux de protection : celles des aires protégées et celles des zones de protection forte qui font l'objet d'un cadre réglementaire plus contraignant. Ces espaces naturelles contribuent entre et autre à la protection de la vie sauvage, la préservation des écosystèmes et des paysages qui rendent des services comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Tels sont les outils primordiaux pour la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

2.1.6. Administration et gestion des forêts au Cameroun

TSAYID (2020), dans un article plus récent dans le domaine de l'économie : la réduction des émissions dues à la déforestation selon le ministre des forêts et de la faune (Jules Doret NDONGO), en ce mot : le Cameroun étant acteur près de 15 ans dans le mécanisme de réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD+). Conformément aux orientations de la stratégie nationale (REDD+), il est apparu nécessaire pour le gouvernement de privilégier tout en fixant comme préalable un engagement ferme du secteur privé dans ce processus comme dans d'autres initiatives. Pour le directeur national de WWF-Cameroun, plusieurs raisons justifient l'importance accordée au secteur privé dans le processus car ce sont les acteurs du secteur privé qui investissent. Par conséquent, ils doivent respecter toutes les mesures environnementales, sociales pour l'aboutissement du processus REDD+.

NGOUMOU (2014) présente les potentialités naturelles que regorgent les forêts du Sud-Cameroun. Selon lui, l'implication des populations locales dans la gestion des forêts communautaires est un gage de développement économique et social. Cependant, il ne fait pas mentionner du fait que plus de quinze ans après l'indivision de la foresterie communautaire dans l'univers du secteur forestier Camerounais par le code forestier de 1994 innovateur mais complexe des dysfonctionnements subsistent toujours.

MINFOF (2002), dans le Guide juridique du contrôle forestier au Cameroun (GJCFC), nous a éclairés sur la population forestière du Cameroun écrite dans le document de politique générale du ministère de l'environnement et de forêts (MINEF). Ce texte qui favorise l'implication des communautés dans le contrôle des forêts, n'ont cependant pas apporté des réponses claires sur la finalité des redevances forestières.

KAMTO (2014), dans le droit de l'environnement en Afrique page : 110, fait une étude critique des politiques forestières dans le bassin du Congo et au Cameroun. Selon lui, la législation forestière ne se limite qu'à la réglementation des relations population/forêt. Les lois réglementent tant bien que mal l'exploitation des bois et non la protection des forêts donc de l'environnement. Elles encouragent ainsi l'exploitation forestière non durable.

2.1.7. Espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition au Cameroun

Les stratégies nationales pour les aires protégées (SNAP) : sont un programme d'action coordonné pour l'ensemble des aires protégées qu'elles soient terrestres ou maritimes ; l'hexagone ou dans les autres mers. Ils soulignent que les milieux naturels sont soumis à des pressions et des changements d'une ampleur et d'une rapidité inédite. Ces menaces qui pèsent sur l'écosystème sont

principalement issues des activités humaines : la pollution, artificialisation des sols ; fragmentation des milieux ; prélèvements etc.

Jacquemont, (2018), *quel avenir pour les aires protégées ?* souligne que la faune sauvage des réserves et parcs africains sont menacés par diverses nuisances. L'extraction illégale de bois, les défrichements non contrôlés, le braconnage, l'emprise des mines etc. Il va plus loin en disant : dans un tel contexte, les communautés concernées devraient devenir des partenaires actifs des pouvoirs publics dans la lutte contre l'exploitation incontrôlée des ressources des aires « mal protégées ». C'est ainsi que l'on pourra assurer plus efficacement la protection de la biodiversité.

Les animaux en voie de disparition : portail sur les espèces menacées et les animaux en voie de disparition. Dans ce document ; on retrace et on estime le pourcentage des espèces en voie de disparition. Les animaux en danger au Cameroun

Selon CITES (2021), au Cameroun, il existe 7850 espèces végétales terrestres et aquatiques. Actuellement 815 sont aujourd'hui menacées de disparition.

Wafo (2008) évalue les politiques de conservation en rapport avec les pratiques paysannes. Il met en évidence les effets de la confrontation des logiques d'acteurs : une logique de conservation des espaces protégés d'une part, et les pratiques locales d'autre part, en s'appuyant sur les situations observées dans les aires protégées de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Il comprend finalement dans cette définition qu'il donne d'un espace protégé, « une aire protégée peut être aussi définie comme étant une entité socio-spatiale en construction permanente, au regard des enjeux spatiaux, sociaux, écologiques et économiques qu'elle suscite de plus en plus ».

Dans un rapport conjoint organisé en novembre 2006 sur la Gestion des ressources naturelles fournissant des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale, les experts décrivent les modes d'exploitation ainsi que les opportunités et contraintes d'une gestion durable des PFNL dans la sous-région, pour une meilleure intégration des produits végétaux sahéliens, tous les ligneux dans les processus écologiques pour la préservation de l'équilibre naturel des écosystèmes. La reprise de la végétation ne passe que par des mesures alternatives d'exploitation des ressources végétales en vue de réduire la pression sur les produits forestiers. Dans ce rapport, on note les recommandations suivantes :

- * Adopter une stratégie sous régionale participative de gestion des PFNL.
- * Développer et vulgariser les techniques de récolte durable des PFNL.
- * Promouvoir la domestication des PFNL phares et surexploités.

- * Élaborer, tester et appliquer des méthodes de détermination des quotas d'exploitation des PFNL.
- * Harmoniser le cadre légal et règlementaire relatif à l'exploitation des PFNL en Afrique Centrale.

Les deux objectifs étant le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire ; et l'intégration systématique des informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents. Seulement, ce rapport moins scientifique qu'écologique n'explique pas et ne détaille pas les principes éco-biogéographiques qui mettent en déphasage les processus de dégradation de la couverture végétale des bandes sahéennes, et la réduction spécifique des plantes ligneuses. Aussi, l'étude ne se limite qu'aux espèces non ligneuses.

Traoré (1997), établit une relation entre la pédologie, le gradient topographique, mais aussi et surtout les conditions climatiques qui influencent fortement la physionomie des zones de couverture ligneuses. Dans ses relevés, les ligneux adultes subissent une diminution en nombre si le sol ne maintient pas le sous-bois, dont les herbacés qui assurent l'humidité relative. Dans son analyse sur la flore de Simenti dans le Parc National du Niokolo Koba au Sénégal, il propose qu'une reprise de la végétation, si le processus est réversible, doit tenir compte des différentes entités qui mettent en relation, le climat, les sols et les végétaux. Les indices de spécificité, de rareté, de diversité sont de nombreuses méthodes statistiques qui permettent la caractérisation de la diversité spécifique et la richesse floristique d'une végétation donnée.

Kistler et ses collaborateurs (1979) ont examiné l'influence de divers types de couverts définis par des critères qualitatifs et quantitatifs (espèces présentes et abondance-dominance) sur la composition floristique du sous-bois. Ils montrent que les relevés possédant un même couvert ont un sous-bois similaire et distinguent ainsi un certain nombre de groupes de relevés. Notons que cette étude ne permet pas de distinguer le ou les facteurs prépondérants dans le déterminisme des variations floristiques. Seulement, la relation variable quantitatif et variable qualitatif n'est pas facile à déterminer, par conséquent, elle ne permet pas de dégager les changements d'une flore végétale.

2.1.9. Politique des aires protégées au Cameroun

Mewondo, (1996), affirme que, au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique, la gestion de l'environnement commence bien avant la période coloniale. Cependant, le développement des zones protégées sous leur forme moderne prend ses racines pendant la période coloniale. La réappropriation par l'État du Cameroun dans cette pratique commence en 1960 au moment de son accession à l'indépendance.

L'évolution des politiques de conservation connaît sa phase décisive dans la mouvance du sommet de la Terre de Rio de Janeiro avec la création du tout premier ministère de l'environnement et des forêts en mars 1992. La mise en place d'une structure administrative dotée d'une organisation moderne et adaptée aux questions liées à l'environnement, marque le début de l'ouverture du débat écologique au Cameroun et l'assainissement du secteur de la protection et de la conservation des milieux.

2.1.10. Indispensable adaptation au cadre juridique

Doumbé Billé (2001), La législation camerounaise (1994) sur les forêts, la faune et la pêche de 1994¹ apparaît comme l'aboutissement logique du cadre réglementaire et légal qui permettra d'être en conformité avec les instruments existants sur le plan du Droit International en matière de conservation et de gestion de la biodiversité. Cette loi constitue aujourd'hui le texte de référence sur les questions d'environnement. Cependant, pour être efficace, la politique d'un État en matière d'aires protégées doit harmoniser le cadre théorique global et le cadre pratique à l'échelle de la plus petite unité territoriale.

Plateau (2000), fait la remarque que, c'est depuis la promulgation de la loi sur les forêts que l'accent a été mis d'une part sur l'adaptation des politiques de conservation classiques à l'approche participative dans les aires protégées déjà en place et d'autre part sur l'élaboration de nouveaux projets de conservation ex-nihilo intégrant dès le départ l'approche participative. L'objectif étant de respecter les engagements pris au travers des ratifications des différentes conventions internationales, notamment la multiplication des superficies protégées.

Dans le décret n° 96/119 PM du 12 mars 1996-Art, les plus grandes réalisations du ministère de l'environnement et des forêts se sont limitées à la réhabilitation de quelques aires protégées déjà existantes, au reclassement de certaines et à la création de nouvelles aires protégées sans relation directe avec les catégories connues de l'UICN. C'est le cas par exemple du sanctuaire de faune de Banyang-Mbo dans la province du Sud-Ouest créé en 1996 sur le site d'une ancienne réserve forestière. Sa mission est d'assurer la conservation de la biodiversité faunique. Pour être en accord avec les différentes conventions et déclarations qu'il a ratifiées, le Cameroun s'est également doté depuis 1996 d'un Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE). Ce programme a pour objectif de veiller à la mise en application des recommandations de la déclaration de Rio. Il s'agit plus précisément de suivre les politiques de développement intégré. Celui-ci institue une réelle

¹ Il s'agit de la loi n° 94/001 du 20 janvier 1994 portant sur le régime des forêts de la faune et de la pêche

participation des populations locales et des organisations non gouvernementales (ONG) aux politiques d'aménagement du territoire et de conservation des aires protégées.

I.2.4.2. Conséquences des actions humaines sur les aires protégées au Cameroun

La politique de conservation de l'environnement au Cameroun comme dans la plupart des pays du Sud est centrée autour de la protection des espaces. Face à l'évolution de la législation et de la création des aires protégées, on peut s'interroger sur les réelles motivations de l'État et la finalité de la mise en place de ces espaces.

La décision ministérielle n°0372/D/MINEF/DAJ de 2002 portant mise en défense de la zone d'intervention du projet de conservation et de gestion de la biodiversité de Campo-Ma'an est assez révélatrice de la situation. En effet, cet espace est assez isolé pour être intégré dans un processus national de conservation. Cette aire protégée est née de la fusion de la réserve de faune de Campo créée en 1932 à l'époque coloniale et celle de Ma'an créée après l'indépendance en 1980. En 2000 Campo-Ma'an a été érigée en parc national. Sa superficie totale est de 709 760 hectares dont une zone intégrale de 290 232 hectares.

DABOPDA (2007), La réserve de Campo-Ma'an suscite quelques inquiétudes pour deux raisons. Dans un premier temps, le projet de conservation arrive tardivement, et dans un second temps en admettant qu'il en existait un, au moment de la création, nous constatons que la mise en place de ce projet ne respecte pas toute la démarche que nécessite la création d'un parc national. Au Cameroun, les causes de maintien ou de destruction des zones en réserve sont variées et le choix du site y joue un rôle très important. Par ailleurs, le contexte socio-politique d'un pays, notamment le taux d'urbanisation ou l'accroissement démographique, peut avoir un impact sur la stabilité de ces aires protégées. C'est le cas de plusieurs réserves du Cameroun qui n'ont pas pu résister à l'évolution démographique des localités situées aux alentours ou à proximité. La réserve forestière et de chasse de la région du Logone créée en 1938 et couvrant 40 000 hectares (à cheval sur les actuels départements de Mayo Kani et du Mayo Danay dans la province de l'Extrême-Nord) n'ont pas résisté aux migrations des populations Muzuk et Massa durant la seconde moitié du XX^e siècle (Atlas de L'Extrême-Nord Cameroun, 2000). De même, Yengue, (2000). Les réserves forestières de Férengo et de Mayo Ibbé non loin de la ville de Maroua ont disparu sous la pression que la population urbaine, de plus en plus croissante, exerçait sur ses ressources ligneuses

Fotsing (2000), les aires protégées qui ne sont pas atteintes par la population locale sont nombreuses et se trouvent dans des zones à forte densité de population. La réserve forestière des monts Bamboutos créée en 1948 sur une superficie de 222 ha et située en pays bamiléké à plus de 1800m d'altitude, n'a jamais été reconnue par les populations locales qui y pratiquent des activités agropastorales. Par contre, la réserve forestière et de faune de Santchou créée en 1964 résiste encore grâce à sa situation sur un site difficile d'accès. Il en est de même pour le parc de Waza dans l'Extrême-Nord où la présence des grands mammifères et des fauves dangereux dissuade toute velléité d'anthropisation.

2.1.11. Conflits d'intérêts entre acteurs internationaux et locaux

DABOPDA (2007), Il est important aujourd'hui d'inventorier les indicateurs de conservation ou de transformation de la biodiversité dans les aires protégées, les facteurs de vulnérabilité et les différents types de risque auxquels elles sont confrontées. Une telle démarche qui permettrait d'évaluer l'apport réel de chaque partie impliquée dans la gestion des aires protégées nous semble intéressant mais onéreuse. Il se souligne que le gouvernement camerounais semble inefficace et est dans l'incapacité de mener un tel projet à l'échelle nationale. Tel est le véritable problème auquel sont confrontés les gouvernements des pays du Sud au moment où le développement local doit aller de pair avec l'utilisation durable des ressources et la conservation de la biodiversité. Les pays du Sud sont généralement soumis à une double obligation : l'obligation de respecter les engagements pris auprès de la communauté internationale et l'obligation de promouvoir un développement socio-économique des populations dont ils ont la charge. Dans l'impossibilité de satisfaire à toutes ces obligations, ils sont parfois obligés de recourir à des financements extérieurs pour la mise en place des programmes de conservation de l'environnement ; ces financements provenant des fonds qui appartiennent à des structures internationales. Car dans la plupart des pays en développement, la mise sur pied des projets de développement prenant à la fois en compte les besoins des populations et la sauvegarde de l'environnement s'avère difficile.

Parizeau (1997) affirme : « Les enjeux autour du concept de biodiversité dépassent largement les problèmes strictement biologiques ». Nous pensons que les questionnements autour des aires protégées vont au-delà de celles portant sur les ressources à protéger. Autrement dit, les questions liées à la conservation de l'environnement sont au cœur des débats de tout ordre. Elles suscitent de grandes réflexions au plan politique, économique, social, culturel et stratégique. Les conflits récurrents qui caractérisent les rapports entre les acteurs en présence, entre l'international et le local, en sont des preuves.

2.1.12. Structures d'intervention dans les aires protégées

Nous entendons par structure d'intervention, toute organisation légale ayant un statut international, national ou local, et qui intervient de près ou de loin dans les politiques de conservation, de gestion et de protection des aires protégées. A ces institutions, nous ajoutons également l'État camerounais qui est garant de la souveraineté nationale. Cette rubrique nous conduira à examiner tour à tour le rôle des organismes qui agissent dans un cadre global et celui des structures administratives à l'échelle du Cameroun.

2.1.13. Rôle de l'administration camerounaise et de la population local dans la gestion des aires protégées

Il s'agit ici, de l'organisation des institutions nationales en charge de la gestion de l'environnement au Cameroun pour comprendre comment les structures nationales font le lien entre l'international et le local. L'importance de la gestion et de la conservation de l'environnement et de la biodiversité au Cameroun est désormais inscrite dans le préambule de la loi n° 96 du 18 janvier 1996, portant révision de la constitution de la République du Cameroun. Ce point stipule que : « l'Etat veille à la défense et à la promotion de l'environnement ».

Depuis le 9 avril 1992, la gestion de l'environnement et de la biodiversité est placée sous l'autorité du Ministère de l'environnement et des forêts qui sera par la suite scindé en deux. Ces derniers sont ainsi chargés de la gestion et de la conservation de l'environnement et de celles des forêts du domaine national. Ils sont par ailleurs responsables de l'élaboration, de la coordination et du suivi de la politique nationale d'environnement (décret n°2002/216 du 21 août 2002). Il est important de noter que la scission en deux ministères n'a pas apporté de changement majeur dans l'accomplissement des missions qui leur sont assignées. Sur le terrain, les actions sont organisées dans la continuité, tandis que dans les services centraux, les responsabilités sont restées identiques.

Le décret n°98/345 du 21 décembre 1998, les services centraux conçoivent et organisent l'action du gouvernement à l'échelle nationale. Ils sont directement en relation avec les ministres en charge de la gestion des aires protégées, et facilitent la liaison entre les instances nationales, les structures régionales et locales. Pour l'accomplissement de la politique nationale en matière de gestion et de conservation de l'environnement, un secrétariat permanent de l'environnement a été créé pour fédérer les actions des différentes structures. Ce secrétariat est composé de trois cellules : programmes ; développement durable ; protection ; conservation de la biodiversité. Le secrétariat permanent coordonne, au niveau des services centraux, les activités de la direction de la faune et des aires protégées et celles de la direction des forêts. La direction des forêts est chargée de

l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière des forêts, de la surveillance continue du couvert végétal et de la lutte contre la déforestation. Par ailleurs, elle est responsable de l'élaboration et du suivi de l'exécution des projets relatifs à la conservation des forêts. Ces responsabilités expliquent le bien-fondé de la nouvelle politique environnementale du Cameroun. La direction de la faune et des aires protégées est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de faune, de la planification et de la création des aires protégées. Elle s'occupe aussi du classement, de l'inventaire, de l'aménagement, de la gestion et de la protection des aires protégées. Ce qui est important à relever dans les missions de ces deux directions, c'est que le législateur fait une différence entre les aires protégées et les réserves forestières. Cette différence tend à exclure les réserves forestières de la liste des aires protégées, alors qu'elles sont toutes protégées et font partie du domaine privé de l'État. Ces espaces de nature et de catégorie différente ont un objectif global commun : la sauvegarde des ressources naturelles. Les réserves forestières appartiennent à la catégorie VI² du classement des aires protégées de l'UICN.

Toutefois, la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 regroupe les aires protégées et les réserves forestières du Cameroun dans les forêts domaniales, tandis que le décret n°98 /345 du 21 décembre 1998 les considère en son article 69 comme des « unités techniques opérationnelles ». Dans les textes il n'existe pas de différence notable entre les aires protégées et les réserves forestières. Elles sont créées dans les mêmes conditions, bien que n'ayant pas les mêmes objectifs spécifiques. Toute porte à croire que dans l'esprit du législateur camerounais, il y a un souci de partage de pouvoir entre les responsables de la faune et ceux de la forêt. Par contre, la mise en place des unités techniques opérationnelles (UTO) tend plutôt à fédérer tous les espaces protégés quel que soit leur nature et/ou leur catégorie. Il regroupe : les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves forestières de production, les réserves à but récréatif, les jardins botaniques, les jardins zoologiques, les unités forestières de gestion et toute autre aire protégée sont considérées comme des unités techniques opérationnelles. La loi les regroupe en trois catégories :

- les UTO de première catégorie ayant une superficie supérieure à 100 000 ha,
- les UTO de deuxième catégorie ayant une superficie comprise entre 50 000 et 100 000 ha,
- les UTO de troisième catégorie ayant une superficie inférieure à 50 000 ha.

² Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

Les UTO de première et de deuxième catégorie sont créées par arrêté du Premier ministre, tandis que celles de troisième catégorie sont classées par arrêté du ministre de l'environnement et des forêts (articles 70 et 71, décret op.cit.). Toutes ces qualifications rendent complexe la conception que l'État camerounais a des aires protégées, la superficie étant le principal critère de classement retenu dans la classification des UTO. On est loin des critères de classification et des catégories définis par l'UICN.

2.1.14. Rôle des services extérieurs dans les régions et les départements

Dabopda (2007), Les services extérieurs sont chargés d'appliquer la politique du gouvernement dans les circonscriptions administratives. L'organisation administrative du Cameroun est répartie en région, départements, arrondissements et districts. Au niveau des régions, les délégations régionales sont chargées de la supervision et de la coordination des activités de l'ensemble des services des ministères en charge des aires protégées. Elles sont placées sous l'autorité d'un délégué régional et sont constituées d'un service régional de l'environnement, d'un service régional des forêts et d'un service régional de la faune et des aires protégées. Le service de l'environnement s'occupe des ressources naturelles. Celui des forêts a en charge les ressources forestières et les réserves forestières. Le service de la faune et des aires protégées s'occupe des ressources fauniques et des aires protégées. Au niveau de la région, les rôles et les responsabilités en matière de gestion et de conservation de l'environnement et de la biodiversité ne sont pas clairement définis. En effet, le service régional de l'environnement empiète sur les domaines d'activités relevant des forêts et de la faune. Cette situation provoque des incompréhensions au niveau de l'application des textes sur le terrain. L'absence de clarté compromet la gestion et la conservation efficace des aires protégées. De plus, les obstacles que rencontrent les uns et les autres dans l'exercice de leur fonction sont aussi des sources de conflits à l'intérieur du groupe d'acteurs institutionnel. Au niveau du département, une délégation coordonne les activités des ministères sur l'ensemble de la circonscription. Elle est placée sous l'autorité d'un délégué départemental et organisée en trois sections : la section environnement, la section forêt et la section faune et aires protégées. La délégation départementale a également sous son autorité la gestion des postes forestiers et de chasse, les postes de contrôle et de protection de l'environnement, et les unités techniques opérationnelles (Figure 2).

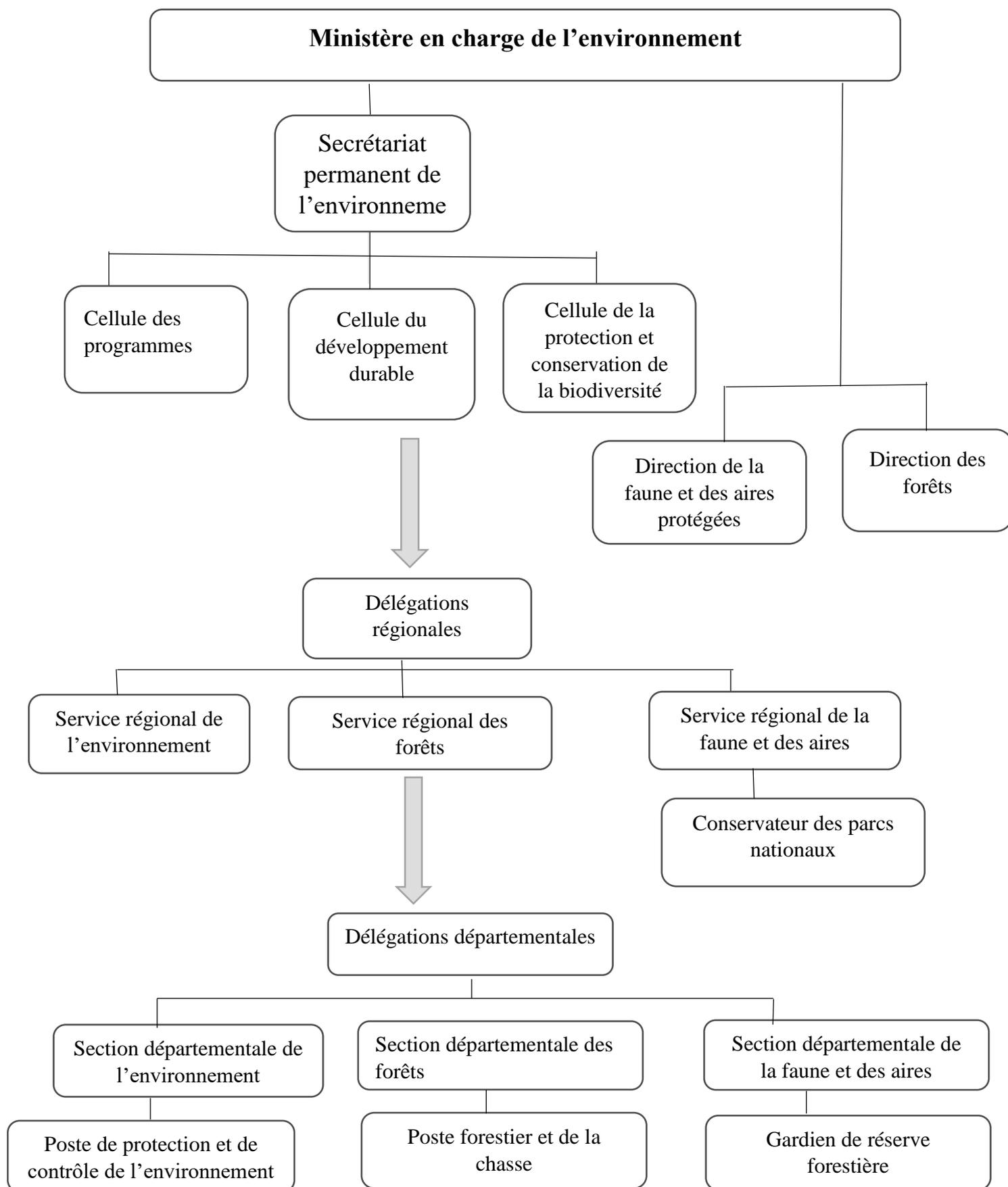


Figure 2 : Organisation des structures en charge des aires protégées

2.1.15. Approche genre dans l'analyse des aires protégées

Afin de répondre au principe de dualité, nous avons abordé l'approche genre dans les pratiques culturelles au sein de la communauté de Kalfou, plus précisément les activités qui se pratiquent dans l'aire protégée. Le commerce est plus pratiqué par les femmes car dans cette localité, les hommes pensent le commerce est une activité féminine. Car depuis leur installation dans cette localité, ils ont fait une sélection plus particulièrement dans ce domaine en question. Les femmes font le commerce du bois, des légumes, des fruits qui proviennent de l'aire protégée. À leur côté se trouvent les hommes qui pratiquent plus l'agriculture et l'élevage des bovins, caprins etc. Les activités communes pratiquées par les deux sexes sont : l'élevage, l'agriculture, l'artisanat, le commerce des céréales. Toutefois, la mise en place d'aires protégées apporte une grande variété de bénéfices au sein des communautés et promeut la gestion durable des ressources naturelles.

ANOKO (2014), en Afrique de l'Ouest, les aires protégées sont rarement gérées selon des principes de l'équité entre hommes et femmes. Dans les processus de décision, on remarque que la participation des différentes tranches de la population n'est pas respectée. Les actions sont essentiellement basées sur des modèles traditionnels de répartition sexuelle des tâches. Le principe d'équité, qui garantit l'accès équitable des hommes et des femmes au développement de leurs capacités, s'avère toutefois fondamental dans la perspective actuelle du développement durable. À la lumière de l'étude des aires protégées de la Guinée, de la Mauritanie et du Sénégal, cet ouvrage décrit les multiples dimensions de l'équité : équité entre les sexes, entre les jeunes et les vieillards, les riches et les pauvres. L'on déduit à travers ce qui ressort que l'approche genre dans la pratique des activités illégales dans l'aire protégée est plus pratiquée par les femmes, néanmoins, les décisions sont prises par les hommes. Toutefois, nous allons analyser ces pratiques illégales à partir des théories anthropologiques.

À partir des travaux des autres sur les aires protégées en général et celles de Kalfou en particulier, nous avons pu avoir quelques dires de ces auteurs par rapport à notre thème de recherche. Cependant il s'agira de poursuivre cette partie avec le cadre théorique.

2. Cadre théorique

Dans cette partie consacrée à l'analyse de notre thème de recherche, il s'agira de l'analyser à partir de trois théories : ethnométhodologie, le fonctionnalisme et la théorie de conflits.

2.1. Ethnométhodologie

MBONJI (2005), l'ethnométhodologie : « une démarche, un point de vue, le regard de l'ethno-anthropologue ». Cette théorie a été mise en place par MBONJI (2005). À partir de ces notions, il

aboutit à ce qu'on appelle la trilogie de l'ethno-perspective : la contextualisation ; l'holisticité et l'endosémie. Pour lui, l'ethno-anthropologue doit savoir ce que c'est à l'intérieur des données ethnographiques qu'il faut découvrir la vérité des faits d'une culture. C'est-à-dire pour comprendre un élément comme « l'aire protégée », il faut plutôt l'analyser à l'intérieur des socio-cultures qui les génèrent. Raison pour laquelle, nous allons identifier et connaître premièrement les différentes cultures que l'on rencontre tout autour de l'aire protégée de Kalfou afin de comprendre ces pratiques illégales qui perdurent. Dès lors, cette théorie est une construction à partir des mots perspectifs signifiant pénétrer, parcourir par le regard. Elle se veut une démarche ou le point de vue de l'ethno-anthropologie. L'élément qui nous sera utile dans cette théorie sont le principe de la notion de membre et l'ethno-méthode,

3.2. Fonctionnalisme

En anthropologie, le fonctionnalisme renvoie à la notion polysémique de « fonction ». A quoi servent « les aires protégées » ?

Le fonctionnalisme de Malinowski sera notre atout dans l'analyse des données au cours de notre recherche. Il suppose donc que toute pratique ait pour fonction de répondre aux besoins des individus. Mais en même temps, c'est toujours la totalité de la société, et non ces éléments séparés qui répondent aux besoins individuels : « la culture est un tout indivisible dont les divers éléments sont interdépendants. »

Cependant, notre travail tourne autour de deux concepts majeurs qui sont la « culture » et l'« aire protégée ». Autrement dit, le rapport qu'entretient la culture du peuple de Kalfou avec l'aire protégée. Le fonctionnalisme est intéressant dans ce travail dans la mesure où il permet d'identifier la fonction ou le rôle de l'aire protégée dans la culture du peuple de Kalfou. Alors, pour étudier l'aire protégée, nous allons passer par l'analyse du fonctionnalisme selon cet auteur tout en trouvant des réponses à ces quatre questions clés : pourquoi un élément apparaît-il ? Quel est son apport à l'ensemble culturel ? Qu'est ce qui le rend utile et nécessaire ? Quels sont les besoins auxquels répond cet élément ou quelles sont ses finalités ? Pour MALINOWSKI (1968) « tout phénomène social doit répondre à une fonction. La culture est un tout indivisible où entre les institutions qui pour une part sont autonomes et pour une part communiquent ». Autrement dit, la fonction d'un élément est de répondre aux besoins individuels et de la société. Cependant, l'aire protégée étant un élément de la culture, la protection de ce dernier est bénéfique non seulement pour les individus mais également pour la communauté entière. Culture étant définie comme « un tout qui inclut tout ». Dans cette définition de la culture, nous pouvons certifier que l'aire protégée est un élément de la

culture tout comme un organisme (culture) et ses parties (les activités, les traditions, les coutumes, l'aire protégée etc.) et tous ces éléments fonctionnent en interrelation les uns des autres.

2.3. Théorie du conflit

La théorie du conflit postule que, la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste du fait que chaque participant et ses groupes d'individus luttent pour maximiser leurs avantages. Ceci contribue aux changements sociaux comme les évolutions politiques ou les révolutions. Un conflit, ou situation conflictuelle étant un état d'opposition entre personnes ou entités. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Il peut être fait d'agressivité et de violence. Ce terme est utilisé pour décrire un état de contradiction (par exemple contradiction de textes juridiques ou conflit de loi). Les différentes sortes de conflits sont : les conflits intra-personnels, inter-personnels, intra-groupes et intergroupes. En ce qui nous concerne, nous allons nous attarder plus sur le conflit inter- groupes du fait que ce type de conflit implique au moins deux groupes ou communautés ayant une culture et/ou une idéologie différente. Exemple une lutte intellectuelle idéologique ayant un ou non recourt à la violence pour des raisons de droits, de pratique de l'ensemble des principes et coutumes d'une religion.

À partir des travaux des autres sur les aires protégées en général et celles de Kalfou en particulier, nous avons pu avoir quelques dires de ces auteurs par rapport à notre thème de recherche. Cependant les définitions des concepts qui sont liés à notre thème.

3. Définition des concepts

3.1. Culture

La plupart des théories culturelles et, par conséquent, leurs concepts de la culture englobent plus d'une dimension. Cela favorise ou exige la mise en place des formes d'accès et des théories interdisciplinaires et transdisciplinaires ; de même que les sciences de la culture qui ont, de leur côté, fourni de multiples définitions du concept de " culture ". Grâce aux procédés métathéoriques, synthétisants et à perspectives multiples, on peut élaborer tout un ensemble de caractéristiques communs de la " culture " et représenter ainsi un noyau transdisciplinaire. Hansen et Sperber (1996) avancent dans leurs recherches sur les sciences de la culture des définitions vastes et de nature générale, Culture :

Ensemble des coutumes, des réalisations matérielles et spirituelles et des standardisations d'une collectivité », ou encore comme : « Ensemble des représentations publiques et mentales qui, dans une certaine communauté humaine, sont transmises, toujours nouvellement interprétées et de ce fait nouvellement constituées en tant que opinions, normes d'action, signification communicative.

Une définition plus étroite mais très souvent reprise au point d'être propagée par l'UNESCO, est celle de Sahlins : *« manière de vivre, dans sa totalité, distinctive d'un peuple ou d'une société »*. La perspective étymologique n'est pas à négliger : colère en latin veut dire cultiver, d'où *cultus*, ce qui est le résultat, cultivé. Les langues d'ethnies actuelles et la diversification qui s'en suit ont amené la création de concepts dont la représentation linguistique (p.ex. en anglais, allemand et français) montre des différences sémantiques du point de vue de l'histoire scientifique. C'est ainsi que les différences interculturelles se manifestent dans les acceptions des mots comme culture/civilisation (angl.), Kultur/Zivilisation (all.) et culture/civilisation (fr.). Cependant, la convergence de la pensée grâce à la communication scientifique internationale, les échanges culturels et d'autres processus d'information aboutit à une convergence des concepts au-delà des frontières linguistiques, car les écoles de pensée et leurs concepts de la culture ne connaissent ni frontières territoriales ni barrières linguistiques.

Selon TYLOR (1871) ; la culture est un *« tout complexe qui englobe les arts, les coutumes, les croyances, les connaissances, les droits et toutes autres aptitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »*.

Pour ABOUNA (2014), c'est : *« l'ensembles des solutions apportées à un peuple pour résoudre les problèmes auxquels ils font face »*

MALINOWSKI (1968), c'est *« un vaste dispositif en partie matériel, en partie humaine et en partie spirituel par lequel l'homme peut faire face aux problèmes concrets, spécifique qu'ils rencontrent »*.

Selon Guy (1995), la culture est définie comme : *« Un ensemble de manière de penser, de sentir d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprise et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à construire ces en une collectivité »*.

3.2. Aire protégée

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit une aire protégée comme : *« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen*

efficace, juridique ou autres afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associées ». Elle répartit les aires protégées en six catégories selon leurs objectifs de gestion et le type d'utilisation auxquelles elles sont assujetties : réserve naturelle intégrale/zone de nature sauvage ; Parc national ; Monument ; Aire de gestion des habitats/des espèces ; Paysages terrestres/marins protégés ; Aire protégée de ressources naturelles gérées.

Pour élaborer des stratégies de gestions des ressources naturelles ; la majorité des pays s'inspirent des définitions internationales de l'aire protégée, notamment celle adoptée par la Convention internationale sur la diversité biologique (1992) et celle proposée par l'Union internationale pour la nature (1994). Ainsi, dans le cadre de cette stratégie, une aire protégée est définie comme :

Une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

3.3. Cartographie

La cartographie est définie selon le dictionnaire Larousse comme « *la réalisation et l'étude de l'élaboration des cartes géographiques et géologiques* ». Elle est dépendante de la géodésie : science qui s'efforce de décrire, mesurer et rendre compte de la forme et des dimensions de la terre. Elle a pour principe majeur la représentation de données sur un support réduit représentant un espace généralement tenu pour réel. L'objectif de la carte c'est une représentation concise et efficace, la simplification de phénomènes complexes (politiques, économiques, sociaux, culturels etc.) à l'œuvre sur un espace représenté afin de permettre une compréhension rapide et pertinente.

Les acteurs principaux de la cartographie étaient traditionnellement les explorateurs et les cartographes afin de définir l'espace des États ; les espaces des territoires explorés. Aujourd'hui, la cartographie moderne est transdisciplinaire et s'applique à quantité de sciences : la géologie pour les géologues, la biologie pour les biologistes, l'urbanisme pour les architectes, la sociologie pour les sociologues... nécessitent une collaboration entre cartographes, experts et analystes de données. Le but de la cartographie est de montrer avec clarté les imbrications et les interdépendances entre multiples composants du SI et ses différentes couches. Elle se fait à base des outils tels que : Microsoft Visio ; Gliffy Gliffy (éditeur web) ; Custellence ; Uxpressia etc.

3.4. *Activité illégale*

Pour définir ces deux concepts, nous allons tout d'abord définir une « activité » qui selon le dictionnaire Larousse : est « *un ensemble des tâches nécessaires constituant un sous-ensemble ou un service* ».

Pour le dictionnaire trésor de la langue française informatisée, c'est le « *caractère de ce qui actif ou de l'être envisagé sous le rapport de son pouvoir ou de sa volonté d'agir, exercer ou manifestation concrète de ce pouvoir* ». Cependant en parlant de l'activité, on se réfère plus à celle de l'humain. Alors, une « activité humaine » qui est divisée en six classes : les prélèvements des ressources ; la fabrication des biens ; le transport des biens et des personnes ; l'agriculture et l'élevage ; l'urbanisation et la production et la consommation d'énergie. En général, les activités humaines ont des répercussions sur l'environnement lorsqu'elles produisent des rejets (émissions polluantes, eaux usées, la production des déchets etc.) ; modifient (dégrader le sol et l'habitat) ; utilisent et font disparaître les ressources.

En ce qui concerne « *les activités illégales* », toute activité qui est contraire aux dispositions de la loi (dictionnaire Larousse). Elle caractérise un acte qui est prohibé par la loi ou par une disposition réglementaire (dictionnaire du droit privé, Serge BRAUDO). L'acte qui est contre l'ordre public.

À partir des travaux des autres sur les aires protégées en général et celles de Kalfou en particulier, nous avons pu avoir quelques dires de ces auteurs par rapport à notre thème de recherche. Cependant les définitions des concepts qui sont liés à notre thème nous propulsent sur l'ethnographie de Kalfou.

**CHAPITRE III : ETHNOGRAPHIE DE KALFOU ET ACTIVITÉS AUTOURS DE
L'AIRE PROTÉGÉE**

Dans cette partie il s'agira d'identifier les pratiques culturelles (coutumes et traditions) de ce peuple en lien direct avec l'aire protégée et faire la description d'autres éléments à partir des photos prises sur le terrain.

3.1. Historique de l'aire protégée de Kalfou et sa reconnaissance par le peuple Tupuri

La population de Kalfou reconnaît qu'il existe une aire protégée dans leur localité au point où d'autres l'ont nommée dans leur langue maternelle (Tupuri) comme le témoigne le propos de l'interviewé Hammandjam ci- dessous.

Pour nous, l'aire protégée est une très bonne chose, la nôtre a été créée au temps des « Djamans » (Allemands), elle est appelée « Mbao » dans la langue Tupuri et « Haadadé » en Foulfouldé. Le but de sa création est de manger des bonnes viandes (il a cité certains animaux sauvages), c'est la terre des animaux ; cet espace est très bien délimité par les Djamans, ils défendaient les gens d'y entrer jusqu'à nos jours il est toujours contrôlé. De nos jours, on a également le « Sahel » de tous les côtés, c'est bien différent de « Mbao ». Ce dernier est l'espace de l'État, à l'époque, en cas de feu de brousse, on ressemblait tous les villageois afin d'empêcher le feu d'y entrer sinon les lions et les animaux féroces allaient dévorer les gens. Il y a toujours des animaux féroces à l'intérieur ; l'aire protégée s'étant jusqu'à Moulvoudaye vers le Sud et de Yagoua vers le Nord plus précisément à Foulcomdom. Hamandjam (77ans, Lawane, récit de vie, 25/08/2021).

Pour eux, cet espace a été créé afin qu'ils bénéficient de toutes ses vertus. C'est-à-dire que c'est une grâce pour eux d'être dans ce village où ils peuvent avoir tout ce qu'ils veulent sans faire beaucoup d'effort. C'est pour cela qu'ils y accédaient en cas de problèmes et faisaient toujours de rites avant d'entrer afin d'être protégée par les dieux. Pour eux, s'ils les esprits ne sont pas avec la personne, elle est livrée à la merci des animaux féroces et des esprits maléfiques qui s'y résident. Ils sont conscients que cet espace est protégé par l'Etat qu'il veille à ce que personne n'y entre et n'y détruise quoi que ce soit y remplace à l'intérieur. Toutes fois, ce ne sont plus les chefs du village qui donnent l'autorisation.

Cependant, Leurs ancêtres en connaissent davantage du fait qu'ils l'ont nommé « *guidigou* » et jusqu'à nos jours ce nom demeure dans le village de Daïba. Ce nom est d'ailleurs un moyen de référence pour ce peuple. A la mention de ce nom l'on saura tout de suite que vous sortez de Daïba. C'est ce qui justifie le fait qu'ils disent :

L'aire protégée pour eux est une forêt « youway », ou « fouli ». Cet espace est indispensable pour la population dans la mesure où c'est un espace de nutrition pour les animaux et la population. Par exemple « nous y trouvons des aliments tels que : « blomblom ou djiba », « deo », et toutes autres fruits tels que : « ndéré », « baahré », « mborgay », « talalum », « soode » etc. Il nous sert de bois de chauffe

et de construction de cases ; de paille ; de corde pour tisser la paille et le sesco, de légumes de toutes sortes ; bref, cet espace c'est comme notre vie ». (FGD de Daïba).

Photo 1 : une partie de la réserve forestière de Kalfou dans la Zone Baga



Photo 2 : l'aire protégée de Kalfou dans la zone de Daïba.



Source : Photo prise le 25/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

D'autres personnes pensent que cet espace est la source de leur souffrance car tout ce qui est bon à forcément son opposé qui est le mal. Ils accusent plus ceux qui sont venus les empêcher d'y entrer pourtant cet espace détient leur vie entière. C'est ce qui justifie le propos de cet informateur :

Nous, on était en paix et on profitait du don que la nature nous a offert jusqu'au jour où ces blancs sont venus tous gâcher et nous ont mis dans cette souffrance. Ils sont venus un matin comme ça, ils ont commencé à poser la question à tout le monde pour connaître les animaux qu'on y trouvait et ceux donc qui n'existaient pas. Dès lors, lorsqu'on leur a tout dits, ils ont pris note et sont venus un autre jour nous envahir avec tous ces animaux féroces qu'on n'y trouvait pas auparavant. Ces animaux féroces ont commencé à dévorer les gens, nos bétails et autres. A l'instar des éléphants qui jusqu'aujourd'hui commettent des dégâts dans les champs et dans la communauté. Doubam Agri, 75ans, chasseur, entretien 25/08/2021).

Ce qui veut dire que la population pense que ce sont les colons qui sont la source de leur souffrance. Du fait qu'ils leur empêchent non seulement de tuer les animaux mais aussi parce qu'ils ont amenés ceux qui sont dangereux dans la zone. Pour eux, ils sont venus semer le trouble dans leur village car ils n'ont plus la protection des dieux ni des autorités administratives.

3.2. Importance l'aire protégée dans la communauté Tupuri

Toutefois, cet espace est loin d'être le meilleur endroit car il est également mauvais pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

C'est un lieu de refuge pour les voleurs car c'est là-bas qu'ils cachent nos troupeaux, c'est un lieu de cachette pour les brigands, il attire les éléphants sur la population et ceux-ci font tellement des dégâts au point où d'autres ont quitté le village. On peut dire que les éléphants seront la cause de la désertification du village d'ici peu car ils poursuivent les mêmes objectifs : la quête de nutrition du coup ils privent les villageois des fruits et les tuent en même temps. Il est aussi mauvais du fait que l'État a tellement mis l'œil et empêche les gens d'y entrer. (FGD de Daïba).

La population maîtrise parfaitement toutes les espèces animales qui y résident. C'est le cas de certains animaux tels que : « mène », « ngay », « piouw », « ndang », « koujo », « mbéren », « timini », « bale », « man-pirbaa », « houin », « shoue (mouchoum-mouchoum wee shoue etc.) », « djowargue », « way-baa », « bélé », « deem », « mapote » etc. Ces animaux donnent de la valeur à l'aire protégée et servent de viande à la population. Cela ne date pas longtemps, les « gao », (les braconniers », chassaient et tout le village mangeait de la viande mais de nos jours, l'État les empêche. Malgré tout, ils parviennent quand même à manger la viande de certains animaux tels que : le rat « fay », l'écureuil « ndang », « piouw », « chang ». C'est ce qui justifie le fait que leurs ancêtres vivaient longtemps, ils se nourrissaient des animaux et des plantes. Cependant, le fait de les empêcher a permis aux enfants de nos jours d'ignorer l'existence de certains animaux et aux autres d'oublier leur nom.

Ndo bay de ko heng kay wa, ndo wii yoo mbe ga », ce qui ne veut dire littéralement que : (l'on ne peut demander que le prix de quelque chose qu'il voit). Il continue en disant que : « nos parents procédaient ainsi, quand ils rentrent de la

chasse, ils font appel à tous leur enfants ainsi que leur femme et leur demande s'ils connaissent cet animal, si ceux-ci disent non, ils leur donnent le nom de l'animal, ils décrivent son mode de vie ensuite demande à sa femme de le préparer ; ou encore les enfants s'approchaient de leur mère pour lui poser certains nombres de questions sur l'animal et elle leur donne le nom et la description et son mode de vie. C'est ainsi que nous avons la connaissance de tous les animaux. Mando (30 ans, chasseur, FGD, 23/08/2021

Pour eux, ce sont ces animaux qui les maintiennent encore dans ce village ; d'une part il n'y aura plus les dégâts causés par les éléphants mais d'autre part les gens vont tomber malade dû au manque de protéine dans l'organisme.

En ce qui concerne les espèces végétales, elles sont nombreuses et la plupart sont utiles à l'homme au quotidien. C'est le cas de : « *tifirliow* », « *soware* », « *bague* », « *ndéré* », « *kowalga* », « *kaaré* », « *panré* », « *mandifi* », « *gachourrié* », « *mbaga* » etc. Tout arbre, quelqu'un soit sa nature dans cette localité est utile et à des multiples rôles à jouer dans la nutrition que dans la médecine conventionnelle.

3.3. Peuple le plus attaché à l'aire protégée et certaines croyances liées à cet espace

Dans la localité de kalfou en général, le peuple majoritaire est les Tupuri mais la localité est administrée par les foubés du fait qu'ils sont les autochtones. Les peuples qui vivent aux alentours de la réserve forestière ont tous presque la même culture. Ils sont tous attachés à l'aire protégée mais plus particulièrement les Tupuri. Ils pratiquent plus l'agriculture qui, de nos jours est de moins en moins pratiqué due à l'urbanisation et aux dégâts que causent les éléphants dans les champs chaque année.

L'on rencontre tous dans l'aire protégée de bon comme de mauvais. L'on y rencontre et y trouve des choses extraordinaires qui surpassent l'entendement humain. Ils disent : « *yoo ko djat see* », on peut y trouver les « *Man mbouyouri* ».

L'on peut voir un feu sur un arbre de loin en brousse sans connaître son origine et au fur et à mesure que l'on s'approche, ce feu recule également, d'autres « man mbouyouri » organisent des danses selon lesquelles l'on suit seulement le son du tam-tam sans voir les individus. On se dit souvent que c'est le village voisin, celui-ci pense de la sorte. Ils arrivent de fois qu'on parte à cette soirée de danse comme d'habitude mais à notre grande surprise la danse devient plutôt derrière nous, quand on quitte le lieu, la danse recommence dans le lieu où on était. On finit par rentrer chez nous en disant que : « feere koore woo de ma'a djooh ». Le Diable « manhouli », peut menacer l'homme dans une violente tornade souvent très noir qui remonte au ciel comme une flèche qui fait souvent très peur. Il est grand et représente le mal, il vit en brousse et sous les grands arbres. Il a son propre démon à lui que l'on appelle « man-mbouyouri koo », il habite les grands arbres comme :

« *baahré* », (le tamarinier), « *gouarga* » (le cygomore), « *mandifi* », « *tum* » etc. (FGD de Daïba).

Dans l'aire protégée chaque grand arbre possède en lui un ou des ancêtres qui rôdent dans le village en esprits, ce sont leur lieu de résidence. Il existe des arbres fantômes c'est-à-dire qui apparaissent dans un village et s'implantent là sans être planté par qui que ce soit. C'est le cas des « *deux grand mbouchou de kaola et celui du marché de Yerwa* ».

3.4. Certaines espèces végétales et leurs vertus

- Le « *mbaga* » : ses feuilles servent de légume « *souknée* », l'arbre sert de bois de chauffage du fait qu'il est facile à fendre, les fruits sont consommés par les animaux et les humains, ils sont également utilisés pour soigner la typhoïde. Les noyaux sont consommés après une transformation « *ligui* » et l'on peut également extraire l'huile ; l'on utilise l'écorce sous forme de savon pour la lessive car elle mousse et donne de l'éclat au tissu ; la cendre de ce bois sert de sel-gemme dans la cuisine, le tronc sert de tabouret, de spatule pour tourner le couscous, de la houe etc.
- « *Baahré* » (le tamarinier), l'on se sert des fruits pour consommer et faire la bouillie, les écores écrasées servent d'antibiotique en cas des blessures, le tronc sert de mortier, de houe, de banc et de bois, lieu de repos des « *manbouyouri* », (esprits), et de « *manhouli* », (le Diable)
- Le « *mbouchou* », les feuilles servent de légume et un facilitateur au moment de l'accouchement, l'on pile les feuilles, le mélange à l'eau et le fait boire à la femme et l'enfant sort sans difficulté ; les fleurs séchées servent de légume ainsi que les feuilles.
- « *Gachouri* », les fruits servent de nourriture en période de famine, on lave « *tiguiri* » (la grenouille), avec ses feuilles car elles retirent tout ce qui est gluant ; on mange l'écorce et elle sert également contre le mal de ventre.
- « *Kowalga* », avec les feuilles, l'on tisse des nattes, l'on consomme les fruits et ils soignent en même temps la tension, la branche sert à tourner le *bili-bili*, la nourriture des éléphants car ils aiment les fruits de cet arbre.
- « *Way-pala* », les fruits sont appelés « *lebéo* » et « *mbao* », l'on en mange aussi, les branches servent pour la fabrication de guitare certaines branches servent de vis.
- « *Ndéré* », ses racines soignent la grippe, ses feuilles sont consommées par les animaux en toutes saisons, l'on peut sécher et conserver dans les sacs.
- « *Ta'agou* » les fruits sont consommés par les humains, les animaux et les oiseaux. L'écorce sert du « *mbdrooh* » comme le biberon du nouveau-né.

En bref, tout arbre nous est utile, qu'il soit en brousse ou à la maison. Nous ne pouvons oublier le « *fiyen* » (gui d'Afrique) qui sert de remède et de poison en même temps. Alors sans ces plantes, il ne peut avoir de la solution aux problèmes quotidiens.

3.5.Pratique de la médecine conventionnelle des peuple Tupuri

Les hommes ne partaient jamais à l'hôpital jusqu'à l'arrivée des blancs « *wang made pouy* » en Tupuri. Ils se soignaient à l'indigène, plusieurs se soignent encore à l'indigène de nos jours. Il n'y avait pas des hôpitaux à l'époque et le peuple n'avait aucune idée de la médecine moderne, il faisait plus confiance aux plantes qui les entourent et à leur vertu. Les propos du chef lors de son récit de vie l'explique :

*Le seul remède qui existait à l'hôpital à l'époque, était un petit truc sous forme de doigt qu'ils appelaient « *mind* » et rien d'autre. On le suçait ou les faisait dissoudre dans l'eau pour boire quand on était malade. D'ailleurs les gens tombaient rarement malades à part le rhume qui menaçait quelque fois mais on se soignait à base des plantes telles que le « *tiyoré* », « *fiida* », « *le churri* » (les écorces). En cas de morsure du serpent, on utilisait les racines de « *Toufogue* » (*Jatropha gossypifoli*), son nom scientifique. Il y en a toujours les remèdes pour la morsure du serpent (photo 3 ci-dessous). En cas de sorcellerie ou d'un sort lancé, l'on doit accompagner le remède avec un rite ainsi que le tabac et le sésame. Toutes ces pratiques ont leur rôle à jouer et doivent être suivie à la lettre, rien ne doit être négligé. Ces connaissances nous ont été révélées par Dieu et les devins. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).*

Photo 3 : espèce *jatropha* « *toufogue* », prise dans la localité de Daïba



Source : Photo prise le 07/08/2021, Cliché : Maïwowe Chantal

C'est cette espèce qu'ils utilisent les racines en cas de morsure d'un serpent. Il contient de sève qui aspire le venin du serpent ou encore affaiblie le venin du serpent dans l'organisme. Ils l'utilisent également en cas de maladie de la peau, le plus souvent sur les enfants. L'on brûle également les tiges de cette plante met ensuite la cendre sur les blessures. Cette plante est défendue aux femmes de bruler sauf les mamans qui sont déjà à l'âge de ménopause.

Photo 4 : le tas des Calebasses contenant chacun des remèdes.



Photo prise le 20/08/2021 par MAIWOWE Chantal

Ce sont ici les calebasses qui contiennent tous ces remèdes. Ce sont les écorces, les racines et les feuilles des plantes à propriétés pharmaceutiques qu'il a transformées en poudre et les a mis dans ces calebasses. Ce thérapeute guérit sa population à base de ces remèdes, chacun selon son cas. Les processus de guérison sont accompagnés des rites surtout après une visite chez un devin ou même après avoir diagnostiquer à l'hôpital.

3.5.Construction des bosquets

Quand on parle de « *djag siri* », on en trouve deux chez le Tupuri, « *djack sir taogué* », (extrémité de la terre) et le « *djack siri* », (le bosquet), ce dernier attire notre attention. C'est un espace composé de plusieurs arbres bien encadré dans lequel toute première personne à fonder un village doit le faire afin de lui donner les sacrifices dans le but de protéger le village. Cet espace est un lieu où le Dieu fondateur de villages y demeure. Raison pour laquelle en cas des problèmes dans le village, le chef et la population se tournent vers le bosquet pour avoir la solution à leurs problèmes. Les propos de ce chef montrent à quel point ils sont attachés à leur bosquet :

Auparavant, en cas des pandémies, épidémies, des « guedjere », (insecte ou criquet qui envahissaient le village et détruisaient tout sur leur passage) ou en cas de conflit,

le village s'attachait à ce bosquet en lui faisant des sacrifices accompagnés de paroles en ce mot : « en cas de conflit, protège-nous, en cas de maladie, guéris-nous, ne tue point quelqu'un à cause de moi etc. ». C'est après ces paroles que le chef tue un coq ou un mouton pour le sacrifice, il tue ensuite un bouc et un bœuf pour terminer en disant veille sur mon village. Dès lors, cet espace devient sacré et tous les villageois peuvent s'y confier. En cas de maladie, les parents, après avoir visité le devin, ils faisaient des rites, des sacrifices et couraient vers le « djag siri », coupaient une branche et le posaient sur le malade en disant : « j'ai confiance en toi guéri mon fils », aussi tôt le malade est guéri. Après cet acte, le fils et son père faisaient le sacrifice de reconnaissance ou d'action de grâce. Ce « djag siri » devient son « soo » car sa vie en dépend, alors il lui fera des sacrifices chaque année à la même époque. Dodjibèlé : 101 ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

De même, en cas d'autre problème spirituel quelconque, avant que la famille se rende chez un devin, il passe d'abord au « *djag siri* » pour qu'elle fasse quelque chose pour lui en lui promettant des sacrifices, s'il résout son problème, il accomplit son vœu en lui donnant ces sacrifices qu'il lui avait promis tout en respectant les paroles du devin.

Photo 5 : un bosquet pris dans la zone de Daïba près de la maison de Djaoro.



Source : Photo prise le 05/08/2021, par MAIWOWE Chantal

Cependant, en cas de « *yoo* » (abomination) dans le village, la punition dépend de la gravité du délit ou de transgression d'une loi. Ce rite se déroule comme suit :

Si c'est le vol, le concerné se rachetait avec un coq ou une chèvre payée au « djag siri », si c'est un meurtre, le meurtrier se rachetait avec un bœuf en signe de

purification. Si c'est une tentative de suicide, le concerné paye avec un bœuf ; en cas de suicide dans le village, le jour de l'enterrement le chef sacrifie un mouton, il le coupe en deux et le jette, ensuite, les animaux en mangent, on appelle cet acte : « pawgué sam ». Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie 20/08/2021).

Ici, le chef paye la terre afin qu'elle soit légère envers ses habitants car ils pensent que l'on ne peut préférer la mort qu'à la vie. Alors si cela est arrivé, c'est parce qu'il a été déçu par les situations de la vie et par conséquent, la seule solution pour lui était la mort. Cependant, si le chef ne fait pas ce sacrifice, il y aura encore un autre suicide dans son village. Pour eux, la terre est en colère contre ses habitants et seul le chef est capable d'empêcher cela grâce aux sacrifices et aux pouvoirs de sa parole. Il continue en disant :

D'ailleurs, mon oncle Mbougue qui tapait le kaarang ici chez moi s'est suicidé la semaine passée à cause d'un problème de terrain qu'ils ont hérité de leur père. Moi enfant que chef je dois faire mon travail tout simplement. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie 20/08/2021).

Cependant, nous notons que l'aire protégée de Kalfou joue un rôle de protection et de conservation du patrimoine culturel des peuples Tupuri, Massa et Mousgum au Cameroun. Ceci se passe sous la gouvernance du chef traditionnel chargé de toutes les pratiques culturelles de ce peuple au Cameroun.

3.6. Préparation à l'initiation dans la forêt

En ce qui concerne l'initiation « *Gooni* », c'est uniquement pour les hommes. On amène les garçons en brousse pour les initiés. Le lieu de l'initiation était au paravent au Tchad et parfois à Golonpoui. Depuis quelques siècles déjà, elle se passe dans l'aire protégée de Kalfou depuis sa création (1933). L'initiation est comme une école car elle a pour but l'éducation et forge la personnalité sociale de l'individu. Elle ne concerne pas la femme parce que cette pratique est propre aux hommes, dans la culture, cette pratique ne peut laisser la femme indifférente, car dans la société Tupuri, elle reste et demeure un être inférieur. Par conséquent, elle a également son rôle à jouer dans l'initiation ; Celui de faire à manger aux initiés ensuite rester muet face aux pratiques, surtout n'est pas voir et dire s'il arrive qu'elle a pu voir par mégarde. C'est la raison pour laquelle lorsqu'elles apportent à manger dans la forêt, elles restent loin du campement où elles ne pourront pas voir ce qui se passe dans cette forêt. Les personnes non initiées sont aussi considérées comme les femmes dépourvues de pouvoir et d'autorité dans la communauté. Ces personnes ne peuvent prendre la parole en public ni trancher une affaire ou du moins leur point de vue est moins pris en compte dans la communauté. Cette pratique a évolué et se passe encore de nos jours dans toute la communauté Tupuri (Tchad-Cameroun). Au Tchad, le chef traditionnel est Wang Doré qui a un représentant au

Cameroun : le chef Dodjibèlé, résidant à Guibéré (un village de Kafou). Ce dernier est chargé de toutes les traditions Tupuri au Cameroun, rien ne se fait sans son autorisation. Cela s'explique par le propos de l'informateur ci-dessous :

Chaque parent fait partir son garçon ou l'accompagne. À son retour, celui-ci ne dort plus avec sa mère ni manger avec celle-ci car, même quel qu'en soit l'âge du garçon, il devient automatiquement un « homme » ; par conséquent, sa place se trouve désormais parmi ceux-là qui sont initiés comme lui, il n'a plus rien en commun avec sa mère ; il est capable de trancher une affaire quelconque, capable de prendre une décision ou de donner son point de vue. Il devient naturellement sage et l'on doit le respecter et prendre en compte son point de vue. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie 21/08/2021).

3.7.Origine du pouvoir des devins et leur rôle dans la société Tupuri

Les devins reçoivent leur pouvoir soit par l'héritage, soit par révélation. Ce pouvoir est transmis des générations en génération. Pour ce peuple, c'est Dieu qui le révèle aux personnes capables de l'exercer. Si elles le négligent, elles peuvent mourir. L'on peut échapper à la mort si et seulement si en faisant la maladie, sa famille intervient le plus tôt possible en faisant appel à un devin plus expérimenté possédant le don d'introniser les nouveaux.

Sa famille va consulter le devin et cette révélation sera connue de tous. Le devin lui demandera de récupérer les affaires de son père afin de l'introniser en tuant un Coq. Du moment où il s'empare de ces matériels, il peut déjà avoir la vision et le pouvoir. L'on dira : « halgue lee ne hen nene », (il est devenu devin). Si les parents l'avaient caché et que Dieu veut que l'un de leurs descendants prenne le règne, le divin entre dans la maison et coupe un remède « sangou » et le met dans des petitesalebasses appelés « guélélé ». Il se lève de bonne heure le lendemain pour se rendre là où se trouve le trou des fourmis, appelé : « méchélééré » et lave sa face avec la terre qui sort de leur trou ensuite rentrer en y laissant ses « guélélé ». Après ces rites, il devient automatiquement devin. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

Le pouvoir des thérapeutes quant à eux leur vient presque de la même façon, ils le reçoivent dans les rêves ou par une vision. Ils voient clairement comment un individu ou l'un de ses ancêtres leur montre les plantes ainsi que les maladies à soigner dans le rêve. Cet informateur décrit comment l'on peut sauver une personne sous l'emprise d'un sorcier en ce mot :

De nos jours, on rencontre de moins en moins les thérapeutes et les devins la croyance en ces choses a diminué. Quant au pouvoir de « saa », (la magie), ce sont ceux qui, en quête de richesse, prennent des remèdes « sangou » pour s'enrichir ou pour la production. En prenant ce remède, il ignore totalement la partie cachée de ce remède, car il devient à la longue des magiciens. Seul le devin a le pouvoir de voir celui qui le possède. Ils prennent l'âme des humains soit pour travailler dans leur champ, soit les transformer en bétail pour ensuite les vendre. S'il arrive qu'il

prenne deux personnes dans sa magie, elles peuvent être couchées chez elle malades, le devin peut les arracher de la main de ce sorcier parce qu'il les voit clairement. Il y a un temps limité pour les sauver dans le cas contraire ils peuvent mourir. Le devin les voit dans saalebasse tous les deux, s'il tire la flèche sur une autre, il sauve la nôtre dans le cas où l'autre devin tire sur le sien, il perd la nôtre. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

En cas des funérailles, les chefs doivent d'abord consulter le devin afin de voir s'il y aura un malheur ce jour. Après plusieurs consultations, ils finissent par dire que : « *haalguèn ba* » (le devin a pu détecter le malheur), ils peuvent déjà faire des sacrifices afin que les funérailles se déroulent dans la paix. Cependant, si cela n'est pas faite, il y aura de malheur ce jour (bagarre, accident, meurtre).

3.8. Itinéraires thérapeutiques en cas de certaines maladies

- En cas du paludisme, qu'ils appellent « *poli* » par imitation du nom « palu » et « *Herguebé* » en Tupuri. Ils le perçaient et le bandaient avec les feuilles de « *Réo* » (un arbre). Ils avaient une manière de diagnostiquer le palu, à partir des symptômes qui furent l'expérience de chacun d'entre eux. Ce sont : (céphalée, fièvre, fatigue etc.), cet informateur explique comment soigner le paludisme sur une personne à partir des propos ci-dessous :

*Quand il s'agit du palu, l'on introduisait son doigt dans les narines pour le palper afin de voir s'il y a la présence d'un bouton. Lorsqu'il remarquait cela, il cherchait l'épine de « *ndéré* » ou « *mbourgay* » (arbre épineux), qu'il perçait le bouton avec et appuyait jusqu'à faire jaillir le sang. Ce sang sort avec la maladie ; quelques heures après la personne était guérie. À l'époque, il n'y avait pas des hôpitaux, les Allemands, qu'ils appellent « *djamins woo* », les apportaient le « *mintii* » sous forme du doigt qu'ils faisaient lécher au malade. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).*

- En cas d'une pandémie « *tortoré* », l'on cueille le « *fiyen* » (gui d'Afrique) qu'on faisait boire à toute la famille pour la prévention. Dans le cas où la maladie a déjà touché un bon nombre de personnes, l'on fait bouillir uniquement le « *buhri* », (une plante) et faire boire au malade. Le malade ne doit plus prendre un autre remède en dehors de cette potion sinon il va mourir car cette maladie est vraiment dangereuse.

Photo 6 : espèce de « buhrri » prise dans la zone de Daïba.



Source : Photo prise le 21/08/2021, cliché Maïwowe Chantal

- En ce qui concerne le « *djongue* », (le sort lancé, maladie mystique ou sorcellerie), ils vont chez un guérisseur qui leur donnent de remède accompagné d'un certains nombres des rites à effectuer. Cet informateur explique comment se manifeste une attaque dans la sorcellerie et comment il les soigne à partir de ces propos :

Quand ils arrivent, ici chez moi, ils disent que : « à gum mée » ou « à hoo mbalé mbi » ou encore, « nen mbi bay kogue wa », les expressions employaient par les malades les deux premières expressions signifient qu'on m'a touché dans la sorcellerie et la dernière veut dire que mes yeux ne voient pas. D'autres personnes viennent souvent prendre des remèdes pour gagner un match de football qu'on appelait « tinguelé » à notre époque ; d'autres personnes le prennent plutôt pour charmer une femme, ou pour se purifier tant disque d'autres personnes chercher plutôt à se blinder (surtout ceux qui font l'armée), sans toutes fois oublier ceux qui le prennent pour soigner les maladies chroniques.

J'ai tous ces remèdes dans mes « lanrès », (calebasse), photo 4. Chaque calebasse contient des remèdes spécifiques à une maladie. J'ai sauvé trois personnes récemment et tu connais même l'un d'entre eux. Il dit : « Ndi haa sangou mo la, ndo laa aalé go gojole kode » pour dire que l'on sera guéri après le traitement ». Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

Dans ces Calebasses que le chef, nous pouvons voir différents remèdes pour soigner plusieurs maladies. Ce sont les écorces, les feuilles et les racines des plantes qu'il a écrasées. Ces Calebasses ont différentes couleurs faciles à distinguer afin d'éviter la confusion (photo 4).

- En cas d'un accouchement, les femmes ne vont pas à l'hôpital car il y a des sages-femmes traditionnelles qui s'en occupent. Elles suivent la grossesse à partir du 5^{eme} mois si la mère ressent des douleurs au niveau du bas ventre, elles disent que l'enfant peut être mal

positionné, alors elle applique l'huile de « neem » (*noo gagnée ou noo bag*) sur le ventre de la mère ensuite arrange la position de l'enfant. La mère doit boire certaines potions pour sa santé ainsi que pour la santé du bébé. Cet informateur explique à partir du propos ci-dessous :

À partir du 8^e et 9^e mois, elle doit aller faire le « naague mbil ching » : une pratique qui consiste d'une part à savoir si le bébé est en vie et d'autre part de savoir s'il peut déjà faire des mouvements. On utilise : soit unealebasse qu'on pose sur son ventre de la maman ensuite on procède par faire des mouvements circulaires, soit on le fait tout simplement avec les doigts en appliquant l'huile de « neem » ou de « bacgue » sur le ventre de la maman. Le choix de cette pratique dépend de la personne qui le fait. Maïnaï : 55ans, sage-femme, récit de vie 21/08/2021).

Le « naague mbil ching » est une pratique qui permet de prendre une bonne position à l'enfant avant l'accouchement, il permet également de faciliter l'accouchement. Ces femmes qui le font considèrent cette pratique comme des visites prénatales dans la médecine moderne. De même, les potions qu'elles boivent, jouent le rôle de fer et les divers comprimés donnés à la femme enceinte dans les hôpitaux. Cette informatrice décrit comment elle exerce ce don en ce propos :

J'ai hérité cela de ma belle-mère qui ne vit plus, quand elle le faisait j'observais attentivement c'est ainsi qu'après sa mort je me suis mise à l'exercer. Après la délivrance, l'on coupait le cordon ombilical avec la tige du mil « tinguel ». Auparavant, l'on procède comme suit : on pose une petite partie d'un canarie cassé « guidindin » au-dessus du cordon ombilical et on le coupe avec les deux tiges. Il n'y avait jamais de complication car la mère et l'enfant buvaient une potion « boodro » qui est un puissant antibiotique et lutte contre la grippe. Ils utilisaient les plantes telles que : « churri », « may pala », « seo », « do gare », « ndéré ». Maïnaï, 55 ans, sage-femme, récit de vie, 21/08/2021).

Quand l'enfant naît, il faut lui donner l'écorce de « ndaa kulu », « seo », « cheo », « churri ». Moi je pense que dans 10 ans il n'y aura plus ces pratiques car les médecins empêchent les gens de donner de l'eau à l'enfant. Frida (entretien 25/08/2021).

Photo 7 : Espèce « chéo » prise dans la zone de Baga



Source : Photo prise le 05/08/2021 Cliché : Maïwowe Chantal

Ces photos montrent clairement les activités des femmes de la localité qui utilisent ces plantes à propriétés pharmaceutiques pour donner aux enfants juste après leur accouchement. Quand elles les préparent, elles les appellent « *boudrooh* ». Nous notons ici que ces femmes qui font ces pratiques héritent cela de leur grand-mère ou belle-mère. Elle se transmet des générations en générations. Elles ont également une connaissance sur les plantes pouvant remédier à leurs problèmes. Elles partent rarement à l'hôpital car d'aucunes ne disent que c'est par manque des moyens qu'elles le font tandis que d'autres disent que c'est un don alors pourquoi aller dépenser de l'argent à l'hôpital pourtant on a déjà une solution simple et pas coûteuse.

« D'ailleurs, même si nous avons un peu de moyens, elles préfèrent résoudre d'autres problèmes plus importants ». Maïmbéo (entretien, 21/08/2021).

Il arrive souvent qu'un enfant naît avec une maladie, la plus connue est souvent le mal de ventre, le ventre de l'enfant bourdonne, gonfle et lui fait mal. Cette maladie est appelée communément « *salé* ». Pour remédier à cela il faut devoir hériter ou avoir reçu ce don de retirer ce qu'elle appelle littéralement « corde ». Cette informatrice explique la préparation de cette potion à partir des propos ci-dessous :

Celle qui le faisait à notre gouverne ne vit plus malheureusement, mais, cette connaissance est devenue de plus en plus rare. Cependant, l'on a trouvé un autre moyen de remédiation qui semble plus efficace. Celui de faire bouillir les feuilles de « panré » et donner à l'enfant juste après sa naissance. Maïnaï (récit, 21/08/2021).

Photo 8 : espèce « Panré » pris dans la zone de Guibère



Photo prise le 20/08/2021, Cliché, Maïwowe Chantal

Quand une femme accouche dans cette condition et que par malheur le placenta reste bloqué dans l'utérus « *guel weere* », l'on fait appel également à une sage-femme traditionnelle ou à une voisine qui a de l'expérience dans ce domaine. Il y a une manière de le faire sortir sans aucune complication.

- En cas de la coqueluche (maladie qui a beaucoup menacée les enfants dans le passé au sein de la communauté Tupuri) d'ailleurs. On choisit l'un de traitement suivantes : Préparer les racines du « *waygum* » au malade. Le rite à suivre ce qu'elle se prépare hors de la maison et le malade doit boire et vomir automatiquement. La quantité des vomissures dépend de la gravité et de la dureté de la maladie dans l'organisme du malade. Ensuite, braiser le margouya appelé « *gufetgéo* » et le malade doit manger. Il faut également donner l'eau sortie de la bouche du caméléon au malade ou encore lui donner le lait de l'âne.
- En cas de la jaunisse ou fièvre jaune, plusieurs itinéraires sont pratiqués, pour d'autres, il faut donner le hérisson braisé au malade ; ou encore préparer les racines de « *hobbe matway* » le nom scientifique est *terminalia macroptera*. On le fait en suivant ce rite : l'on note qu'il y a une façon de le déterrer, on doit l'enlever du côté de l'Est et l'autre du côté de l'Ouest. Ensuite on doit l'enlever sept fois ; le faire bouillir avec le lait ; le boire matin et soir pendant une semaine. Il y a également un autre traitement qui est celui de boire les urines d'une jeune vache qui n'a pas encore mi-bas. Les interdits alimentaires : éviter les

repas salés ; éviter les fruits de couleur jaune surtout les mangues ; et éviter les relations sexuelles.

- En cas « *cholndo* » « *kabba cholndo* » des IST (infection sexuellement transmissible) et MST (maladie sexuellement transmissible) ; L'on prépare les racines d'une plante appelées « *holom-holom* » et le malade doit boire. Ou encore on prépare le « *waydar* » qu'on donne au malade. Le but de cette boisson est de laver le ventre du malade. Ces peuples identifient facilement la maladie sur les femmes du fait qu'elles accouchent souvent à la maison et non à l'hôpital, alors lors de l'accouchement, on remarque sur la peau de l'enfant des brûlures. L'on dira tout de suite que cette femme a le « *kabba cholndo* ». On doit donner cette eau à la mère et à l'enfant. Dans les autres cas ; ce sont les thérapeutes qui font le remède une composition des racines, des écorces, ou des feuilles des plantes qu'ils donnent aux malades. Ce dernier boit au matin et au soir ou il mélange la poudre dans sa bouillie.

3.9.Le système de croyance chez les Tupuri

Dans la communauté de Kalfou, chez le peuple Tupuri en particulier, il y a une hiérarchisation de la spiritualité. Ils croient en deux entités : Dieu et le Diable. Cependant, l'on appelle « *manhouli* » (le Diable), chef de tous les démons et les esprits maléfiques. Pour eux, il vit en brousse sous certains grands arbres tels que le tamarinier, le sycomore, etc. Il ne fait du mal à personne mais envoie plutôt ses agents. Ce « *manhouli* » qui est aussi considéré comme le Diable mais qui sillonne dans les villages pour faire du mal au gens. Il est envoyé par un sorcier et agit selon l'ordre de son envoyé. Ce dernier c'est-à-dire celui qui sillonne les villages peut être vu et chassé par une voyante ou un devin. Ce dernier a reçu ce don par révélation et a le pouvoir sur les démons.

Pour reconnaître qu'il y a la présence d'un « manhouli » dans une maison, l'on constate le plus souvent le cas des maladies, des morts précoces surtout des enfants et des malheurs. Il peut être attaché dans l'une des cases de la maison, faire de bruit en tapant de pieds au sol, l'on peut suivre ce bruit sans voir ni savoir d'où il vient exactement. Quand la personne gronde, il reste calme, quelques temps après il recommence à taper ses pieds à nouveau au sol jusqu'au matin. Ceci jusqu'à ce qu'elle se rende chez le devin, c'est lui qui lui révélera qu'il y a un « manhouli » attaché dans sa case et comment le chasser. L'on fera ensuite appel à une voyante pour le détaché et le chasser hors du village. De même, Quand celle-ci la voit rôder dans le village, elle rassemble les jeunes et les femmes munis des matérielles tels que : la lance, le bâton, la flèche...afin de le chasser loin du village. Elle se place devant, la foule la suit, elle leur guide et leur demande de crier, de le viser avec tout ce qu'ils ont comme matériel. Le Diable aura peur et ne pourra plus revenir ou de sitôt. (Nenwala, : 52 ans, thérapeute, récit de vie 23/08/2021).

Le « *manhouli* » qui vit en brousse habite souvent les grands arbres comme « *baahre* », (tamarinier), « *mandif* », « *tum* », etc. l'on peut le voir sous la forme humaine ou sous la forme d'une tornade. C'est ce qui s'explique par le propos de cet informateur :

A da'ane de hailé ti paalé be ndaa klon nyen », (on le trouve assis sur une chaise en fumant tranquillement sa pipe) ou encore « a le cha poo nen gour leegue », (une violente tornade dans laquelle on suit des paroles de menace venant de là). Après avoir vu le Diable sous une forme quelconque, il le dira à ses proches et ils lui demanderont de tuer un coq que celui-ci mettra une partie dans unealebasse, il ira le déposer loin de la maison ou en brousse afin qu'il ne fasse du mal à aucun membre de sa famille ; il viendra le chercher. Belandi : 46ans, paysan, entretien, 23/08/2021).

Photo 9 : un arbre appelé « Mandif » dans la langue locale prise dans la zone de Daïba.



Source : Photo prise le 23/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

L'on remarque sur la photo 6 ci-dessus, un arbre qui est le plus souvent considéré comme un lieu de repos pour le Diable ou sa demeure, il peut faire de cet arbre sa demeure jusqu'au jour où un devin le découvre et décide de la chasse du village. Quand il est sur un pareil arbre proche du village, il apporte des problèmes dans le village, cause des meurtres, plus du côté des enfants et des femmes enceintes. Cet arbre est également connu comme un lieu de repos pour les vivants, et les morts et un lieu du marché dans les sous-quartiers.

Dans cette communauté, nous rencontrons plusieurs types de « *soo* » (démon qui peut posséder un corps). Nous allons parler ici de « *soo tin-ni* ». Le « *tin-ni* » signifie termite ou termitière. L'on dit que c'est un « *soo* » et lui fait des sacrifices annuels du moment où, l'individu dans ses balades en brousse, tombe par hasard sur une termitière qui porte sur lui le gui d'Afrique appelé « *fiyen* », portant il n'y a aucun autre arbre à côté. Ce qui selon la culture est impossible et relève du surnaturelle par conséquent doit attirer l'attention de la personne, il doit s'en débarrasser le plutôt possible. Dans le cas contraire il subira les conséquences. Il peut également être appelé « *soo* » du moment où en plein saison sèche l'on trouve les termites sortir de la termitière. Ceci dépasse l'entendement de l'homme car pour que les termites sortent, il faut une forte pluie et c'est uniquement pendant la saison pluvieuse. Par conséquent la personne doit aller voir un devin afin de payer cette termitière sinon le malheur le frappera : ses enfants vont tous mourir, si elle n'a pas encore, lorsqu'elle va se marier tous ses enfants mourront tant qu'il n'a pas fait les sacrifices cela demeurera ainsi. L'informateur explique les manifestations à partir de ce terme :

*La personne doit aller voir le devin sinon il va tomber malade ou un membre de sa famille ; il doit également dire ce qu'il a vu clairement pour qu'on lui trouve de solution. Après avoir effectué un certain nombre des rites selon les prescriptions du devin, il va tuer un coq ou une chèvre. Il fera le sacrifice chaque année à la même période ou/et donner le nom de ce « *soo* » à l'un de ses enfants en son honneur. Hamga 55ans/ artisan, entretien, 23/08/2021).*

3.10. Autres pratiques culturelles en lien direct avec la réserve forestière de kalfou

Cette partie consister à ressortir les activités culturelles qui font intervenir directement l'aire protégée ou les aspects culturels qui sont en lien direct avec l'aire protégée.

3.10.1. Perception culturelle de la mort

Pour les Tupuri, les morts ne disparaissent pas car ils rôdent aux abords du village (dans l'aire protégée) et vivent également parmi les vivants. Ils se révèlent aux hommes quand ils veulent manger ou quand ils ne veulent pas que les vivants les oublient complètement ou encore pour les prévenir d'un danger ou d'une catastrophe naturelle. L'informateur ci-dessous explique comment un défunt peut demander de la nourriture ou attirer l'attention des vivants sur son existence.

*L'on les appelle « *manbouyouri* », (les fantômes). Nous pouvons les voir quand ils le veulent mais ils ne peuvent nous parler. De fois nous les humains on est confus car on ne sait plus s'ils sont réellement morts. Le plus souvent, quand il se révèle à un individu, ce dernier va tomber malade peu de temps après s'il ne le dit pas. S'il le dit, l'on l'amène tout de suite chez le devin afin de chercher ce que le défunt veut. Aussitôt révélé, il peut demander : un coq, une chèvre ou un bœuf. Après avoir tué l'animal demandé, l'on le prépare et invite tout le village pour manger et sert également pour le défunt dans unealebasse et dépose cela au bord de la route. Le*

« *manbouyouri* » *le récupère et ne revient plus.* Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

En outre, il existe également une autre pratique appelée le « *soo* » : il s'agit des « *manbouyouri* » (fantôme) qui veulent plutôt posséder le corps d'un individu afin de vivre éternellement parmi les vivants. Il se révèle à l'individu en qui il cherche à posséder son corps. La seule différence est que l'on doit l'introniser à travers des rites et sacrifices pour préserver la vie de la personne. Raison pour laquelle ils partent directement consulter le devin. Il explique cependant le cas de « *soo* » en ce propos :

La procédure est pareil mais sauf qu'après la visite chez le devin, l'on va organiser une grande fête en tuant un bouc accompagné de la boisson « bili-bili » (le vin traditionnel, fait à base du mil rouge ou de maïs. Si après cet acte le malade ne se relève pas toujours, l'on comprendra tout de suite que c'est le « soo » car le défunt ne veut pas quitter le corps du malade on dit souvent que : « a haa soo go ne hen tii », (laisser le défunt posséder son corps). Après les rites, l'on fait les sacrifices et c'est ainsi que le malade sera guéri. Celui-ci fera des sacrifices annuels à ce « soo » toute sa vie. Si l'on refuse de le recevoir, le « manbouyouri » de son père par exemple peut tuer l'individu ou une autre personne dans la famille et l'on dit souvent que : « manbouyouri pan mbe baahné ». Ceci, du fait qu'on ne l'a pas reçu. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

3.10.2. Origine des danses traditionnelles

Après l'installation des peuples Tupuri, Mousgum, Massa et Foulbés, au Cameroun, l'homme Tupuri s'est tout de suite attaché aux danses traditionnelles : le « *kaarang* », « *le waywa* », qui, à l'époque s'effectuait autour d'un feu. Elle consistait à faire une danse dans l'amusement, c'est qui rendait la danse plus attractive. Le « *waywa* » qui se pratique encore de nos jours était appelé « *karyam* » à l'époque. Tous les jeunes des villages voisins se réunissaient pour la danse nocturne dans l'un des villages. Chaque village organisait chacun à son tour. Il y avait également la danse pour la fête de « *feo laaga* ». Ils apprenaient des chants pour les fêtes et pour les jeux nocturnes. Ceci s'est développé et se pratique également de nos jours, il y a eu un petit changement au niveau de l'appellation. La danse « *gurna* », qu'ils ont prise chez leur voisin Massa est devenue la leur et ils l'ont transformée en y ajoutant un rythme et une cadence particulière c'est ce qui fait son originalité et la rend plus spécifique aux peuples Tupuri.

3.10.3. Danse « Gurna » chez les Tupuri

À cause de l'absence d'éducation scolaire à l'époque, les jeunes se concentraient sur leur « *gurna* » : une forme d'école chez les Tupuri. Ils dressaient des tentes et y demeuraient pendant un moment donné. Dans ce lieu, ils consommaient uniquement du lait au couscous mil rouge surtout. Ils prenaient du poids et tout le village les admirait. Ils étaient virils et vivaient pleinement leur

jeunesse. Cet acte était connu de tous, car on les enfermait dans les tentes non loin du village et ces personnes ne travaillaient presque pas. Ceci se justifie par les propos de l'informateur ci-dessous :

J'étais comme un bâtiment et j'étais aussi leur chef, c'est les autres personnes qui m'épiler le pubis ». On y retrouvait également des femmes parmi nous, elles devenaient grasses ou bien potelées. On choisissait quelques femmes pour nous préparer le couscous ainsi que certains hommes pour mélanger le lait au couscous. Ceux donc l'on devrait entretenir étaient mises à part. Cette pratique est appelée « laa gué tii legam » (le pluriel) et « bogue tii legam » (le singulier). Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

« *Bogue ti legam* » : est une pratique qui consistait à mettre hommes et femmes dans une cage afin qu'ils apprennent un certain nombre des choses. Le but principal de cette pratique est de prendre du poids et d'avoir la force et d'être résistant. Pour éviter des relations sexuelles au sein de l'organisation, l'on castrait les hommes et attachait à leur cheville des gris-gris (*fiyen*). Tant qu'ils le portent sur eux, ils ne peuvent jamais avoir des envies sexuelles. Les propos ci-dessous retracent le vécu de cette pratique :

Ils sortaient uniquement de leur taudis en cas de conflit ou de guerre et ainsi que pour les danses traditionnelles. Ils apprenaient des nouvelles chansons de « Gurna », de « wayway » etc. A leur balade, l'on délégait toujours un groupe de personnes qui les suivait avec de la nourriture, car à chaque fois qu'ils ne doivent pas avoir faim, raison pour laquelle ils mangeaient à tout moment. Ces gens ne se fatiguaient presque jamais. Ils étaient résistants au point où ils pouvaient danser toute une journée. Dodjibèlé, : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 20/08/2021).

Cependant, il existe deux types de « *gurna* » : celui qui est connu comme une danse traditionnelle et l'autre qui est considéré comme une école. Ce dernier est connu par ce peuple comme une école à trois niveaux. Le premier niveau : correspond au « *gurna kaare* », c'est la classe des enfants, ils apportent chacun un poulet et dresse des tentes non loin de leur maison. Son histoire remonte à plusieurs siècles, lorsque les parents se rendaient au champ, les enfants de 5 – 10 ans qui restaient à la maison s'organisaient et passer toute leur journée à imiter les danses traditionnelles. Ils se séparaient au retour de leurs parents. Le deuxième niveau : concerne les jeunes adolescents de 10-17 ans, il est appelé « *gurna fiiri* ». Pour s'intégrer il fallait que chacun amène une chèvre. Ils se nourrissent du lait des chèvres et du couscous mil rouge. Ils imitent l'organisation de ceux du troisième ou dernier niveau. Ces derniers se nourrissent du lait de vache et de couscous du mil rouge également. L'adhésion se fait avec une vache et à partir d'un âge bien limité à partir de 18 ans jusqu'à l'infinie. Toutefois, le « *gurna* » n'est pas uniquement la danse traditionnelle, mais une école bien organisée et structurée où les jeunes reçoivent des conseils pratiques et des enseignements de la part des adultes ou des anciens.

Après avoir fait l'ethnographie de Kalfou, nous avons pu identifier les différentes pratiques culturelles rencontrées au sein de cette communauté. Cela nous a poussé à aborder l'aspect perceptif de ces activités culturelles en rapport avec l'aire protégée.

**CHAPITRE IV : ACTIVITES CULTURELLE DANS LA LOCALITE DE KALFOU ET
L'INFLUENCE DE LA GESTION DE L'AIRE PROTÉGÉE SUR LA MEDECINE
TRADITIONNELLE AINSI QUE SUR L'ECOLOGIE DE LA BIODIVERSITE**

Dans cette partie, à la suite des activités illégales relevées dans l'aire protégée, il s'agira de décrire ces activités illégales sur tout le plan : sur le plan culturel, économique, social, politique et écologique.

4.1. Acteurs faisant pression sur l'aire protégée ainsi que leur activité.

Les raisons pour lesquelles la limite de l'aire protégée a été franchie sont multiples et variées. L'on note : la quête de nouvelles terres due à (l'augmentation du nombre de la population en ces dernières années) ; la recherche de sols fertiles pour y pratiquer l'agriculture ; zone de transhumance pour leur pâturage et la chasse. On constate également que ce qui attire d'autres malgré les dangers qu'ils recourent est le commerce du bois de chauffage et la production du charbon. La pratique du braconnage est de taille du fait que les braconniers opèrent la nuit, l'on note souvent le feu de brousse, il s'échappe souvent sous leur contrôle ou encore lorsque le sommeil les emporte. L'on note aussi des commerçantes de légumes, des fruits, elles brûlent souvent la balanite « *mbaga* » dans le but d'obtenir des jeunes feuilles quelques jours après, d'autres coupent plutôt les branches et le font sécher afin d'avoir des jeunes feuilles en grande quantité pour la vente. Les propos d'Abdouraman vont dans le même sens :

Par ailleurs, la réserve forestière souffre entre les mains des villageois par manque de protection car il n'y a qu'un seul poste forestier résidant à Kalfou. Il y a un manque des gardes forestiers. Il n'arrive pas à mener ce travail seul et il arrive de fois que nous les autorités, nous nous déplaçons pour aller sur le terrain afin de les sensibiliser face aux risques qu'ils courent.

En ce qui concerne le conflit Homme-Faune qui se vit dans certaines localités surtout celles qui sont proches de l'aire protégée, ces pachydermes détruisent des champs et tuent les individus qu'ils rencontrent sur leurs chemins. L'une des raisons pour lesquelles ce conflit est loin d'être terminé ce que certains villageois se sont installés sur le passage de ces animaux raisons pour laquelle la descente du ministre sur le terrain en 2021 a permis de faire déplacer tout un village afin de n'est plus subir le dégât que causent ces éléphants). M. Abdoubram (le sous- préfet de Kalfou interview, 19/08/2021

4.1.1. Femmes aux foyers

Les femmes aux foyers cueillent la plupart de leurs légumes dans l'aire protégée ainsi que des bois de chauffage. Elles cueillent également les fruits, les feuilles, la racine, l'écorce de certaines plantes à propriétés pharmaceutiques. Elles le font en cachette afin de ne pas tomber sur les garde-forestiers. Ceux-ci leur demandent de couper les arbres déjà morts ou séchés ce qui ne pas chose facile à trouver. Presque tous les légumes consommés dans le village proviennent de l'aire protégée en dehors du gombo « *louri* » et foléré « *nee sing* ». Ramatou et Dahaiga expliquent davantage à partir de ces propos :

L'on consomme le frais pendant la saison pluvieuse et nous séchons les restes pour en consommer pendant la saison sèche. En dehors de l'aire protégée, l'on peut trouver de légume ailleurs ou du moins pas en grande quantité ou la bonne qualité. A l'instar de la brousse de Moulvoudaye. Ramatou : F/40ans/sage-femme, entretien le 24/08/2021).

Il n'y a pas des jardiniers dans le village à cause de la pénurie d'eau, pendant la saison pluvieuse nous buvons de l'eau du marigot et pendant la saison sèche nous n'avons qu'un seul forage pour tout le village, en réalité, le seul légume qu'on consomme en frais et sec pendant la saison sèche est le « mbaga » (feuilles de balanite). Dahaiga : 40 ans, vendeuse des légumes, entretien le 23/08/2021).

Ces femmes se procurent des plantes à propriétés pharmaceutiques dans l'aire protégée. Elles les utilisent pendant la grossesse, après l'accouchement, sur les enfants et pour se soigner en cas de maladie. On peut citer quelques-unes : « seo », « way-pala », « churri », « ganane », « fournian-mbouyouri », « ko bonbon » (un nom qu'ils ont créé car cette plante dégage une odeur comme le bonbon). Cet informateur explique davantage cette plante que l'on appelle « ko bobbon » en disant :

L'on utilise ses feuilles ainsi que ses racines raison pour laquelle elle est rare, elle tellement importante au point où dès que l'on la trouve, on ne la laisse jamais grandir. Elle pousse le plus souvent dans un endroit un peu élevé du fait qu'elle n'aime pas beaucoup d'eau ». Nenwala :M/52ans/thérapeute, FGD 23/08/2021)

En outre, elles boivent les potions (les racines des plantes suivantes) : « boodroh » fait à base de « kaague ndéré », « kaague churri », « kaague tignoré », « kaague djebélé », « kaague mbouchou », « kaague bouhri », pendant la grossesse à chaque fois qu'elle ressent mal au bas-ventre ou ailleurs. Après l'accouchement, elles continuent à boire la potion faite à base de « kaague churri », « kaague ndéré », « kaague way-daré », « fournian-mbouyouri » qui joue le rôle des antibiotiques.

« Bref tout ce qui est amère, elle boit », elle donne la même potion à l'enfant mais elle ajoute à cela la potion suivante) : « seo », « tcheou », « panré », « mbournia ». Elle peut lui donner cela pendant 4- 6 mois, cela dépend de tout un chacun. Maïmbeo : F/ 65 ans/sage-femme, entretien 21/08/2021)

De nos jours, ces potions sont toujours utilisées, comme l'indique l'informateur ci- dessous :

« Ces potions sont même plus conseillées, les mamans n'ont plus le bon lait pour une bonne santé de l'enfant, surtout le maintenir en santé alors si l'enfant ne le boit pas, il sera toujours malade ». Himamatou : F/44ans/ vendeuse des fruits, FGD, 23/08/2021).

Ces potions vont toujours exister dans le futur si l'aire protégée demeure ; car les parents vont toujours apporter ces plantes à propriétés pharmaceutiques à la maison, les enfants verront et feront

pareillement c'est ainsi que cette pratique se perpétuera de génération en génération. Madjonre soutient cette idée en disant :

Je pense que, si on nous empêche d'aller dans l'aire protégée, nos enfants ne connaîtront jamais les vertus de ces plantes et beaucoup des gens auront des maladies dans leur organisme que l'on pouvait soigner dès la naissance du fait que nous savons tous que l'hôpital ne soigne pas toutes les maladies. Madjore : 50ans, thérapeute, entretien, 23/08/2021).

Ainsi, d'autres personnes vont plus loin sur ce sujet en insistant sur les vertus des plantes parce que ces plantes sauvent des vies dans cette localité. Ce sujet est plus explicite à partir des propos de l'informateur ci-dessous :

Surtout la plante qu'on appelle « ko bonbon » là, beaucoup ne connaissent pas encore ses vertus, c'est à nous parents de leur transmettre car, j'ai assisté à la naissance d'un bébé à l'hôpital où il est né avec un ventre gonflé, l'on voyait des traces semblables à celui des lignes noires sur son ventre. Les médecins ont fait des examens aux parents ils n'avaient rien trouvé et l'enfant mourrait. Ils ont dit aux parents de cet enfant de rentrer car ils étaient incapables face à cette maladie qu'ils n'avaient jamais rencontré une maladie pareille dans leur parcours. Alors une maman passait par là, dès qu'elle a vu le bébé, elle a tout de suite reconnu la maladie dont souffrait l'enfant. Elle est partie chercher les racines de cette plante « bonbon », préparées et venir avec, dès qu'elle a donné à l'enfant, il a fait la diarrhée sur le champ il était guéri, les médecins étaient stupéfaits, l'enfant est là il a 8 ans aujourd'hui. Vous imaginez un peu comment on empêche les gens d'entrer dans l'aire protégée pour cueillir ces plantes qui sauvent des vies. Nenwala : 50ans thérapeute, récit de vie, 23/08/2021)

Quand une femme accouche à l'hôpital, les médecins disent qu'il ne faut pas donner de l'eau à l'enfant pendant 6 mois, ils ignorent vraiment la réalité, non seulement on n'a pas les moyens pour que la mère puisse bien se nourrir pour avoir un bon lait mais cela nous est aussi impossible puisque qu'on suit les pas de nos grand-mères. (Maïnaï : 55ans, sage-femme, récit de vie, 21/08/2021).

A partir de ces propos, nous remarquons non seulement leur attachement à ces plantes mais aussi aux pratiques de leurs ancêtres. Ils refusent en blocs toute interdiction venant de la part de l'Etat.

4.1.2. Commerçants du bois, des légumes, des fruits et des bois sculptés

Dans la localité de Daïba par exemple le commerce du bois, des fruits et des légumes est le seul moyen pour les femmes de subvenir à leur besoin. Elles font également d'autres commerces mais elles privilégient plus celui du bois, des fruits et des légumes du fait qu'elles ne les achètent pas pour les revendre, elles le coupent et les cueillent pour revendre elle-même. En ce qui concerne la vente du bois, d'autres ont des papiers signés par les agents des eaux et forêts et d'autres n'en ont pas. Elles vendent plus le « mbaga », (les feuilles de balanites), le sec et le frais se consomment en toute saison, c'est le légume le plus consommé dans la localité. Elles procèdent ainsi : couper les

branches et sécher à un endroit propre afin de recueillir les feuilles ou brûler l'arbre entièrement et revenir cueillir les jeunes feuilles deux semaines après. Elles opèrent le plus souvent dans la nuit afin de ne pas être arrêtées par les gardes forestiers. D'autres croient que ce ne sont pas les humains qui brûlent la forêt mais plutôt les « *manmbouyouri* » et qu'elles profitent seulement derrière leurs actes pour avoir leur part. Elles ont une forte croyance en cela. Elles pensent que le fait de vendre ses légumes afin de nourrir le village est une très bonne pratique car elles subviennent aux besoins de leurs enfants et de leur famille. Si l'on les en empêche, d'autres deviendront des voleuses car une femme ne permettra jamais que son enfant meurt de faim sous ses yeux.

Photo 10 : espace de vente du bois au bord de la route dans la localité de Djabewal.



Source : Photo prise le 25/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

L'on voit sur cette image plusieurs personnes qui vendent le bois au bord de la route aux passagers et à la population. Les vendeuses sont les femmes Tupuri et Musgoum. Ceux qui achètent sont les femmes foubés et les voyageurs. Il y a également ceux qui viennent souvent avec leur camion pour acheter afin de revendre dans les villages voisins. Dans un contexte de faibles apports hydriques, en fonction de la situation des isohyètes dans les zones de faibles apports pluviométriques, les conditions hydriques affectent relativement les plantes. Quand ces plantes sont coupées pendant une mauvaise période, les tissus végétaux dépourvus d'eau, et par conséquent, les ligneux s'assèchent (photo 11).

Photo 11 : Espèces d'*Anogeissus leiocarpus* asséchées à Daïba.



Source : photo prise le 25/08/2021, cliché, MAIWOWE CHANTAL

En cette période, on observe des formations végétales qui fleurissent grâce aux premières précipitations. Sur l'image, on remarque un groupement des ligneux, les mêmes espèces asséchées, par suite de déficit hydrique. Cet acte est également causé par les feux de brousse qui pour la population est causé par les esprits maléfiques. Lorsque cette action se déroule pendant la saison sèche, l'arbre sèche automatiquement. Pendant la saison pluvieuse, ces espèces ont plus de chance de se régénérer.

Photo 12 : Espèce balanites coupé par les femmes de Djabewal



Source : Photo prise le 25/08/2021, cliché, MAIWOWE Chantal

Ceci, c'est un arbre dépourvu de ses branches dû à l'action de l'homme. Ce sont les femmes aux foyers et les commerçants de légumes qui agissent souvent de la sorte. Ceci du fait que le Balanite a des épines et est grand, elles procèdent ainsi.

4.1.3. Les cultivateurs

L'on note aussi les cultivateurs qui pour cultiver une vaste parcelle pour la commercialisation, font la culture des céréales, le coton, le haricot etc. Cependant, à cause de l'appauvrissement de sol, du au changement climatique, ils pratiquent l'agriculture sur brûlis et exploitent des parcelles autour de l'aire protégée. Ils se retrouvent en train d'exploiter les bordures de cet espace, ainsi, avec le temps, ils font ces cultures dans l'aire protégée, raison pour laquelle les limites de l'aire protégée ont diminué.

Photo 13 : pluviomètre pour connaître le niveau d'eau de pluie par an prise sur la route de Guibéré.



Source : Photo prise le 21/08/2021, par MAIWOWE Chantal

Avec cet appareil, ils peuvent savoir le niveau d'eau de pluie suffisant à certains types de plante. Ceux qui ont cet appareil chez eux sont les cultivateurs de coton, des céréales qui le font pour la commercialisation. Cette photo prise à Kalfou chez un cultivateur sur la route de Guibéré. L'on note ici que le changement climatique a des conséquences sur la productivité qui influence sur la sante de la population ainsi que leur bien-être.

4.1.4. Eleveurs des bétails

Quant aux éleveurs, ils nourrissent leurs bétails grâce à l'aire protégée. D'autres personnes font la bergerie en cachette, tandis que d'autres personnes payent les gardes forestiers pour qu'ils les laissent berger dans la réserve et d'autres le font de force et finissent par bagarrer avec les gardes forestiers. C'est à cause du grandement que subit l'environnement et la saison sèche prolonge que l'on remarque, la diminution des espèces végétales dans la localité conduit la mal nutrition des troupeaux.

Photo 14 : un troupeau de bœuf en bergerie dans la zone de Daïba.



Source : Photo prise le 25/08/2021, cliché, MAIWOWE Chantal

Les bergers amènent leur troupeau dans l'aire protégée pendant la saison pluvieuse tels que décrit la photo 14. Dans la localité de Kalfou, il y a également le Sahel vert à côté de l'aire protégée. Les gardes acceptent souvent que les éleveurs puissent amener leur troupeau là-bas de temps en temps malgré eux. Pendant la saison sèche, ils les nourrissent soit avec les tiges de mil qu'ils avaient séchés ou avec les feuilles des certains arbres qu'ils avaient également séchés. Ceci concerne ceux qui ne parviennent pas à faire déplacer leur troupeau et ceux qui n'ont pas les moyens pour payer « *le tourteau* ». D'autre amènent leur troupeau en brousse pour manger des herbes sec « *hoot fii* » ; d'autres les déplacent dans un autre village malgré les risques qu'ils courent (vol, agression etc.). Ceux qui ont des petit ruminant tels que : les chèvres, moutons, l'âne etc. coupent des branches des grand-arbres et les nourrit.

4.1.5. Chasseurs

Depuis un certain temps, l'on ne voit plus les braconniers dans le village car cette pratique est interdite. Toutefois, on note la chasse effectuée par les bergers et certains pères de famille tout le temps. Ils opèrent en cachette surtout la nuit. Les animaux chassés sont consommés le plus souvent dans les familles et de fois vendu à quelques voisins les plus proches. Cela ne date pas longtemps, les « *gao* », (les braconniers), chassaient et tout le village mangeait de la viande mais de nos jours, l'État les empêche. Malgré tout, ils parviennent quand même à manger la viande de certains animaux tels que : le rat « *fay* », l'écureuil « *ndang* », « *piouw* », « *chang* ». L'on note dire que la chasse est

une activité culturelle qui ne va jamais prendre fin. Pour eux, la chasse remplit une double fonction : celui de la nutrition et de l'éducation. De nutrition dans la mesure où ils sont habitués à consommer de la viande. D'éducation du fait que l'on prépare les enfants psychologiquement à se défendre en cas d'un conflit qui peut surgir à tout moment. Il y a eu et continue toujours à avoir des rivalités entre les peuples. C'était les jeunes que l'on sélectionnait pour le combat. Alors s'il n'est pas habitué à chasser, il ne pourra aller au combat. Elle se justifie du fait qu'on vit cela de nos jours, ce qui se passe entre les Musgoum et les Arabes choas, bien dans d'autres régions du pays. La chasse permet également aux enfants de connaître les animaux sauvages qui vivent dans leur localité mais également de pouvoir les nommer. Ce qui amène cet informateur à dire : « *Ndo bay de hen do wa, ndo wii yoo mbe ga* », (l'on ne peut demander que le prix de quelque chose qu'il voit), proverbe de Mando, FGD, 23/08/2021). Mando continue avec ces propos :

Nos parents procédaient ainsi, quand ils rentraient de la chasse, ils faisaient appel à tous leurs enfants ainsi que leurs femmes et leur demandaient s'ils connaissaient cet animal, si ceux-ci disaient non, il leur donnaient le nom de l'animal, ils décrivaient son mode de vie ensuite demandaient à leurs femmes de le préparer ; ou encore les enfants s'approchaient de leur mère pour leurs poser certains nombres de questions sur l'animal et elles leur donnaient le nom, la description et son mode de vie. C'est ainsi que nous avons la connaissance de tous les animaux. Mando : 30ans/chasseur, récit de vie 21/08/2021).

« L'on n'en retrouve plus assez dans la localité en dehors des parents qui chassent pour sa famille. Certains le font mais en quantité minable et ces viandes de brousse sont vendues dans la localité ». Doba (FGD, 26/08/2021).

Ces idées laissent croire que ce sont ces animaux qui les maintiennent encore dans ce village ; leur disparition entraînera d'une part la réduction des dégâts causés par les éléphants mais d'autre part la migration de la population et la présence de certaines maladies dues au manque de vitamine et des protéines que l'on trouve uniquement dans les viandes.

4.1.6. Thérapeutes

Il existe des multitudes thérapeutes dans la localité. Comme on l'a souligné ci-haut, ils trouvent les plantes à besoins pharmaceutiques dans l'aire protégée, dans les rues et dans les champs. La seule particularité est que l'aire protégée regorge toutes plantes dont l'on a besoin, sauf celles qui ne sont pas adaptées au milieu par conséquent ils passent leur commande dans les régions où l'on y trouve. C'est l'exemple de « *chenga-chenga* », une plante qui pousse dans les zones humides. Ils l'appellent le « *sangou* », (remède) ; ce sont les « *fiyen wo ra* », (gui d'Afrique). L'on note également d'autres thérapeutes qui viennent de temps en temps chercher certaines plantes dans l'aire

protégée de Kalfou. Cependant, l'on note beaucoup de changement car certaines espèces végétales ont disparu et d'autres sont en voie de disparition dans cette localité.

Ces changements sont dû au manque de pluie ou à la pluviométrie limitée ces dernières années, comme les plantes ont besoin de pluie pour vivre alors s'il pleut abondamment pendant quelques années ces plantes vont réapparaître. Tiga : M/40ans/artisan, FGD, 24/08/2021).

Plusieurs personnes ignorent même la disparition de certaines plantes tandis que certains parents le savent et pensent de temps en temps au moyen de préservation. C'est ce qui amène Moussa à avancer ces propos :

Ceux qui aiment l'humidité doivent être plantés à côté de la douche ou à côté des canaries ou même dans un autre coin de la maison. D'autres plantes peuvent être conservées à sec, sécher et conserver en grande quantité, l'on veille à ce que cela ne finit pas. Dans le cas où la plantes disparaît totalement de la localité, l'on se tourne vers un autre qui aura les mêmes vertus voire même plus. Moussa : 45ans/éleveur, entretien, 23/08/2021)

Les images 15 et 16 ci-dessous est l'un de moyen de préservation d'une plante à propriétés pharmaceutiques. Elle est plantée près d'un enclos c'est-à-dire dans un endroit adapté ou un sol fertile. Cette plante meurt difficilement. Pendant la saison sèche, les thérapeutes l'arrosent normalement car ils doivent en prendre soin afin de leur montrer leur attachement. Pour l'utiliser, il coupe en prononçant quelques paroles sur la plante afin qu'il soit efficace. L'on parle le plus souvent du : « *Le pouvoir de la langue* ».

Photo 15 : une plante à propreté pharmaceutique préservé par le lawane de Daïba

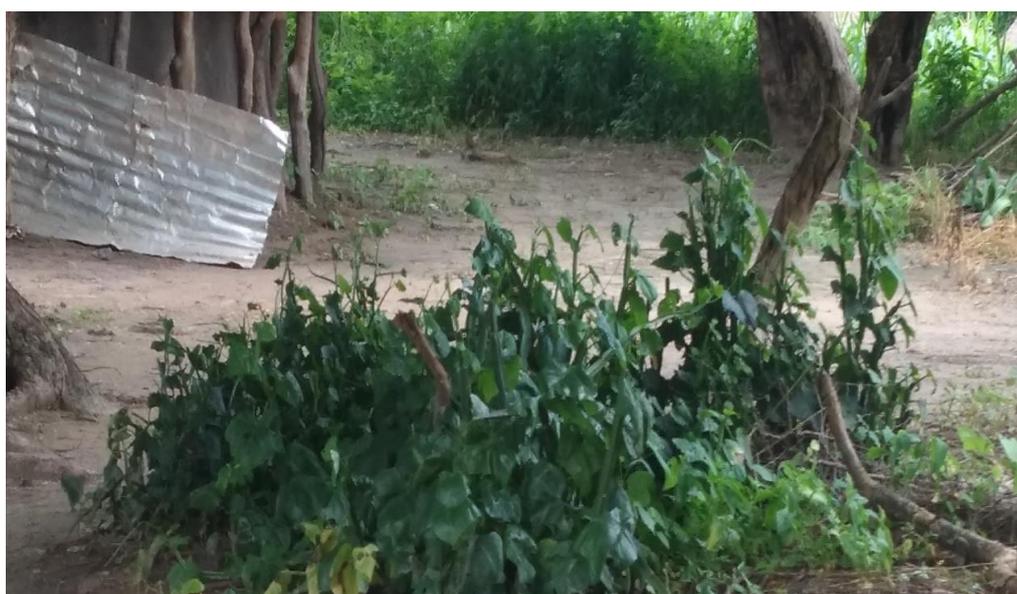


Photo 16 : une plante à propriété pharmaceutique préservé par le lawane de Baga.



Photo prise le 25/08/2021, Cliché, MAIWOWE Chantal

Ils ont également un autre moyen de les préserver, celui de parler à la plante, s'attacher à lui, en lui faisant des sacrifices pour qu'il ne meurt jamais et d'être efficace en cas de besoin, lui fait comprendre qu'elle détient la vie de plusieurs personnes.

Pour d'autres personnes, il faut les planter dans plusieurs endroits différents, ainsi, l'on ne peut les perdre au même moment.

À partir de nos expériences, une plante résiste et demeure quand elle est en brousse. Une fois que l'on amène à la maison, même s'il en prend soin, il finira toujours par mourir. D'autres même, dès que l'être humain les touche pour la première fois, elles meurent. Par contre si elles étaient en brousse, elles allaient subsister. Mando : 30ans, chasseur, FGD, 23/08/2021).

L'on note que ces plantes sont indispensables pour la survie de ces villageois juste en les écoutant parler. Ils pensent que si ces plantes disparaissent, ils vont tous mourir dans ce village car ce n'est pas tout le monde qui se soigne à l'hôpital. Certaines personnes se soignent à l'indigène par manque des moyens et d'autres parce qu'elles sont habituées à se soigner à l'indigène, c'est l'héritage que leurs parents leur ont légué. Raison pour laquelle l'informateur ci-dessous avance ces propos :

Il y a d'autre réalité qui dépasse l'entendement humaine. Par exemple si je suis dépassé par une maladie dont je ne peux soigner par manque des moyens, je pars en brousse et je coupe une plante donc j'ignore ses vertus, je l'utilise au hasard en lui disant, je t'utilise parce que j'ai confiance en toi alors il faut me guérir, alors je vous assure cette plante va agir et c'est ainsi qu'on découvre les vertus de certaines plantes. Belandi : 45ans, paysan, entretien, 25/08/2021).

Dans cette localité, la majorité de la population se soigne à l'indigène, la plupart des accouchements se passent à la maison sauf en cas d'une complication extrême :

« *Les villageois n'aiment pas aller à l'hôpital du fait qu'il y a seulement deux centres de santé : l'un à Bougay et l'autre à Kalfou et aussi parce que d'autres maladies ne se soignent pas à l'hôpital* ». Zakaryaou : M/27ans/vendeur du bois, entretien, 20/08/2021).

4.2.Caractéristique des activités identifiées dans l'aire protégée

Ici, cette partie consiste à identifier toutes activités illégales pratiquées dans l'aire protégée de kalfou par le peuple en place.

4.2.1. Exploitation irrationnel du bois de chauffage

Dans la localité de Daïba par exemple le commerce du bois de chauffage, des légumes et des fruits est les seuls moyens pour les femmes et jeunes filles de subvenir à leur besoin. Elles font également d'autres commerces mais elles privilégient plus ceux-ci car elles ne l'achètent pas pour revendre, elles le coupent et revendent elles-mêmes. En ce qui concerne la vente du bois, d'autres ont des papiers signés par les agents des eaux et forêts qui leur donne accès dans l'aire protégée, mais d'autres ne le font pas et s'infiltrent en cachette. Ce commerce se fait dans la localité et sent au bord du goudron pour ceux qui sont à Daïba, Djabewal, Kaola et Bougay. Il est vendu le plus souvent aux passagers ou voyageurs et aux foubés (Photo 10).

En ce qui concerne le commerce de légume, les femmes et jeunes filles vendent plus le « *mbaga* », (les feuilles de balanites), elles obtiennent les feuilles sèches et les fraîches en toute saison, c'est le légume le plus consommé dans la localité. Elles procèdent ainsi : couper les branches et sécher à un endroit propre afin de recueillir les feuilles (photo 12), ou brûler l'arbre entièrement et revenir cueillir les jeunes feuilles deux semaines après. Elles opèrent le plus souvent dans la nuit afin de ne pas être arrêtées par les gardes forestiers. D'autres croient que ce ne sont pas les humains qui brûlent la forêt mais plutôt les « *manmbouyouri* », (les démons) et qu'elles profitent seulement derrière leurs actes pour avoir leur part. Elles ont une forte croyance aux esprits démoniques. Elles pensent que le fait de vendre ses légumes afin de nourrir le village est une très bonne pratique car elles subviennent aux besoins de leurs enfants et de leur famille. Si l'on les en empêche, d'autres deviendront des voleuses car une femme ne permettra jamais que son enfant meurt de faim sous ses yeux (Photo 10) où nous voyons les femmes se battre sur le soleil pour vendre leur bois au bord de la route. Elles vendent également des fruits provenant de l'aire protégée, c'est le cas des fruits tels que « *dogorgore* » (fruit de balanite) ; « *soode* », « *bahre* » (tamarin) ; « *liow* » ; « *ndere* » (jujube) ; « *kowalga* » (*ronron*) ; etc. cependant, c'est la procédure de la cueillette qui cause problème car

d'autres ne permettent pas que ces fruits atteignent la maturité avant de les cueillir ; d'autres cueillent mal du fait qu'en cueillant, peuvent abattre l'arbre.

4.2.4. Exploitation irrationnel de l'aire protégée par les éleveurs des bétails

Quant aux éleveurs, ils nourrissent leurs bétails grâce à l'aire protégée. D'autres personnes font la bergerie en cachette, tandis que d'autres personnes payent les gardes forestiers pour qu'ils les laissent berger dans la réserve et d'autres le font de force et finissent par bagarrer avec les gardes forestiers (photo 14).

4.2.2. Exploitation irrationnel des plantes a propriété pharmaceutique

Les plantes à propriétés pharmaceutiques proviennent le plus souvent de l'aire protégée. Elles l'utilisent pendant la grossesse, après l'accouchement, sur les enfants et pour se soigner en cas de maladie. On peut citer quelques-uns : « *seo* », « *way-pala* », « *churri* », « *ganane* », « *fournia man-mbouyouri* », « *ko bonbon* » (un nom qu'ils ont créé car cette plante dégage une odeur comme le bonbon). Cet informateur donne quelques vertus de cette plante à partir de ces propos :

L'on utilise ses feuilles ainsi que ses racines, raison pour laquelle elle est rare, elle est tellement importante au point où dès que l'on la trouve quelque part, il l'arrache toujours, il ne la laisse jamais grandir. Elle pousse le plus souvent dans un endroit un peu plus élevé (ndinrin) du fait qu'elle n'aime pas beaucoup d'eau. Nenwala : 52ans, thérapeute, récit de vie, 21/08/2021).

La population maîtrise la majorité des plantes utiles et celles qu'elle utilise au quotidien raison pour laquelle ils ne vont jamais cesser d'utiliser ces plantes malgré les interdictions par l'État. En plus, elles boivent des potions « *boodroh* » fait à base de « *kaague ndéré* », « *kaague churri* », « *kaague tignoré* », « *kaague djebèlé* », « *kaague mbouchou* », « *kaaguebourri* », pendant la grossesse ou du moins à chaque fois qu'elle ressent mal au bas-ventre ou ailleurs. Après l'accouchement, elles continuent à boire la potion faite à base de « *kaague churri* », « *kaague ndéré* », « *kaague way-daré* », « *fournia man-mbouyouri* », qui joue le rôle d'antibiotique. Maïmbeo, ajoute en disant : « *Bref tout ce qui est amère, elle boit* », *elle donne la même potion à l'enfant mais elle ajoute à cela la potion suivante : « seo », « tcheou », « panré », « mbournia ».* Elle peut lui donner cela pendant 4- 6 mois, cela dépend de tout un chacun ». (FGD, 21/08/2021).

Ces femmes ont plus confiance aux vertus des plantes qui les entourent qu'à l'hôpital. D'autres parce qu'elles n'ont pas les moyens pour s'y rendre. Mais, la plupart c'est une question de croyance et de culture. Une fille qui n'a jamais vu sa mère accoucher à l'hôpital peut également à son tour accoucher à la maison. Il existe une potion que les grands-mères font souvent boire aux enfants filles dès le bas âge. Ils grandissent sans le savoir alors dans le mariage, elles accouchent le plus souvent

seules sans la présence de qui que ce soit. D'autres mères donnent plutôt le « *fan guerhée* » (le cordon ombilical) à leurs jeunes filles. Elles procèdent comme suit : elles prennent le cordon ombilical qu'elles vont bien sécher et écraser. Elles mettent la poudre obtenue dans la bouillie (du mil rouge surtout) de ces jeunes filles. Elles vont accoucher seules et sans difficulté comme l'âne. Toutes ces pratiques montrent ici qu'elles sont ancrées dans leur tradition. De nos jours, ces potions sont toujours utilisées,

« Ces potions sont même plus conseillées car de nos jours, les mamans n'ont plus le bon lait pour nourrir l'enfant, surtout le maintenir en santé alors si l'enfant ne le boit pas, il sera toujours malade ». Mainai, : 55ans, sage-femme, FGD, 23/08/2021)

Cela amène à dire que : pour qu'une maman ait un bon lait nutritif pour son bébé, elle doit avoir une alimentation équilibrée, contrôler son alimentation c'est-à-dire manger bio (se nourrir de manière saine). Elles doivent plus manger des légumes et boire des potions pour purifier leur organisme afin d'avoir un bon lait pour son l'enfant. Cette informatrice explique davantage ce qui se passe après l'accouchement à partir de ces propos :

Quand l'on accouche à l'hôpital, les médecins disent qu'il ne faut pas donner de l'eau à l'enfant pendant 6 mois, ils ignorent vraiment la réalité, non seulement on n'a pas les moyens pour que la mère puisse bien se nourrir pour avoir un bon lait mais cela nous est aussi impossible puisque qu'on suit les pas de nos grand-mères. Fodaida, F/40ans/femme au foyer, FGD, 23/08/2021).

Ces potions vont toujours exister dans le futur si l'aire protégée demeure. Les parents vont toujours apporter ces plantes à propriétés pharmaceutiques à la maison, les enfants verront et feront pareillement. Ainsi, cette pratique se perpétuera de génération en génération selon les propos de l'informatrice ci-dessous :

Je pense que, si on nous empêche d'aller dans l'aire protégée, nos enfants ne connaîtront jamais les vertus de ces plantes et beaucoup des gens auront de maladie dans notre organisme que l'on pouvait soigner dès l'enfance. Nous savons tous que l'hôpital ne soigne pas toutes les maladies ». Maïdjonre : 50ans, thérapeute, FGD, 23/08/2021).

C'est la raison pour laquelle ils ne veulent pas abandonner leur pratique. Puisqu'ils ne veulent pas abandonner leur culture, ils se retrouvent entraînés d'entrer dans l'aire protégée dans la nuit pour s'en servir malgré les dangers qu'ils courent. L'importance de l'aire protégée est décrite par cet informateur à partir de des propos ci-dessous :

Les plantes sont tellement nécessaires pour nous, surtout la plante que l'on appelle bonbon là, beaucoup ne connaissent pas encore ses vertus, c'est à nous parents de le transmettre car, j'ai assisté à la naissance d'un bébé à l'hôpital où il est né avec

un ventre gonflé, l'on voyait des traces sur son ventre. Les médecins ont fait des examens de syphilis aux parents ils n'avaient rien trouvé et l'enfant mourrait. Ils ont dit aux parents de rentrer car ils étaient incapables de soigner cet enfant, face à cette maladie inconnue qu'ils n'avaient jamais rencontrée de pareille dans leur parcours. Alors une veille maman était passée par là, dès qu'elle a vu le bébé, elle a tout de suite reconnu la maladie dont souffrait l'enfant. Elle est partie chercher les racines de cette plante « bonbon », qu'elle a préparé et est venu avec, dès qu'elle a donné à l'enfant, il a fait la diarrhée sur le champ et il était guéri, les médecins étaient stupéfaits, l'enfant est là il a 8 ans aujourd'hui. Vous imaginez un peu comme on empêche les gens d'entrer dans l'aire protégée pour cueillir ces plantes qui sauvent des vies. Nenwala : 52ans, thérapeute, récit de vie, 20/08/2021).

À partir de ce témoignage nous pouvons dire que les villageois ont des expériences sur plusieurs maladies que la médecine moderne ignore, on peut aussi dire qu'ils n'ont pas encore découvert ou du moins n'ont pas encore trouvé un remède pour certaines maladies.

- Le « *mbaga* » : ses feuilles servent de légume « *souknée* », l'arbre sert de bois de chauffage du fait qu'il est facile à fendre, les fruits sont consommés par les animaux et les humains et soignent en même temps la typhoïde. Les noyaux sont consommés après une transformation « *ligui* » et l'on peut également extraire l'huile ; l'on utilise l'écorce sous forme de savon pour la lessive car elle mousse et donne de l'éclat au tissu ; la cendre de ce bois sert de sel-gemme dans la cuisine, le tronc sert de tabouret, de spatule pour tourner le couscous, la manche de la houe, du couteau et des autres objets etc. (photo 16, 17 ; 18 ; 21 ;).
- « *Baahré* » (le tamarinier), l'on se sert des fruits pour consommer et faire la bouillie, les écorces écrasées servent d'antibiotique en cas de blessure, le tronc sert de mortier, la manche de la houe, de la daba, du couteau, pour fabriquer des bancs et de bois de chauffage pareil à la photo (16, 17, 18, 21). L'arbre est connu par ce peuple comme un lieu de repos des « *manbouyouri* », (esprits), et de « *manhouli* », (le Diable).
- Le « *mbouchou* », les feuilles servent des légumes et facilite également l'accouchement, lorsque l'enfant refuse de sortir, l'on pile les feuilles, le mélange à l'eau et fait boire à la femme et l'enfant sort immédiatement car elles sont gluantes ; les fleurs séchées servent de légume ainsi que les feuilles.

« *Gachouri* », les fruits servent de nourriture en période de famine, on lave « *tiguiri* » avec ses feuilles car elles retirent tout ce qui est gluant ; on mange l'écorce et elle sert également contre le mal de ventre.

Photo 17 : L'arbre que l'on appelle « gachuri »



Source : Photo prise le 25/08/2021 par MAIWOWE Chantal

L'on consomme ses fruits et avec ses écorces l'on peut soigner le mal de ventre. Le tronc est utilisé plus pour attacher les animaux domestiques du fait qu'il est solide. Dans l'histoire, c'était avec le tronc de cet arbre que les Musgoum attachaient les pieds des Tupuri pour leur arracher leurs vaches, (récit de Dodjibèlé ci-haut concernant la vision du monde selon les peuples de Kalfou).

« *Kowalga* », avec les feuilles, l'on tisse des nattes, l'on consomme les fruits et ils soignent en même temps la tension, la branche sert à tourner le bili-bili, la nourriture des éléphants car ils aiment les fruits.

Photo 18 : Borassus Aethiopium (le rônier), pris dans la localité de Guibère.



Source : Photo prise le 21/08/2021, par MAIWOWE Chantal

Photo 19 : le jujubier appelé « ndéré » pris dans la localité de Djabewal



Source : Photo prise le 21/08/2021, par MAIWOWE Chantal

A côté du jujubier l'on remarque un autre arbre, appelé « réo ». Les feuilles de cet arbre soignent aussi la grippe raison pour laquelle l'on associe souvent les deux pour soigner la grippe à un enfant ou aux adultes.

- « *Ta'agou* », dont, les fruits sont consommés par les humains, les animaux et les oiseaux. L'écorce sert du « *mbodro* » de l'enfant.

Photo 20 : l'arbre appelé « taagu », pris dans la localité de Baga



Photo prise le 25/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

Bref, tout arbre nous est utile, qu'il soit en brousse ou à la maison. Nous ne pouvons oublier le « fiyen » (gui d'Afrique) qui sert de remède et de poison en même temps, l'utilisation dépend de la personne qui le cueille. Alors sans ces plantes, ils ne peuvent avoir la solution à leur problème quotidien. Ramatou (entretien, 24/08/2021).

4.2.3. Exploitation irrationnel des arbres ainsi que la pratique du braconnage

Dans la localité de kalfou en général, le peuple majoritaire est les Tupuri. Les peuples qui vivent aux alentours de la réserve forestière ont tous presque la même culture. Ils sont tous attachés à l'aire protégée mais plus particulièrement les Tupuri. L'on ne voit plus les braconniers dans le village car cette pratique est interdite mais on note la chasse effectuée par les bergers, certains pères de famille ainsi que les jeunes gens de la localité tout le temps. Ils opèrent en cachette mais plus la nuit. Les animaux chassés sont consommés le plus souvent dans les familles et de fois vendu à quelques voisins le plus proche. On retrouve également des commerçants tels que : les vendeurs du bois, des légumes, des fruits, des nattes, des lits, des tabourets, etc. Celles qui vendent des légumes de « *mbaga* », coupent ces arbres de manière irrationnelle (photo 11 et 12) ou encore les brûle pour revenir cueillir les feuilles quelques semaines après. Les gardes forestiers ont un regard particulier sur cet arbre car les éléphants en particulier l'aiment. Cette idée sont plus explicités par les résidents de Daïba, en ces propos :

Toutefois, Le Diable « manhouli », peut menacer l'homme dans une violente tornade souvent très noire qui remonte au ciel comme une flèche qui fait souvent très peur. Il est grand et représente le mal, il vit en brousse et sous les grands arbres comme « baahré », (le tamarinier), « mandifi », « tum » etc. Dans la réserve protégée chaque arbre possède son « man-mbouyouri » tout comme les esprits des ancêtres qui rôdent dans le village. Tous ces esprits y résident. Il existe des arbres fantômes c'est-à-dire qui apparaît dans un village et s'implante là sans être planté par qui que ce soit. C'est le cas des deux grand mbouchou de kaola et celui du marché de Yerwa. (FGD, 23/08/2021).

Ces grands arbres représentent un lieu de repos pour les esprits ancestraux ainsi que leurs divinités dans l'aire protégées.

4.2.4. Exploitation irrationnel de l'aire protégée par les éleveurs des bétails

Quant aux éleveurs, ils nourrissent leurs troupeaux grâce à l'aire protégée. D'autres font la bergerie en cachette, d'autres payent les gardes forestiers afin de berger dans la réserve et d'autres le font de force et finissent par bagarrer avec les gardes forestiers. Dans la localité de Kalfou, il y a également le Sahel vert juste à côté. Les gardiens acceptent souvent que les éleveurs puissent amener leur troupeau là-bas de temps en temps malgré eux. La photo14 ; nous illustre cela car nous observons les troupeaux suivis de leur berger dans la zone de Daïba.

Cependant, pendant la saison sèche, ils les nourrissent soit avec les tiges de mil qu'ils avaient séchées ou avec les feuilles de certains arbres qu'ils avaient également séchées. Ceci concerne ceux qui ne parviennent pas à faire déplacer leur troupeau et ceux qui n'ont pas les moyens pour payer « le tourteau ». D'autres amènent leur troupeau en brousse pour manger des herbes sèches « hoot fii » ; d'autres les déplacent dans un autre village malgré les risques qu'ils courent (vol, agression etc.). Ceux qui ont des petits ruminants tels que : les chèvres, moutons, l'âne etc. Ils coupent des branches des grand-arbres et les nourrit. C'est ainsi que l'interviewé Abdouraman atteste que :

D'ailleurs, la réserve forestière souffre entre les mains des villageois par manque de protection car il n'y a qu'un seul poste forestier résidant à Kalfou. Il y a un manque des gardes forestiers. Il n'arrive pas à mener ce travail seul et il arrive de fois que nous les autorités, nous nous déplaçons pour aller sur le terrain afin de sensibiliser la population aux risques qu'ils courent. (Abdouraman, le sous- préfet de Kalfou, 20/08/2021)

En ce qui concerne le conflit Homme-Faune qui se vit dans certaines localités surtout celles qui sont proches de l'aire protégée, ces pachydermes détruisent des champs et tuent les individus qu'ils rencontrent sur leurs chemins. L'une des raisons pour lesquelles ce conflit est loin d'être terminé ce que certains villageois

se sont installés sur le passage de ces animaux, raisons pour laquelle, la descente du ministre sur le terrain en 2021 a permis de faire déplacer tout un village afin de n'est plus subir les dégâts que causent ces pachydermes. (Abdouraman, le sous-préfet de Kalfou, 20/08/2021).

La plupart de ceux qui habitent ces endroits à risque sont plus les éleveurs, les commerçants du bois et charbon, les chasseurs et les cultivateurs. Ceci pour mener convenablement leur activité sans être empêchés par n'importe quel texte ou lois, mais ils se retrouvent en conflits avec ces animaux sauvages.

4.3. Certaines espèces végétales et animales les plus exploités de la localité et leurs vertus

- Espèces végétales

Dans la localité de Daïba par exemple le commerce du bois de chauffage, des légumes et des fruits est les seuls moyens pour les femmes et jeunes filles de subvenir à leur besoin. Elles font également d'autres commerces mais elles privilégient plus ceux-ci car elles ne l'achètent pas pour revendre, elles le coupent et revendent elles-mêmes. En ce qui concerne la vente du bois, d'autres ont des papiers signés par les agents des eaux et forêts qui leur donne accès dans l'aire protégée, mais d'autres ne le font pas et s'infiltrant en cachette. Ce commerce se fait dans la localité et sent au bord du goudron pour ceux qui sont à Daïba, Djabewal, Kaola et Bougay. Il est vendu le plus souvent aux passagers ou voyageurs et aux foubés (Photo 10). En ce qui concerne les espèces végétales, elles sont nombreuses et la plupart sont utiles à l'homme au quotidien. C'est le cas de : « *tifirliow* », « *soware* », « *bague* », « *ndéré* », « *kowalga* », « *kaaré* », « *panré* », « *mandifi* », « *gachourrié* », « *mbaga* » etc. Tout arbre, quelqu'un soit sa nature dans cette localité est utile et à des multiples rôles à jouer.

Les femmes aux foyers en particulier, en dehors de bois de chauffage qu'elles coupent pour préparer et vendre en même temps, des légumes qu'elles cueillent dans l'aire protégée, elles cueillent aussi les feuilles, la racine, l'écorce des plantes à propriétés pharmaceutiques. Elles le font en cachette afin de ne pas tomber sur les garde-forestiers ceux-ci les demandent de couper les arbres déjà morts ou séchés qui ne pas chose facile à trouver. Presque tout légumes consommés dans le village provient de l'aire protégée en dehors du gombo « *louri* » et « *nee sing* », (*foléré*). L'on consomme le frais pendant la saison pluvieuse et le sec pendant la saison sèche. En dehors de l'aire protégée, l'on peut trouver des légumes ailleurs mais pas en petite quantité ou la bonne qualité dont elles ne peuvent l'avoir pour vendre. A l'instar de la brousse de Moulvoudaye.

Il n'y a pas des jardiniers dans le village à cause de la pénurie d'eau, pendant la saison sèche nous buvons l'eau du marigot et pendant la saison sèche nous n'avons qu'un seul forage pour tout le village, en réalité, le seul légume qu'on consomme en frais et sec pendant la saison sèche est le « mbaga » (balanite). Dahaïga appuie (40ans, vendeuse des légumes, entretien, 23/08/2021).

L'aire protégée pour eux est appelé « youway », ou « fouli » qui veut dire « la brousse ou la forêt ». L'aire protégée est indispensable pour la population car, c'est l'héritage que leur aïeux les a légués et qu'ils doivent exploiter sans intervention de qui que ce soit. C'est un don de Dieu pour eux afin qu'ils puissent se nourrir convenablement puisqu'ils ont tout dans l'aire protégée.

« Nous y trouvons des aliments tels que : « blomblom ou djiba », « deo » (igname sauvage), et tous autres fruits tels que : « ndéré » (jujube), « baahré » (tamarin), « mborgay », « talalum », « soode » etc. (FGD, 23/08/2021).

Ce sont ici les fruits de certains arbres et les tubercules sauvages qu'ils peuvent consommer après transformation « *ligui blomblom* » ou consommer cru. Au mois d'août (le mois où la famine menace plusieurs familles dans le Nord Cameroun) ; ils peuvent cueillir ces bienfaits de la nature pour manger pendant ces deux mois et pour vendre à ceux qui n'ont pas la capacité d'en servir d'une part et pour subvenir à leur besoin d'autre part. Dans cette aire protégée, certaines plantes sont tellement utiles qu'ils ne peuvent s'en passer de ses vertus. C'est le cas de Balanite « *mbaga* » : cet arbre est utile et possède plusieurs vertus en commençant par les racines jusqu'au feuilles (photo 17) :

Ses feuilles servent de légume « souknée » que l'on peut consommer frais et sec, l'arbre sert de bois de chauffage puisqu'il est facile à fendre, les fruits sont consommés par les animaux et les humains, avec les noyaux, l'on peut consommer après une transformation appelé : « ligui » et l'on peut également extraire l'huile ; l'on utilise l'écorce comme le savon pour la lessive car elle mousse et donne de l'éclat au tissu ; la cendre de ce bois sert de sel-gemme dans la cuisine, le tronc sert de tabouret, de spatule pour tourner le couscous, la manche de la houe, de la daba, d'un couteau, pour tailler un mortier et son pilon etc. Dahaïga : 40ans, vendeuse des légumes FGD, 24/08/2021).

En ce qui concerne les légumes, les femmes et jeunes filles vendent plus le « *mbaga* », (les feuilles de balanites), elles obtiennent les feuilles sèches et les fraîches en toute saison, c'est le légume le plus consommé dans la localité. Elles procèdent ainsi : couper les branches et sécher à un endroit propre afin de recueillir les feuilles (photo 12), ou brûler l'arbre entièrement et revenir cueillir les jeunes feuilles deux semaines après. Elles opèrent le plus souvent dans la nuit afin de ne pas être arrêtées par les gardes forestiers. D'autres croient que ce ne sont pas les humains qui brûlent la forêt mais plutôt les « *manmbouyouri* », (les démons) et qu'elles profitent seulement derrière leurs

actes pour avoir leur part. Elles ont une forte croyance aux esprits démoniques. Elles pensent que le fait de vendre ses légumes afin de nourrir le village est une très bonne pratique car elles subviennent aux besoins de leurs enfants et de leur famille. Si l'on les en empêche, d'autres deviendront des voleuses car une femme ne permettra jamais que son enfant meurt de faim sous ses yeux (Photo 10) où nous voyons les femmes se battre sur le soleil pour vendre leur bois au bord de la route.

Photo 21 : une espèce de Balanite prise dans la zone de Daïba



Photo prise le 25/08/2021, cliché : MAIWOWE Chantal

L'on voit ici une espèce de balanite qui a été brûlé et est à présent renouvelée par des jeunes feuilles.

« Baahré » (le tamarinier), contient plusieurs vertus parmi lesquels ces informateurs ont cité ci-dessous :

L'on se sert des fruits pour consommer et faire la bouillie, les écorces écrasées servent d'antibiotique en cas de blessure, le tronc sert de mortier, la manche de la daba, de la houe, des couteaux, l'on fabrique des bancs aussi avec, il sert de bois de chauffage, c'est également un lieu de repos des « manbouyouri », (esprits), et de « manhouli », (le Diable). Fodaïda : 40ans, femme au foyer, FGD, 24/08/2021).

Yayakora ajoute en disant :

L'aire protégée nous fournit de bois de chauffage pour nos différentes cuissons, et la préparation de « Bili-bili » et « l'argui » qui sont les boissons vendues dans

la localit . Avec les bois coup s dans cet espace, nous construisons nos cases, nous fabriquons nos mat riels tels que : le lit, les tabourets, le mortier, le pilon, la manche de la houe, de la daba et des couteaux, de construction de cases ; de paille et des cordes dans la construction des cases ; de corde pour tisser la paille et le sesco  . Des l gumes de toutes sortes (mbaga, fournina, ba ch re, tiktiga, bouchou chenl r  etc. Bref, cet espace c'est comme notre vie. Yayokoro : 60ans, paysan, entretien 24/08/2021).

« *Nd r * », (Jujubier), ses racines soignent la grippe, ses feuilles sont consomm es par les animaux en toutes saisons, l'on peut s cher et conserver dans les sacs. Quand l'on a mal   la gorge, il suffit juste de m cher les feuilles et avaler et il sera gu ri. L'on note  galement l'utilisation des grands arbres pour la fabrication des lits traditionnel et les mat riels utiles pour le m nage.

Photo 22 : un lit traditionnel appel  « argawa »



Source : Photo prise le 21/08/2021, Clich  : MAIWOWE Chantal

L'on remarque ici un lit traditionnel fait   base du bois que l'on a band  avec la peau de b uf. Au-dessus nous remarquons la nappe tiss e aux sesco et band e avec les cordes du « *buhri* » (photo 8) pos  dessus. Au coin nous remarquons une autre nappe tiss e   base des feuilles du r nier. Ceci nous pousse   dire que : la plupart de ces bois, paille, sesco et les feuilles du r nier sortent de l'aire prot g e.

Photo 23 : le « djakdjing pris chef le chef traditionnel Dodjibèlé à Guibère.



Photo prise le 21/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

Dans presque toutes les maisons des personnes animistes, l'on trouve ces deux bois que nous voyons sous forme des poteaux qu'on appelle « *djackjing* », l'on ne coupe pas n'importe quel espèce d'arbre. C'est uniquement celui de « *waa'ah* » que l'on coupe car non seulement il est solide mais à cause de sa dureté dans le sol. Il peut faire beaucoup d'année au sol sans être dégradé. C'est le chef de famille qui le place, ils ne sont pas placés au hasard. Ils sont placés à l'entrée de la maison et se tournent obligatoirement face à la case de la première femme. Ils jouent le rôle de la protection du foyer. En cas de sacrifice au Dieu fondateur de tout foyer comme nous l'avons déjà expliqué ci haut au chapitre1, c'est le père de famille et la première femme qui se tiennent au milieu pour prononcer des paroles de bénédiction et des prières suivis des rites avant les sacrifices proprement dits. Les membres de la famille doivent respecter le « *djakjing* ». La première femme ne doit jamais ou en aucun cas sortir par le « *djakjing* » torse nu ou complètement nue. En cas des problèmes familiaux, le père de famille doit se rapprocher de lui et lui parler afin qu'il apporte la paix dans le foyer.

Photo 24 : les matériels faites à base du bois pour le ménage et pour le champ.



Source : Photo prise le 21/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

Le dernier est la daba appelé « *lorgo'o* » dans la langue locale utilisée pour travailler dans les champs, l'on peut également l'utiliser pour couper le bois avec, pour creuser le poisson (les poissons qui s'enterrent pendant la saison sèche proche des marre d'eau et sortent pendant la saison pluvieuse). Ce poisson est appelé « *tifaré* », faire le pont pour empêcher l'eau d'envahir son champ et autres. Les deux premières images sont constituées de deux tabourets selon lesquels : un est sculpté et l'autre est tissé. Juste à côté du tabouret, l'on voit le couteau qui a pour manche le bois. Ainsi, nous pouvons dire que le bois apparait dans tous et partout.

Ces deux objets servent à s'asseoir que ça soit dans la cuisine, dans la cours ou dans les marchés périphériques car ils sont faciles à transporter. Celui qui est sculpté est souvent utilisé comme un support aux genoux quand les femmes écrasent le mil à la pierre à écraser.

Photo 25 : deux toits des cases en pailles prise à Kalfou.



Source : Photo prise le 21/08/2021, cliché MAIWOWE Chantal

En observant attentivement le mode de construction de ces cases, nous comprenons tout de suite que ces peuples se sont adaptés à leur milieu en lui imposant leur culture. Les cases sont toutes faites à base du bois, avec au-dessus des pailles et attaché avec les cordes. Au premier toit, appelé « *tin fi* », l'on a attaché les bois avec les cordes de « *buhri* », (photo 7). Ceci nous laisse à souligner qu'ils sont tellement attachés à leur culture au point où ils ne peuvent l'abandonner complètement. En plus, ayant de fois la possibilité d'en faire autrement, ils suivent leurs empreintes. L'on remarque sur le deuxième toit une main purement traditionnelle. Ce type de case est appelée « *djagale* », dont le toit est fait à base des pailles comme le premier à la seule différence que l'on tisse des Seko

comme première couche avant de mettre les pailles. Le seko joue ici le rôle du plafond. Cette mode de construction ressort une touche artistique de ce peuple. La majorité de ce qui le fait représente une partie de la communauté, ceux du clan « *mougouri* », ce sont les artisans, les fabricateurs des matériels des travaux champêtres et les objets de ménages. Raison pour laquelle, ils sont identifiés de près à travers les objets qu'on retrouve chez eux et de loin à travers leur mode de construction ou leur concession. Quand on dort dans ce genre de case, l'on ne sait quand est qu'il pleut car la personne ne suit aucun bruit. On ne ressent pas non plus la chaleur quand il fait chaud ni le froid pendant la période de fraîcheur. Toute, doit être fait avec les matériaux traditionnels. Raison pour laquelle, dans la majorité de maisons bien construites, nous trouvons au moins une ou deux cases pareilles. Ceux qui ont des moyens mélangent la terre cuite avec du ciment pour la rendre plus solide et apportent ainsi une touche moderne à leur concession sans toutefois s'éloigner de l'héritage que les aïeux leur ont légué.

- Espèces animales

Cette population maîtrise parfaitement toutes les espèces animales qui y résident. C'est le cas de certains animaux tels que : « *méné* » (*gazè*), le, « *ngay* » (*antilope*), « *piouw* », « *ndang* » (*écureuil*), « *goujo* », « *mbéren* » (*panthère*), « *timini* » (*chat sauvage*), « *bale* » (*éléphant*), « *man-pirbaa* » (*girafe*), « *houin* » (*rat*), « *shoue* (*mouchoum-mouchoum wee shoue etc.*) », (*les serpents*) « *djowargue* », « *way-baa* », (*le loup*), « *bélé* », « *deem* », (*porc-épic*), « *mapote* » (*criquet*), etc. pour eux, Ces animaux donnent de la valeur à l'aire protégée et servent de viande à la population. Malgré l'interdiction de chasse dans l'aire protégée, ils parviennent quand même à manger la viande de certains animaux tels que : le rat « *fay* », l'écureuil « *ndang* », « *piouw* », « *chang* » etc.

4.4. Certaines espèces disparus et en voie de disparition dans l'aire protégée de Kalfou

« *Way-pala* », les fruits sont appelés « *lebéo* » et « *mbao* », l'on en mange aussi, les branches servent pour la fabrication de la guitare traditionnelle, certaines branches servent de vibrer la corde de la guitare afin d'avoir une belle sonorisation. Cet arbre est aujourd'hui en voie de disparition.

Photo26 : l'arbre « mbao » prise dans la localité de Daïba



Source : Photo prise le 05/08/2021, par MAIWOWE Chantal

Cet arbre qui aujourd'hui en voie de disparition est utile à la communauté, ses feuilles sont consommées par les animaux ainsi ses fruits ; les humains en mangent aussi.

Après avoir présenté l'ethnographie, la culture et les activités illégales autour et dans l'aire protégée de Kalfou, à la suite de notre recherche lui apporter une vision anthropologique. Il s'agit de l'analyse et de l'interprétation de données de terrain.

Les chapitres précédents ont constitué le terrain de questionnement sur les activités illégales dans l'aire protégée. Les travaux réalisés par nos prédécesseurs sur les aires protégées ont manqué de souligner certaines limites sur le fait que ces activités illégales ne sont que l'expression de la culture du peuple en place. Il faut noter que les structures sociales sont différents l'une des autres. Le recours à ces pratiques représente les éléments qui maintiennent le patrimoine culturel de ce peuple. Cependant, ce nouveau chapitre de notre travail consistera à donner une interprétation anthropologique des différentes données de terrain recueillies sur les pratiques illégales dans l'aire protégée de Kalfou.

**CHAPITRE V : ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE ET INTERPRETATION DE
DONNÉES DE TERRAIN**

Ce présent chapitre permettra d'identifier les activités illégales caractérisé afin de les interpréter à partir des savoirs anthropologiques. Il s'agira premièrement de donner du sens à ces pratiques en fonction des rôles qu'occupent ces éléments dans la communauté de ce peuple. Ensuite, mettre en exergue, la théorie de conflit au sein de la communauté par rapport à l'aire protégée. Enfin, faire usages des pratiques culturelles de ces peuples comme l'ethno-méthode. Elle se déploiera sur l'analyse des contenus, conceptuels et iconographiques.

5.1. Analyse de contenus

Il s'agit ici d'expliquer et de donner du sens aux données de terrain telles que : les activités culturelles et leurs impacts sur l'aire protégée.

5.1.1. Analyse et interprétation des activités illégales identifiées autour et dans l'aire protégée de Kalfou

Dans la culture du peuple de Kalfou, les activités telles que : l'agriculture, la chasse, la cueillette, l'élevage, l'utilisation du bois de chauffage et bien d'autres sont les exigences de la culture du peuple. Ces activités sont pratiquées au quotidien, elles sont transmises des générations en générations dans le temps et dans l'espace. Pour eux, cela est un gain, ils les effectuent surtout avec fierté parce qu'elles relèvent de l'obéissance non seulement à la nature mais aussi à leurs aïeux. L'aire protégée apparait ainsi comme une richesse dont ils sont appelés à s'en servir sans remords ni culpabilité. Pour eux, c'est le seul don que la nature ou Dieu a pu leur offrir. Cependant, en exploitant cette richesse, il se trouve qu'ils contribuent massivement à la destruction de l'environnement qui conduit aux menaces de l'écologie ou de la biodiversité.

En effet, ces pratiques irrationnelles conduisent à la disparition des espèces animales et végétales ou leur migration dans des sites voisins. C'est dans ce sillage que Mando essaye de donner des exemples des animaux disparus au sein de cette communauté : « wayba », « Dodo », « wel wee » etc. Ils vont plus loin en donnant des exemples des espèces végétales disparues et d'autres en voient de disparition dans leur communauté. Nous constatons ici qu'ils sont conscients du changement surtout négatif de leur environnement mais pour eux, ce changement est dû au manque des précipitations. Ils ignorent également que le changement climatique est dû aux activités humaines qui font pression sur la nature. Ces idées sur les changements sont appuyées par le témoignage de cet informateur en ces propos :

Il y a de cela quelques années, environ 20-25 ans, la saison pluvieuse commençait au mois de mai jusqu'en septembre. Mais de nos jours, on sème même souvent en juillet, c'est la raison pour laquelle il y a toujours la famine au mois d'août. Belandi :M/46ans/paysan, entretien, 23/08/2021).

Cependant, à travers ces propos, l'on peut comprendre le changement climatique sur l'environnement, qui a des répercussions négatif sur leur vécu quotidien. Ce qui justifie le niveau de la pluviométrie chaque année (photo13). Il permet aux cultivateur d'analyser et de se fixer sur le choix des semences adapté au niveau de la pluviométrie.

L'on note également la disparition de certains oiseaux saisonnières et d'autres qui sont en voie de disparition tels que le « *tegulé* », « *dodo* », « *hagar* », *woin djindjin* ». Ces oiseaux saisonniers arrivaient le plus souvent pendant la saison pluvieuse. Lorsque les « *tégulé* », font leur entrée dans le village, la population déduit tout de suite que la saison de pluie s'approche. Quand ils voient les « *woin djindjin* », ils savent tout de même que dans peu de temps on va récolter le mil rouge, car ces oiseaux viennent au mois d'août et se nourrissent du mil en phase de maturation. Quant aux « *dodos* », ils viennent au mois d'août également mais du moment où les précipitations sont abondantes. Ils viennent lors de « *bii mangué* ». Doba (entretien, 24 /08/2021) ; car ils vivent dans l'eau et au bord de la mer. Raison pour laquelle dès qu'ils disparaissent dans la nature, l'on savait que la saison sèche s'annonce et que ces oiseaux migrent dans les sites voisins à la recherche de l'eau (vers le lac Tchad).

L'on note aussi que certains rites donc les chefs effectuent pour attirer certains oiseaux plus précisément le « *kakraa* » (le héron), dans son village a pour but de servir de viande et de fertiliser le champ. Ces derniers occupent le plus souvent des arbres tels que le « *churri* », (*fiderbia*) pendant des années et migrent à la mort du chef du village. C'est le cas de celui de Baga chez le lawane Hamandjam.

Photo 27 : Fiderbia appelé « churri » rempli par les oiseaux saisonniers chez le lawane de Baga



Photo prise le 25/08/2021, Par MAIWOWE Chantal

La population s'est référée également à certains insectes pour déterminer les saisons, au début de la saison de pluie, si l'on voit « *gogo baa* », cela signifie que l'on peut déjà semer. Car ils viennent avec la première pluie dédiée aux semences. Pour ces peuples, le nom « *gogo baa* » dit tout sur cette insecte, car : « *gogo* » veut dire insecte et « *baa* » veut dire pluie mais dans un autre contexte, l'on dira Dieu. Leur disparition signifie qu'il y aura un petit moment de sécheresse, « *saa gay* ». Ce moment de sécheresse, s'il fait plus de deux semaines, les plantes vont se sécher ou les insectes vont les manger puisque quand il y a plus des herbes fraîches, ces insectes se retrouvent à déformer les feuilles plantes dans les champs. Ce peuple a une forte croyance en Dieu, c'est pour cela qu'en ce moment de sécheresse, personne n'ose arroser son champ car s'il le fait, la colère de Dieu va s'abattre sur lui et sa génération. C'est par expérience qu'ils le disent, beaucoup l'ont fait et ont été frappé par la foudre et sont morts. Ce que cet informateur explique par ces propos :

Dieu passe toujours par un avertissement, soit la foudre qui frappe l'arbre qui est dans ton champ ou dans la cours de ta maison lors d'une précipitation ou d'une tornade. Si la personne continue, Dieu va sécher toutes plantes qu'il a arrosées, il vient un matin comme ça et aperçoit que tout son champ a séché alors que pour les autres sont frais. S'il ne comprend pas toujours, Dieu va le frapper lui-même et ce sera sa fin.

Il va plus loin en disant que :

*C'est pour cela qu'au mois de mars, nous faisons le sacrifice à Dieu afin que la saison de pluie puisse passer dans les bonnes conditions, qu'il n'y ait pas de sécheresse, ni de tonnerre, ni de vent violent, ni de famine, et qu'il protège ses enfants. C'est la fête de « *kaaran* », on tue toujours le mouton ou le bélier. À la fin de la saison de pluie ou pendant la récolte, c'est le « *feo kague* » la fête de coq, connu comme la fête de récolte, ce jour-là, le chef traditionnel va sortir de sa chambre pour remercier Dieu d'avoir protégé ses enfants et de nous avoir donné à manger pour ces temps qui nous reste encore. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 26/08/2021).*

Ceci se fait chaque année dans tous les pays où il y a les Tupuri en général, sauf si ceux-là se sont islamisés ou ont embrassé le christianisme. D'un autre côté, certaines personnes renvoient ce changement à la colère de Dieu qui s'est abattue sur son peuple à cause de leur péché. C'est qui s'explique par ce même informateur :

*Car beaucoup ne font plus confiance en Dieu, ils se sont livrés à des pratiques malsaines telles que l'apparition du « *saa* » dans le pays Tupuri, c'est à cause de l'égoïsme que certains font cette pratique, ce remède était appelé « *sangou mepé* » ce qui signifie que le remède de la rossé, ceux qui en possédaient toujours des plantes fraîches tant dis que les autres pleuraient la sécheresse. Avec le temps,*

ces remèdes ont commencé à faire des effets néfastes dans la communauté. Car ceux qui en avaient, prennent l'âme des gens dans la sorcellerie afin de travailler dans leur champ. Beaucoup des jeunes sont morts et d'autres ont récupérés. Cette pratique règne de nos jours, mais sous une autre forme. Dodjibèlé : 101ans, chef traditionnel, récit de vie, 26/08/2021).

Dans le même sens, au niveau du système de croyance de ces peuples, l'aire protégée demeure le seul endroit où l'on trouve des bonnes et des mauvaises choses. L'on y retrouve le bien et le mal, Dieu (*Baa*) et le Diable (*Manhouli*). D'un autre côté, ils ont leurs serviteurs qui, Dieu synonyme du bien, il a pour serviteurs les ancêtres et le Diable synonyme du mal, il a pour serviteurs les esprits démoniques (*manbouyouri*). C'est ce qui amène la population à dire quand on est dans la forêt, il faut faire attention à tout ce qui sort de sa bouche. Si l'on ne rencontre pas Dieu, il va rencontrer le Diable sur son chemin.

En ce qui concerne la vie familiale par laquelle nous avons l'occupation, plusieurs rites sont effectués à la naissance, pendant l'adolescence, pour le mariage, pour le divorce, en cas des abominations ou incestes. Tout ceci pousse le plus souvent les membres de : soit se réunir de temps en temps afin de trancher les affaires, soit le concerné effectue ce rite personnellement. En cas de l'inceste ou abomination, les concernées partent dans l'aire protégée la nuit pour se purifier, raison pour laquelle l'aire protégée peut également être considérée comme un espace de purification. Étant dans cet endroit, ils restent entièrement nus et chacun arrête le chiot qu'ils divisent en deux, signe de séparation ensuite chacun prend sa route sans s'adresser une parole quelconque. Dans le domaine de la santé, elle est la vie du peuple, car sans elle, ils ne peuvent vivre. Du fait que ces peuples sont attachés à la nature, malgré que, la plupart ne sont plus animistes, cela demeure toujours au milieu d'eux. Seulement, ils le font sans l'admettre, alors, pour les comprendre, il faut participer et aller creuser au fond de leur culture pour comprendre qu'en réalité il règne encore. Cependant, ils croient aux vertus des plantes qu'à la médecine moderne. Les femmes ont plus confiance en leurs sage-femme traditionnelles ou maman que les sages-femmes formées dans la médecine moderne. C'est la raison pour laquelle elles partent rarement à l'hôpital. Nous avons remarqué qu'elles ont la maîtrise de leur corps. Ce qui leur permet de compter leur cycle menstruel. Ces peuples ont des connaissances sur plusieurs maladies qu'ils peuvent soigner à partir des plantes.

Par ailleurs, l'aire protégée qui fait leur particularité est également considérée comme une nécessité de préserver leur relation avec leurs divinités. Alors, nous pouvons les généraliser en disant que les aires protégées ont pour rôle non seulement de préserver la nature, mais un lieu de refuge pour les divinités et un espace de sécurité en cas des guerres ou conflits. C'est la raison pour laquelle elle nécessite une protection de la part des peuples qui vivent autour des aires protégées.

5.1.2. Impacts des pratiques inégales autours et dans l'aire protégée.

En ce qui concerne l'habitat, ce sont les cases construites en terre battue et la toiture en paille. Les éléments entrant dans la construction de ces cases sont entre autre : les bois ou les « *dioun* », (une plante qui pousse pendant la saison pluvieuse mais aujourd'hui en voie de disparition) ; la paille, la corde de « *burri* » pour ceux qui n'ont pas le « *swee* » (plante qu'on sème pendant la saison pluvieuse, que l'on peut conserver, il sert uniquement pour la corde), le « *hare* » (qui sert pour le « *walé* », afin de le rendre solide), l'on les retrouve tous dans l'aire protégée et dans les champs. Pour eux, l'effet d'habiter dans les cases est un attachement à leur origine, c'est-à-dire la richesse laissée par les ancêtres d'une part et signe de confort d'autre part. C'est pour cela que la population la valorise autant.

De même, les cases sont adaptées à leur environnement puisque : en période de chaleur, elles conservent la fraîcheur contrairement aux maisons en tôles. Quand il pleut, les cases ne font pas de bruit et l'on ne ressent pas du tout les menaces du vent. La case adaptée est celle de la figure 13. L'harmattan frappe le plus souvent au mois d'avril et mai et détruit tout sur son passage en emportant les maisons. Alors sa case a été bien construite, elle est épargnée, ainsi, la meilleure façon de protéger son abri c'est de tourner la porte au sens opposé du vent.

Cependant, nous constatons que l'utilisation du bois, de la paille, de la corde et autres dans l'aire protégée est une question de culture. C'est ce qui amène Mbondji Edjenguélé à évoqué le concept de l'indexicalité dans sa théorie. Pour comprendre ces pratiques illégales dans l'aire protégée au sein de la communauté de Kalfou, il faudra mettre les choses dans leur contexte. Cependant, dans le contexte où les individus cherchent uniquement à subvenir à leur besoin physiologique, de sécurité et d'appartenance, la seule chose à faire est d'utiliser ou exploiter le don de la nature. En plus l'aire protégée étant considéré comme le seul moyen d'y arriver, ils ne peuvent passer outre. Ils agissent également selon la conception qu'ils se font de l'aire protégée et de leur culture. C'est ce qui les amène à avoir une vision bien différente de la modernité. Pour eux, la pauvreté n'est pas le fait de n'avoir rien à se nourrir mais le fait d'être si paresseux au point de ne pouvoir pas construire sa maison ni faire le champ pour se nourrir.

Alors, pour eux, avoir une case bien construite vaut mille fois mieux qu'une maison en dur. Pour certains, c'est le modernisme, certains vont plus loin en disant que c'est l'abandon de la richesse culturelle. Cela se justifie par le fait que dans une grande maison bien construite en dur, l'on remarque toujours qu'il y a une case bien construite soit au milieu de la cour soit à l'entrée de ladite concession (photo 21).

Toutefois, en donnant de l'importance à l'aire protégée, ils valorisent les bienfaits que cet espace leur procure. En même temps, ils n'ignorent pas que ces pratiques peuvent conduire plus tard aux changements climatiques, à la déforestation, à la disparition de certaines espèces végétales. La preuve en est que, de nos jours, pour trouver la paille « *lail* », l'on est obligé d'aller dans les zones inhabitées car elle n'est plus facile à trouver dans les périphériques. Par conséquent, tout le monde ne peut y accéder (les jeunes enfants et les vieux). Ce phénomène de rareté de paille a une origine double :

Premièrement elle est due à l'utilisation de l'atrazine dans les champs. Cette pratique consiste à pulvériser les champs avec un produit chimique (intrant agricole) qui a pour rôle de faire mourir les grains d'herbe afin de ne plus pousser. Considérant comme mauvaises herbes, les cultivateurs préfèrent les empêcher de pousser. De même, l'utilisation de l'herbicide joue presque le même rôle à la seule différence que l'on l'utilise pour tuer les herbes qui ont déjà poussé. Ces deux pratiques ont conduit à la disparition des pailles dans les champs.

Deuxièmement, la disparition de cette espèce végétale est due à son utilisation avant la maturité. Du fait que tout le monde en a besoin, chacun veut conserver avant l'autre, raison pour laquelle, certaines personnes pour ne pas en avoir au temps opportun, procèdent par le couper avant sa maturation. Ainsi, l'espèce n'a pas mûri par conséquent les grains ne peuvent tomber au sol pour repousser l'année suivante. Quelques années plus tard, on en arrive à une pénurie. La chance qu'ils aient encore de nos jours ce que l'on peut trouver dans l'aire protégée mais projections-nous au cours de quelques années nous verrons que la situation sera pareil si l'on reste les bras croisés.

En ce qui concerne le « *burri* », il est en voie de disparition également pourtant, a un grand rôle à jouer dans cette communauté. Il sert de corde pour la construction des cases, pour le tissage des nattes, des *sehko*, le lit, etc. Ses feuilles et l'écorce servent de remède pour soigner la toux, la varicelle, les branches et les racines servent de bois de chauffe (photo 8). Dans la construction de ces deux qualités de cases, l'on utilise toujours la corde de « *burri* » du fait qu'elle est solide est sert mieux que la corde nylon que les gens achètent au marché de nos jours. La nappe qui est sur le lit a été également faite avec les cordes de « *burri* » (Photo 8).

Cependant, c'est l'utilisation incontrôlée de cette plante qui le met aujourd'hui au rang des espèces végétales en voie de disparition. Nous allons les analyser sous deux angles : d'une part son utilisation pour le bois de chauffe car les femmes au départ coupaient uniquement les branches afin de préparer. Mais de nos jours, au lieu de couper uniquement les branches, elles enlèvent plutôt les racines pour préparer cette fois-ci le « *bili-bili* ». Car il semblerait que ce sont les racines qui

consomment mieux et semble plus économique. D'autre part, le fait qu'il est une corde, quand l'on l'utilise une fois, cette branche sèche immédiatement par conséquent meurt une fois. Il régénère uniquement dans le cas où les racines sont vivantes. Alors si nous l'envisageons quelques années plus tard, nous allons plus voir cette espèce sur la surface de la terre.

L'on note que dans cette communauté, les membres agissent selon ce qu'ils ont hérité de leurs ancêtres. Ils vont plus loin en croyant que l'aire protégée les a été léguée par leur ancêtre et ceux-ci l'on obtenu par grâce du fait qu'ils avaient une ferme croyance en leur Dieu. Raison pour laquelle ils ne veulent pas que l'État les empêche d'y entrer. De même, du fait que l'école n'existait pas à leur époque, tout ce qu'ils faisaient c'est d'être connecté aux divinités afin de faciliter leur condition de vie en leur permettant de vivre longtemps sur terre aux travers des vertus de la nature. Ceci leur a permis d'avoir toutes ces richesses.

5.2. Analyse de données iconographiques

Cette partie consiste à expliquer et à donner du sens aux images ou photos prises sur le terrain.

5.3. Application des théories anthropologiques et sociologiques

Dans cette partie, nous allons faire une analyse de notre sujet de recherche de manière générale en expliquant les faits à partir des théories explicites telles que : le fonctionnalisme, l'ethnométhodologie et la théorie du conflit.

5.3.1. Fonction culturelle de l'aire protégée

Tout phénomène social n'a de sens que lorsqu'il est intégré dans une société. B. Malinowski nous montre que les faits observés ne prennent sens que si l'on les rapporte les uns aux autres. Le travail qui nous est confié en tant qu'anthropologue consiste donc à chercher leurs significations sur le plan culturel. En effet, les pratiques culturelles des peuples de Kalfou sont à l'origine d'un dynamisme sans pareil au sein de la communauté traditionnelle telle que leur action sur l'environnement. C'est ce qui explique la multiplicité des fonctions et rôle que jouent ces éléments culturels au sein de la communauté.

Cependant, notre recherche s'articule autour de deux variables majeures qui sont : « la culture du peuple de Kalfou » et « l'aire protégée de Kalfou ». En identifiant le rôle ou la fonction que joue l'aire protégée dans la culture de ces peuples, nous aurons des réponses aux questions posées par Malinowski sur les éléments culturels au sein de cette communauté (pourquoi un élément apparaît ? Quel est son apport à l'ensemble culturel ? Qu'est ce qui le rend nécessaire ? Quelles sont les finalités de cet élément ?).

5.3.2. Fonction culturelle de la faune sauvage

Nous analysons la fonction culturelle de la faune sauvage en rapport avec les individus entant qu'être. Ensuite, nous allons analyser tout autre élément de la faune sauvage entant qu'élément culturel qui joue un rôle ou une fonction spécifique dans cette localité.

- Les oiseaux volants

En abordant cette théorie, nous avons pu identifier la fonction que jouent les oiseaux dans la culture de ce peuple. Pour eux, en dehors de se nourrir avec ces oiseaux, certains jouent le rôle des messagers, c'est le cas de « *wedée yoo* ». Quand il crie autour d'une concession ou dans le village, cela signifie qu'il y aura un malheur qui va s'abattre sur cette famille ou sur le village. Il annonce également un décès d'un proche de la famille concernée. Certains déterminent les périodes de l'année à travers leur présence ou leur absence. C'est le cas des « *twée-kulée* ». Leur présence dans la nature marque le début de la saison pluvieuse et quand ils disparaissent, l'on déduit tout de suite que la saison sèche s'approche. Quant aux « *woin- djindjin* », leur présence marque la fin de la famine dans la localité car ils apparaissent au mois de la maturité du mil (rouge surtout). Ils viennent le plus souvent au mois août ils font leur nid sur les tiges du mil, juste après les récoltes, ils disparaissent.

D'autres annoncent la présence d'un esprit maléfique au sein de la famille juste en rodant autour de la maison. C'est le cas des hiboux « *touk-tourok* », s'ils rodent constamment autour d'une concession, l'on déduit tout de suite qu'il y a quelqu'un qui veut l'attaquer spirituellement. Chez les Tupuri, l'attaque peut être : « *le kreen* », (une forme de sorcellerie comme le cannibalisme se développent plus chez les femmes, la plupart naissent avec), « *le sangou* », (utiliser le gri-gri pour tuer, jeter un sort à quelqu'un) ou « *le saa* », (arrêter l'âme d'un individu et le transformer en bétail pour travailler dans son champ et l'éliminer après si ce dernier ne lui sert plus). Quand l'on le constate, il s'en va chez un devin qui lui dit l'intention de la personne qui lui veut du mal, il fera des rites ou des sacrifices pour annuler son plan. De même, d'autres d'oiseaux servent des sacrifices pour un rite quelconque. Leurs plumes servent des instruments de danses traditionnelles et un objet de décoration. Pour eux, quand ils ont un plume d'oiseau sur un chapeau de danse, ils se sentent en sécurité.

- Les autres animaux sauvages

Les animaux sauvages jouent un rôle important dans la culture de ces peuples. En dehors de se nourrir avec leur chair, leur peau était utilisée par les ancêtres comme vêtement pour couvrir leur nudité, mais aujourd'hui, elle est utilisée pour les danses traditionnelles et pour faire certains rites.

Ceci, pour être proche de leurs ancêtres du fait qu'ils vivent en brousse, en utilisant un objet de leur milieu, l'on se sentira proche de ceux-ci. Lorsque ces animaux sont tués et apportés à la maison, ils deviennent un objet d'éducation des jeunes enfants. Autrement dit, les parents quand ils rentrent des chasses, appellent ses enfants et les enseignent en leur donnant une connaissance sur l'animal en question et son mode de vie pour que l'enfant puisse grandir avec la connaissance des animaux sauvages. Mando retrace comment les parents transmettaient ces apprentissages à partir de ces propos :

Nos parents procédaient ainsi, quand ils rentraient de la chasse, ils faisaient appel à tous leurs enfants ainsi que leurs femmes et leur demandaient s'ils connaissaient cet animal, si ceux-ci disaient non, il leur donnaient le nom de l'animal, ils décrivaient son mode de vie ensuite demandaient à leurs femmes de le préparer ; ou encore les enfants s'approchaient de leur mère pour leurs poser certains nombres de questions sur l'animal et elles leur donnaient le nom, la description et son mode de vie. C'est ainsi que nous avons la connaissance de tous les animaux. Mando (M/30ana/chasseur, récit de vie 23/08/2021).

L'on note aussi que la viande joue un rôle dans l'organisme des individus qui le consomment. C'est un élément nutritif pour le bon fonctionnement de l'organisme. Pour eux, la viande de ces animaux leur donne la force de bien travailler et d'être en forme.

Ces animaux sont aussi importants dans les pratiques des rites et des sacrifices dans la mesure où ils interviennent le plus souvent. Après une visite chez un devin, il peut demander aux personnes concernées de chercher un animal sauvage pour le sacrifice. Celui-ci ira le chercher dans l'aire protégée. Le plus souvent, ce sont les animaux tels que : le lapin, « *tuwee* », le porc-épic « *dem* », « *mapode* » (criquet), « *baïgouma* » etc.

5.3.3. Fonction culturelle de la flore sauvage

Les arbres ont une fonction très importante à jouer dans la nature ainsi que dans la culture du peuple de Kalfou. Il s'agit ici de donner la fonction des arbres fruitiers, des grands arbres et des plantes à propriétés pharmaceutiques dans la culture de ce peuple.

- La fonction des arbres fruitiers

Les arbres fruitiers ont pour fonction primordiale de nourrir les êtres vivants. Dans cette localité, plusieurs remèdes se composent à partir des fruits de certains arbres. C'est le cas de : le fruit de balanite appelé en Tupuri, « *degorgoré* », ses fruits servent également pour soigner la typhoïde, les grains soignent le mal gastrique, les fruits sont sucés par les oiseaux, les humains, les éléphants et beaucoup d'autres animaux. Certaines personnes subviennent à leur besoin avec l'argent obtenu à partir de la vente de ces fruits et des grains. En cas de famine, ces fruits sauvent la

vie à plusieurs personnes. Le tamarin « *mbahré* » se consomme sous toute ses formes, dans la bouillie, il joue une fonction capitale, élimine la mauvaise graisse et le cholestérol dans l'organisme aux travers de ses vertus, les grains rendu en poudre sont utilisés pour soigner les blessures, joue le rôle d'un anti-inflammatoire. Ils sont également consommés par plusieurs animaux.

Beaucoup des fruits sont consommés par la population mais les plus connus sont entre autres : le « *mbahré* », le « *sode* », « *dogorgoré* », « *booré* », « *mborgay* », « *guiny* », « *gachuri* », « *ndéré* », « *tum* », « *gowarga* », « *gum* » etc.

- **La fonction des grands arbres**

Les grands arbres jouent plusieurs fonctions culturelles en plus d'attirer la pluie. Ils servent des demeures d'habitation pour les esprits des êtres, lieu de repos des morts pendant la saison sèche ; lorsqu'il fait excessivement chaud, les parents défendent souvent aux gens de se reposer sous les grands arbres car les morts y restent également. Donc les vivants doivent les céder la place. Les plus grands arbres tels que le « *tum* », « *le gowarga* », « *mbahré* », « *mandif* » sont les lieux d'habitation du Diable. De même, les grands arbres possèdent au-dessus d'eux les guy d'Afrique « *fiyen* », qui sont la base de tous les remèdes, utilisés pour faire du bien ou pour faire du mal à un individu, l'utilité dépend de la personne qui le cueille. C'est à base de ce « *fiyen* » qu'on peut guérir ou tuer une personne. D'autres l'utilisent pour protéger leur concession, pour se protéger eux-mêmes, pour se blinder, pour avoir des richesses etc. En plus avec le tronc des grands arbres, l'on fabrique des matériels utiles pour le ménage, c'est le cas de : mortier, le lit, les tabourets, le banc, la chaise, la houe, la machette, etc.

- **La fonction de toutes les autres plantes à besoins pharmaceutique**

Quant aux plantes à propriétés pharmaceutiques, elles remplissent plusieurs fonctions en dehors de soigner une maladie quelconque au sein de la communauté. C'est la raison pour laquelle la plupart de la population cherche à les préserver afin qu'ils ne disparaissent pas dans la nature. C'est le cas de « *sangou kreen* » (photo 15 et 16).

Comme nous l'avons expliqué ci-haut, quand on prend un individu dans le « *kreen* », la personne qui le fait détient l'âme de la personne spirituellement et cherche à le manger. Ceci dans le spirituel car aucune autre personne ne peut le voir si ce n'est qu'entre eux entre eux. Cependant, il suffit de donner le remède contre le « *kreen* » au malade pour le sauver. L'on procède comme suit : il coupe une branche et le fait mâcher au malade ou il lui fait la bouillie du mil rouge avec et lui fait boire cela. C'est ce qui justifie le fait que plusieurs personnes ont cette plante dans un coin de la maison.

Cette plante est également utilisée pour dissiper le doute entre des individus lorsque l'on constate qu'il y a un acte de « *kreen* » au sein de la famille et que la concerné nie. L'on coupe ce remède et le met soit sur lui ou sur la porte de la personne. Ils sont allergiques à ce remède, la personne peut abandonner sa maison si l'on la pose dans sa chambre. Alors après cet acte, s'il fuit la maison, on saura qu'elle a le « *kreen* » et le doute sera dissipé. Dans le cas où elle reste indifférente, l'on saura qu'elle ne le possède pas.

Ces plantes jouent aussi le rôle de protection dans la communauté. La plupart de ceux qui possèdent de troupeaux de bœufs l'utilisent pour protéger leur troupeau des voleurs. Ils l'attachent quelque part sous un arbre proche de l'enclot et elle éclaire dans l'obscurité et fait chasser les voleurs. D'autres protègent leurs enfants avec en l'attachant autour de leurs tailles. Plusieurs autres plantes à propriétés pharmaceutiques sont utilisées dans la localité. L'on les utilise pour effectuer les rites de purification, pour prévenir ou soigner une maladie ou une épidémie. C'est le cas de : « *tore-tore* », (la varicelle), la coqueluche, « *chéguéo-chéguéo* ».

Pour certains, il faut préparer les racines du « waygum » au malade. Le rite à suivre ce qu'elle se prépare hors de la maison et le malade doit boire et vomir automatiquement. La quantité des vomissures dépend de la gravité et de la dureté de la maladie dans l'organisme du malade. Welba (M/32ans/forestier, entretien le 15/06/2021).

Pour les femmes enceintes, la prise des potions faites à partir des plantes à propriétés pharmaceutiques jouent plusieurs fonctions dans la vie de ces femmes. À partir du 5^e mois de grossesse, elles vont chez les sages-femmes traditionnelles, celles-ci appliquent l'huile de « *neem* » (*noo gagnée ou noo bag*) sur le ventre de la mère ensuite arrangent la position de l'enfant. La mère doit boire certaines potions pour sa santé ainsi que pour la santé du bébé.

À partir du 8^e et 9^e mois, elle doit aller faire le « naague mbil ching » ceci dans le cas où l'enfant ne fait pas des mouvements, elles procèdent soit en utilisant unealebasse qu'elles posent sur son ventre et font des mouvements circulaires ou simplement avec les doigts cette pratique dépend de la personne. Mainai (F/55ans/sage-femme, récit de vie 21/08/2021).

« Bref tout ce qui est amère, elle boit », elle donne la même potion à l'enfant mais elle ajoute à cela la potion suivante : « seo », « tcheou », « panré », « mbournia ». Elle peut lui donner cela pendant 4- 6 mois, cela dépend de tout un chacun ». Maimbeo, (F/65ans/sage-femme, 21/08/2021).

Le « *naague mbil ching* » est une pratique qui permet de donner une bonne position à l'enfant avant l'accouchement, elle joue le rôle des visites prénatales dans la médecine moderne et les potions que la femme boit est considérées comme le fer et les divers comprimés donnés à la femme enceinte dans les hôpitaux. Ces potions protègent le bébé et la mère contre les maladies, elles renforcent le système immunitaire de la mère et de l'enfant et sont les antibiotiques naturels sans effet secondaire, purifient l'organisme de la mère.

5.4. L'ethnométhodologie

Dans cette partie, l'ethno-méthode, la notion de membre et l'indexicalité de cette théorie seront abordés.

- L'ethno-méthode

La population de Kalfou en pratiquant leur culture se retrouve en train d'exploiter les ressources de l'aire protégée. Ils possèdent plusieurs stratégies ou façons d'opérer malgré les multiples instructions qui l'empêchent d'y entrer. D'autres opèrent la nuit sans que les autres les gardes forestiers le sachent car ils ont une forte croyance aux esprits maléfiques. Raison pour laquelle face à un feu de brousse, ils disent que ce sont ces esprits qui brûlent la forêt. Cette pratique est récurrente dans l'aire protégée. Ils le font pour l'agriculture, la chasse, la production du bois de chauffe ou la cueillette.

L'on note également les méthodes utilisées dans les itinéraires thérapeutiques, chaque plante a au moins une ou plusieurs vertus. Cependant, l'utilisation de ces plantes doit être accompagnée d'un rite afin de répondre au besoin de celui qui l'utilise. C'est ce qui amène les gens à aller d'abord voir un devin en cas d'un problème quelconque. De même, pour qu'une seule plante soit utilisée en bien ou en mal, l'utilité dépend de celui qui l'applique. C'est l'exemple de l'utilisation des « *fiyen* » (gui d'Afrique), l'on peut l'utiliser pour guérir ou tuer une personne, son utilisation est très délicate. C'est pour cela que la personne doit mesurer les paroles prononcées sur cette plante avant l'utilisation. Ils suivent les pas de ceux qui avaient utilisé ces remèdes auparavant.

- La notion de membre

Pour le maintien et la transmission de la culture des générations en générations, ces peuples sont ancrés dans leur culture. C'est - à - dire dans les pratiques culturelles de leurs ancêtres afin de perpétuer ce patrimoine. L'aire protégée fait partie de cette richesse dont ils ont hérité. C'est ce qui les pousse à l'exploiter sans remorde. Pour eux, le fait que l'État veille sur cet espace est injuste et le fait qu'il les empêche d'y entrer est illégal. Vraiment un paradoxe, toutes leurs pratiques ont un lien direct avec l'aire protégée car ce sont les peuples de la forêt. L'on a remarqué que dans leur

danse traditionnelle, la décoration se fait avec l'élément qui provient de la forêt car ceci démontre leur attachement à cet espace. C'est également le fait qu'ils croient que leurs ancêtres vivaient dans la forêt et par conséquent, cet espace détient la solution à tous leurs problèmes.

Dans leur pratique de l'initiation en particulier, elle se fait entièrement dans cet espace car le Dieu des initiés y réside, c'est sa demeure, l'on ne peut l'invoquer dans d'autres endroits quelconques. C'est lui qui les protège contre tous les dangers dans la forêt. C'est ce qui justifie le fait que quand les initiés y font des semaines, ils ne sont pas mordus ni par un serpent, ni dévoré par un lion ou éléphant. L'on note cependant qu'elle est considérée comme un espace de protection et d'enseignement sur Dieu et les divinités. Considéré comme un espace d'éducation de la jeune génération, tout ce qui y sort détient une information que les enfants doivent connaître afin de n'être pas embarrassés face à une situation quelconque pouvant faire intervenir l'élément de l'aire protégée. C'est le cas des animaux que les parents tuent et amènent à la maison. De même, pour préserver ce patrimoine culturel, les parents procédaient par les contes qu'ils récitaient aux enfants, cet exercice se fait jusqu'à nos jours. En racontant ces contes aux enfants, ils ont une représentation mentale sur les comportements de tous les animaux de la forêt. Face à cet animal, il se souviendra des contes et du comportement de ces animaux. C'est une leçon de vie ou un vécu quotidien de leur époque qu'ils matérialisaient en un récit afin de donner une leçon à leurs descendants en utilisant les noms des animaux, des grands arbres pour représenter les dieux de la forêt et certains oiseaux considérés comme des messagers etc. Cependant, quand l'enfant se retrouve face à un animal féroce, il pourra se rappeler d'un conte qui pourra l'aider à adopter ou utiliser des stratégies qui lui permettront d'échapper ou de le tuer.

Certains considèrent l'aire protégée comme un espace d'entraînement des jeunes afin de se défendre si un conflit quelconque survient. Ils seront préparés et prêts à affronter leurs ennemis. Ils ont hérité ceci de leurs ancêtres car à leur époque, il y avait des rivalités et des guerres tribales qui régnaient entre les chefferies. C'est ce qui justifie la pratique de « *tegue ti grao* », chez les Tupuri. Dès l'âge de 18 ans les jeunes garçons apprennent le « *tégué ti grao* » c'est-à-dire à barrer le bâton de son adversaire. Si ce dernier venait à taper sur lui ou à donner des coups de bâton à son adversaire sans qu'il le sache. Tout ceci relève de l'art de bien savoir tenir son bâton. En plus, l'on note la valorisation des savoirs ancestraux sur leur habitat ou mode de construction. Ils sont toujours dans les cases en terre battu et en paille.

- L'indexicalité

Les choses doivent être utilisées selon leur contexte selon Mbonji Edjenguèklè, nous ramenons ce concept aux pratiques culturelles qui sont. Cependant, le « *gurna* » est connu par ce peuple comme une école à trois niveaux. Niveau 1 correspond au « *gurna kaare* », c'est la classe des enfants, ils apportent chacun un poulet et dressent des tentes non loin de leur maison. Son histoire remonte à plusieurs siècles, lorsque les parents se rendaient au champ, les enfants de 5-10 ans qui restaient à la maison s'organisaient et passaient toute leur journée à imiter les danses traditionnelles. Ils se séparaient au retour de leurs parents. Le deuxième niveau concerne les jeunes enfants de 10-17 ans, il est appelé « *gurna fiiri* ». Pour l'intégrer il fallait que chacun amène une chèvre. Ils se nourrissent du lait des chèvres et du couscous mil rouge. Ils imitent l'organisation de ceux du niveau trois ou dernier niveau. Ces derniers se nourrissent du lait de vache et du couscous du mil rouge également. L'adhésion se fait avec une vache et à partir d'un âge bien limité à partir de 18 ans jusqu'à l'infini.

Toutefois, le « *gurna* » n'est pas uniquement la danse traditionnelle, mais une école bien organisée et structurée dont les jeunes reçoivent des conseils pratiques et des enseignements de la part des adultes ou des anciens. Ils sont utilisés ici dans deux contextes dans chacune des phrases ont une signification. Tout d'abord il est connu comme une danse et l'autre comme une école. Quant au « *kaarang* », il est pareillement comme le « *gurna* » à la seule différence que, ce sont les jeux nocturnes selon lesquels les jeunes apprennent des nouvelles chansons.

5.5. Les relations conflictuelles face à l'aire protégée

La théorie du conflit postule que, la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste du fait que chaque groupe d'individus luttent pour maximiser leurs avantages. Ceci contribue aux changements sociaux comme les évolutions politiques ou les révolutions. Un conflit, ou une situation conflictuelle étant un état d'opposition entre personnes ou entités. Cependant, le peuple de Kalfou en étant un groupe est en conflit non seulement avec la communauté forestière en ce qui concerne leur relation vis-à-vis de l'aire protégée mais aussi avec les pachydermes qui vivent dans cette aire protégée. Ici, nous allons analyser l'aspect du conflit homme-faune sur la base de l'intérêt (conflit d'intérêt).

5.5.1. Le conflit homme-faune dans la localité de Kalfou

Lorsqu'on parle du conflit homme-faune, l'on fait référence à un conflit entre les humains et les animaux. Dans ce conflit, chacun cherche son intérêt qui se décline le plus souvent sur la survie. C'est ce qui nous amène à faire appel à la théorie du conflit. Ces deux groupes ou acteurs du conflit ont une chose en commun utile à la survie de chacun, c'est le besoin alimentaire, dans un lieu précis de l'aire protégée. Cette dernière est leur lieu de rencontre, elle génère le conflit dans la mesure où

chacun veut éliminer l'autre pour satisfaire son intérêt personnel. Pour la population, c'est un héritage que leur ancêtre leur a légué. Tant disque pour les animaux, c'est leur lieu d'habitation ou leur royaume. C'est la raison pour laquelle, quand ils sont en brousse, l'animal fuit l'homme par peur d'être tué par lui par contre l'homme cherche plutôt à tuer l'animal avant que celui-ci le dévore par peur. Les propos de l'informateur ci-dessous justifient les pratiques de ces peuples :

Une fois en brousse, tout ce que tu rencontres sur ton chemin tu dois chercher à l'éliminer avant qu'il ne te tue en premier. Tout ce que tu trouves là-bas est bon et mauvais. Ce qui est bon c'est ce que tu es venu chercher et le mauvais est les surprises qui t'attendent en brousse. De fois, même les agents forestiers ont peur d'aller là-bas, s'ils rencontrent un chasseur, si celui-ci ne les tue pas, il va rentrer étant blessé au moins. Lossou, (M/45ans/therapeute, entretien 24/08/2021).

Alors, c'est à cause de l'urbanisation dû à la démographie que la population riveraine se retrouve à construire sur le passage des animaux sauvages. Cependant, étant leur passage depuis des siècles, ils rencontrent aujourd'hui des obstacles qui les empêchent de poursuivre leur objectif. Ceci les pousse à développer une peur, la frustration, mélangée à la colère. C'est ce qui explique le comportement des pachydermes qui, viennent pendant la saison sèche dans la localité à la recherche des besoins alimentaires. Ensuite détruisent tout sur leur passage et tuent également les hommes qu'ils rencontrent sur leur chemin. Quand ils arrivent dans l'aire protégée, ceux-ci partagent également les mêmes aliments à l'instar de balanite dont les feuilles « *mbaga* » sont consommées par la plupart de la population pendant la saison sèche. Nous avons également les fruits de certains arbres tels que « *kowalga* », « *taagou mbaidang* » et autre qui les mettent dans un conflit permanent.

L'on explique aussi ce conflit au sein de la communauté par la théorie du conflit du fait que, la pression anthropique dans l'aire protégée a conduit aux changements de l'écosystème. Ceci s'explique par le fait qu'elle a conduit à la disparition et à la migration de certaines végétales qui autre fois étaient la nourriture des animaux. De même l'occupation des terres autour et dans l'aire protégée a diminué la superficie de celle-ci et à la disparition de plusieurs espèces nécessaires pour la population également. Raison pour laquelle ces animaux sont en divagation et s'infiltrent dans les villages pour manger le mil rouge, les haricots, le manioc etc. Lorsqu'ils ne trouvent plus rien dans l'aire protégée et détruisent également tout sur leur passage. Les hommes quant à eux vont dans l'aire protégée du fait que ces éléments dont ils ont besoin ne se trouvent plus proche aux environs.

5.5.2. Conflit d'intérêt entre l'administration et la population

Le conflit dans cette recherche est utilisé pour décrire un état de contradiction : la contradiction de textes juridiques ou conflit de loi (les autorités administratives) avec la population de Kalfou. Ces deux acteurs sont dans un conflit d'intérêt. Les autorités signent des traités ministériels qui permettent de protéger l'aire protégée et tout ce qu'elle renferme. Elles font de cet espace un espace de l'État où la population ne doit ni entrer, ni pratiquer des activités quel qu'en soit sa nature. Par contre, la population riveraine fait de cet espace un héritage reçu de la part de leur ancêtre qu'ils doivent exploiter tout ce qui s'y trouve car pour eux c'est un don. C'est ce qui explique ce conflit permanent entre la population et les autorités. Hamga l'explique par ces propos :

Pour moi, cet espace est très important pour nous. En réalité c'est lui qui nous retient encore ici au village. Il nous permet d'éduquer nos enfants à travers des animaux qu'on tue et amène à la maison, l'enfant peut connaître son nom et son mode de vie, elle nous permet de préparer nos enfants pour un combat. Car comme ils apprennent à chasser tout le temps là-bas, en cas de conflit qui peut surgir à tout moment, ils seront prêts à combattre. Elle permet également à la population de consommer de la viande de brousse et aux gens de se soigner. Maintenant que l'État nous empêche d'aller là-bas c'est pour qu'on ait où ? Pour moi, si ces animaux et tous ces arbres disparaissent aujourd'hui, nous quitteront ce village et je suis sûr que beaucoup mourront de faim et nos ancêtres seront fâchés contre nous du fait qu'on n'a pas su protégé leur héritage ». Hamga, (M/55ans/artisan, entretien du 23/08/2021).

Ce témoignage explique clairement l'attachement que ce peuple a vis-à-vis l'aire protégée. Ils entretiennent une relation qui s'explique de manière culturelle tandis que les autorités font de cet espace, celui de développement du pays et des espèces de la biodiversité. Raison pour laquelle ils mettent des agents des eaux et forêt et les gardes forestiers pour protéger cet espace en empêchant la population riveraine d'y pratiquer des activités. Cependant, les hommes coupent dans l'aire protégée du bois pour la construction des cases, fabriquent le lit traditionnel et pour la sculpture des matériels de ménages et autres (photos 18, 19, 20 et 21), ils font également la chasse. Les femmes quant à elles, vont dans l'aire protégée pour couper du bois de chausse pour la cuisine ainsi que pour la vente, cueillir des fruits pour la vente et pour la consommation, des légumes frais pour la cuisine et vente également, des pailles « *dramgui* » pour mélanger la terre pour la fabrication des pots en terre cuite.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent mémoire intitulé : **logique des gestions écologiques de Kalfou et leur impact sur la médecine traditionnelle : une contribution à l'anthropologie médicale**, dégage un problème de recherche que nous avons essayé d'élucider tout au long de notre travail ; celui des pressions anthropiques autour des aires protégées. A cet effet, l'aire protégée de Kalfou tout comme ailleurs dans les pays Africains en générale et au Cameroun en particulier est considérée comme un espace sacré. Toutes les pratiques effectuées autour de celle-ci étaient instaurées et commandées par des dieux et des ancêtres de ce village. Dès lors, si la population a une doléance à poser ou sollicite une aide de la part des dieux, elle suppliait les dieux et les ancêtres en offrant des sacrifices ou en effectuant des rites et des incantations ; ceci se passait dans l'aire protégée. Les devins et le chef du village les consultaient afin de prédire l'avenir. Si une épidémie ou une famine arrivaient à s'abattre sur le village, ils les consultaient de nouveau afin qu'ils leur montrent des pistes de solutions. Les dieux transmettaient le message aux ancêtres et ces derniers le transmettaient à leur tour aux devins qui vont le transmettre au chef et le chef à la population. Après avoir obtenue une réponse favorable, ils poursuivent avec les sacrifices d'action de grâce à ces dieux. Raison pour laquelle ils maintenaient le village dans la paix et répondaient à tout leur besoin. Ils entretenaient une bonne relation car la santé du village en dépendait de ces dieux. Toutes fois, elles sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent d'avoir accès à des informations de première main sur les écosystèmes et les espèces. Elles aident à comprendre le fonctionnement de ces éléments naturels et à découvrir de quelle façon ils peuvent s'adapter aux changements. Elles jouent donc un rôle essentiel comme lieux de référence écologique et favorisent une vision plus large de la conservation. Du fait qu'en permettant de suivre les changements et d'évaluer les impacts environnementaux des diverses décisions de gestion sur le territoire et sur les ressources situées à l'extérieur de celles-ci. De même, elles constituent les zones témoins pour l'établissement des nouveaux modes d'aménagement au regard des pratiques forestières ou de la conservation et de la mise en valeur de la faune. Elles sont comme une police d'assurance que se donne une société dans la mesure où il est difficile de contrôler et de comprendre tous les indices de l'exploitation des ressources en milieu naturel.

Cependant, l'aire protégée de Kalfou subit des pressions de la part de sa population. Nous avons constaté que, la population agit sur l'aire protégée selon la perception qu'il se fait de cet espace. Pour comprendre pourquoi la population fait des pressions sur l'aire protégée de Kalfou ; nous sommes partie d'une question de recherche principale qui est la suivante: pourquoi la culture et la cartographie des activités illégales autour de l'aire protégée de Kalfou constituent une menace pour l'écologie de la biodiversité et du patrimoine culturel ? ceci nous a poussé à fixer un objectif

principal, celui d'analyser les exigences culturelles et les différentes activités autour et dans l'aire protégée dans la communauté de Kalfou. Le problème de recherche quant à lui nous a entraîné à émettre une hypothèse principale selon laquelle : les activités illégales pratiquées dans l'aire protégée de Kalfou conduisent à la perte des plantes aux propriétés pharmaceutiques, à la disparition des espèces animales et végétales ou à leur migration dans des sites voisins, à la divagation de certains mammifères (éléphant, hyène etc.) cause des morts et des dégâts énormes sur leur passage chaque année, à la rupture du contact des individus avec leurs dieux, à la prolifération des nouvelles maladies ou des insectes nuisibles, aux changements climatiques etc. Pour aboutir à un résultat satisfaisant, nous avons fait l'usage de la méthode qualitative ainsi que des techniques de collecte en sciences sociale en passant par la recherche documentaire et la recherche de terrain. Les documents ou des écrits disponibles et pertinents au sujet du thème de recherche que nous avons exploité, nous ont permis à d'établir non seulement un canevas pour notre recherche (les guides d'entretiens) mais d'avoir notre revue de la littérature de la manière la plus adéquate.

A cet effet, nous sommes partis sur la base des ouvrages généraux et spécifiques en rapport avec le sujet de notre recherche. Par ailleurs, nous avons également sollicité les travaux de nos prédécesseurs : les mémoires, les thèses et les articles scientifiques, et les sites internet. Ensuite, la recherche de terrain a été faite sur trois étapes, la collecte, l'analyse et l'interprétation de données de terrain. Cependant, nous avons fait recours aux techniques de collectes de données tels que : l'observation directe : du fait que pendant ces quelques temps passés dans cette communauté et à partir de nos observations nous avons pris des photos en lien avec les pratiques culturelles de ces peuples. En ce qui concerne l'entretien approfondi nous l'avons mené auprès des informateurs clés, ces entretiens ont été effectué en langue Tupuri et Fulfuldé que nous avons ensuite transcrits en Français. Ces informateurs clés sont des individus qui pratiquent des activités dans la localité en relation avec l'aire protégée. Ce sont les femmes au foyer, les vendeurs du bois de chauffage, des fruits et des légumes, les thérapeutes, les chasseurs, les cultivateurs, les paysans, les artisans et les éleveurs. Pour concrétiser le récit de vie dans notre recherche, nous l'avons effectué auprès des personnes ressources telles que les vieillards susceptibles d'avoir une expérience dans les pratiques culturelles en lien avec l'aire protégée et les autochtones qui ont fondé le village et qui ont vu son évolution. Ces informations nous ont conduit aux entretiens des groupes focalisés (focus group discussions), nous avons effectué cette discussion avec des personnes ayant un âge moyen de 25 ans. La diversité du point de vue de ces informateurs nous a permis d'éclaircir des aspects qui jusque-là semblaient sombres. Ensuite, il nous a également permis d'améliorer les insuffisances issues des entretiens individuels. Pour appuyer notre collecte, plusieurs outils physiques de collecte

de données de terrain ont été utilisées dans cette pratique. C'est le cas de : téléphone, carnet de note, stylo, montre etc. Ces données collectées ont été ensuite à l'analyse et interprétation. L'analyse de contenu qui s'est déployé sur trois points à savoir : l'analyse de données qualitatives, l'analyse de données quantitatives et l'analyse de données conceptuelles. A partir de ces analyses, nous avons obtenu des résultats selon lesquels : les différents concepts et notions issus des entretiens en relation avec notre sujet de recherche. Il s'agit ici de : des cris des oiseaux et des animaux qui, non seulement servent d'inspiration pour les compositeurs de danses traditionnelles, mais servent également à délimiter les périodes de l'année. Les danses traditionnelles qui expriment leur vie culturelle au travers des chansons, des rites etc. En s'ajoutant à la notion d'intégration des guides d'entretien dans les sciences sociales, elle nous a permis dans notre recherche de décomposer les discours et les informations qui étaient jusque-là reçus de manière globale ; et de démontrer le caractère spécifique du recours à la source en identifiant les rapports qui existent entre la culture et l'aire protégée.

En outre, pour donner un sens à nos données de terrain en rapport avec notre sujet de recherche ; nous avons fait appel à des grilles de lecture utilisées pour la circonstance, en occurrence le cadre théorique. Ce qui explique le recours au fonctionnalisme, l'ethnométhodologie et à la théorie de conflit constitua la clé de résolution de notre problème de recherche. Pour s'en justifier, l'ethnométhodologie nous est utile dans la mesure où elle se définit comme une méthode propre à un groupe qui fait intervenir quelques principes qui nous sont utiles comme : l'ethno-méthode du fait que ces peuples ont une manière d'opérer dans l'aire protégée qui relève de leur culture suivie des itinéraires thérapeutiques en cas des maladies raisons pour laquelle la pratique illégale persiste dans cette aire protégée. L'indexicalité nous a permis de comprendre que chaque pratique à un sens culturel et pour les comprendre, il faut juste le mettre dans leur contexte. Enfin, la notion de membre a permis de comprendre que ces peuples suivent juste les empreintes de leurs ancêtres. Raison pour laquelle, ils pensent préserver le patrimoine culturel que ceux-ci leur ont légué. Cependant, Le fonctionnalisme à travers le rôle que joue cet item (l'aire protégée) au sein du groupement ethnique de l'arrondissement de Kalfou et dans le processus du rapport qu'entretien la culture et l'aire protégée. Nous avons compris que chaque élément provenant de l'aire protégée avait un rôle à jouer au sein de la communauté, alors pour le maintien de la diversité culturelle, il fallait que ces peuples cherchent des stratégies pour atteindre leur but afin de mettre une barrière à l'acculturation. Enfin la théorie de conflit met en exergue le conflit homme-faune et le conflit qui réside entre les services administratifs et la population locale sur l'aire protégée. Qui nous reflète le comportement des groupes ; ce conflit oppose les Hommes avec les animaux en ce qui concerne leur survie et les autorités administratives qui veulent protéger cet espace et la population riveraine qui veut en faire

de cela un espace de culture. Après la collecte et exploitation de données de terrain, nous avons obtenus des résultats selon lesquels, cet espace est étroitement lié à leur culture, il est considéré comme un héritage que leur ont légué leurs ancêtres, un espace que la nature leur a ouvert ; par conséquent, la population doit l'exploiter en sa guise. Nous notons que chaque individu, petit et grand, s'est déjà servi d'une manière ou d'une autre des éléments puisés dans l'aire protégée. Car les pratiques que l'on considère d'illégales reflètent la culture des peuples en place. Raison pour laquelle nous relevons une pression anthropique dans l'aire protégée de Kalfou.

Cependant, à partir de données de terrain collectées, l'on remarque, l'hypothèse principale est en adéquation avec les résultats obtenus. Autrement dit, les activités illégales pratiquées autour et dans l'aire protégée de Kalfou conduisent à la perte des plantes à propriété pharmaceutique, à la disparition des espèces animales et végétales ou à leur migration dans des sites voisins, à la divagation de certains mammifères (pachydermes, hyène etc.) qui causent des morts et des dégâts énormes sur leur passage chaque année, à la rupture du contact des individus avec leurs divinités, à la prolifération des nouvelles maladies ou des insectes nuisibles, aux changements climatiques etc. l'aire protégée de Kalfou se retrouve dans une situation régressive qui met en cause les multiples politiques définies pour la conservation des aires protégées dans la région de l'Extrême-Nord.

En effet ce mémoire, après avoir posé le problème des pressions anthropiques autour des aires protégées nous a poussés à aller sur le terrain. Ce problème nous a permis d'émettre des hypothèses qui, après les résultats obtenus sont clarifiées. Nous pouvons élargir notre champ de recherche dans la préservation du patrimoine culturel sans toutefois nuire à l'écosystème ainsi qu'aux traditions des peuples en places ; ce travail constitue un apport à l'anthropologie.

SOURCES

1. Sources écrites

1.1. Ouvrages généraux

- **ANOKO, J.**, (2008), *Genre et équité dans les aires protégées en Afrique de l'Ouest*, UICN, FIBA.
- **AUBERTIN, C.**, (2007), *les marchés de la biodiversité*, IRD Edition, paris.
- **BARTOLI, Ch.** (1966), *Etudes écologiques sur les associations forestières de la haute Maurienne*. Paris Karthala.
- **CAZENOVE, C. et al.**, (2018), *Zoo des animaux disparus tom 1et 2*, BAMBOO Edition.
- **David, B.**, (2021), *A l'aube de la 6eme extinction comment habite la terre*. Edition Grasset.
- **GEOFFROY, M et al.**, (2019), *Gestion des aires protégée en Afrique- PAPACO* : 72 pages
- **GUY, R.**, (1995), *culture, civilisation et idéologie : introduction à la sociologie générale*. Les éditions Hurtubise HMH Ilée .
- **SEPULCHRE, F. et al.**, (2008), *étude de la vulnérabilité des 18 essences ligneuses commerciales d'Afrique central reprise sur la liste rouge UICN*, Edition Gembloux.
- **SEPULCHRE, F. et al.**, (2017), *identification et gestion des forets a la haute valeur de conservation dans les UFA de la CIB*.
- **TRIPLET, P.**, (2009), *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Awely paris.
- **TYLOR, E.B.**, (1871), *primitive culture*. View all formats and editions.

1.2.Ouvrages spécifiques

- **ABOUNA, P.**, (2014), *la naissance, l'histoire et le développement de la culture, pré-culture, culture et post- culture*. Yaoundé, Harmattan- Cameroun.
- **BLANC, G.**, (2020), *L'inconvénient du colonialisme vert pour en finir le mythe de l'Eden africain*. Paris, Flammarion.
- **DAUBLON, G.**, (2004), *la rencontre des animaux disparus : plus de 100 espèces disparus ou très menacées*. Editions Flammarion.
- **DOMENGE, C et al.**, (2020), *État des aires protégées de l'Afrique central*. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse.
- **FEKOUA, L.**, (2012) *Le mariage traditionnel Toupouri (Tchad- Cameroun)*, l'Harmattan.

- **HULOT, N.**, (2020), *Quelles sciences pour le monde à venir ? face aux dérèglements climatiques et à la destruction de la biodiversité*. Editions Odile Jacob.
- **KENMOGNE, J.B.**, (2006), *Dot et Rites de veuvage au Nord-Cameroun : pratique sociale et illusion féministe*, CIPCRE.
- **KOULANDI, J.**, (2010), *Quelques aspects de la culture Tupuri*, Garoua.
- **MBONJI EDJENGUELE.**, (2009), *Santé, maladie et médecine africaine, plaidoyer pour l'autre traditionnelle*. Les presses Universitaires de Yaoundé.
- **MBONJI EDJENGUELE., et EDONGO NTEDE, P.F.**, (2017), *Propédeutique à l'anthropologie sociale et culturelle*. L'harmattan-Cameroun.
- **MERVILLE, J.H.**, (1967), *les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris, payot.
- **NGANDJUI, G. et BLANC, C.P.**, (2000) *Biogéographie et biodiversité : aires protégées et conservation des mammifères au Cameroun*, CIPCRE.
- **NGANDJUI, G.**, (2003) – *Aires protégées du Cameroun : protection des mammifères – Vision nationale et transfrontalière pour la conservation de la biodiversité. Communication à l'atelier régional sur les aires protégées en Afrique occidentale et centrale*. Kribi, Cameroun.
- **RODARY, E. c., CASTELLANEY, et al.**, (2003), *conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* Editions GRET et Karthala.
- **SEIGNOBOS, C. et TOURNEUX, H.**, (20020, *le Nord-Cameroun à travers ses mots : dictionnaire des termes anciens et modernes*. IRD-KARTHALA.
- **STEWART, J.**, (1955), *theory of culture change: the methodology of multilineal evolution*.
View all formats and editions.
- **VON MAYDELL**, (1981), *situation des ressources génétiques forestiers du Nord-Cameroun*, paris.

1.3.Ouvrages méthodologiques

- **MALINOWSKI, B.**, (1968), *une théorie scientifique de la culture*. Editons Paris.
- **MBONJI EDJENGUELE.**, (2005) *l'ethno perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Presse universitaire de Yaoundé.

1.4. Articles et revue scientifiques

- **COMPAGNON, D. et CONSTANTIN F.**, « Cameroun ». *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*. Karthala et IFRA, Paris (éd.).

- **FOTSO, R.C.**, (2000) – « *Risques écologiques, projets intégrés et préoccupations locales (Cameroun)*. In : *Administrer l'environnement en Afrique*.
- **AUBERTIN, C. et Rodary, E.**, *Aires protégées espaces durables ?* Edition IRD Paris.
- **GULSIYE, O.**, (2021), *Adapter une approche basée sur le genre dans le cadre de la gestion de la biodiversité en méditerranée* : SPA/ RAC, Bubi Film.
- Mars 2017, Cameroon/ United Nations Education of scientific and cultural organization. Unesco.org 1er.
- **CIRAD et UICN.**, (2015), *rapport sur l'état des aires protégées d'Afrique Centrale*.
- **CITES**, *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de la flore sauvages menaces d'extinction : annexes I, II et III* ;
- **DOUMBE BILLE.**, (2001), *Appel à la contribution : la protection de l'environnement par les juridictions africaines : avancées nationales et régionale*, Rue Cuvier-Paris V+.
- **DOUMENGE, C. et al.**, (2001) – *Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? Bois et forêts des tropiques*. CIRAD.
- **FOSI MBANTENKH, M.**, (2006), *Troisième rapport national sur la diversité biologique du Cameroun*. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Yaoundé, Cameroun.
- **FOURNIER, A. et MILLOGO-RASOLODIMBY, J.**, (2007), « *Quelle aire protégée pour Afrique de l'Ouest ?* », IRD Editions.
- **GAUDREAU, L.**, (1999), *le système d'information sur les habitats fauniques*, Le centre des données sur le patrimoine naturel du Québec (CNDPNQ).
- **IPBES**, (2019), *rapport de la plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session additif*, Biodiversité et des services écosystémiques, Paris.
- **JEFFREY, A. et al.**, (2008), *L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*. UICN-France, Jean Pierre de Monza, Paris, France ;
- **MANSOURIAN, S. et STEPHENSON, P. J.**, *Le rôle des aires protégées forestière dans l'adaptation aux changements climatiques* ;
- **KAMTO, M.**, (2014), *la protection juridique de l'environnement au Cameroun et en Afrique*.
- **MENGANG MEWONDO.**, (1992), *Politiques d'adaptation et d'atténuation au Cameroun- CIFOR* ;

- **TRABAUT, L.**, (1983), *les effets du régime des feux : exemple pris dans le bassin méditerranéen*. In Bellot. J (ed).
- **TSAYID, G.E.**, (2020), Dibamba : forte pression sur les marécages ; <https://www.cameroon-tribune.com>;
- UICN. (2013-2016), *Les aires protégées en Afrique : patrimoine et ressources aujourd'hui et demain*, Accord- cadre France : Volet conservation de la biodiversité en Afrique Sub-Saharienne.

1.6. Thèses et Mémoires

1.6.1. Thèses

- **BALNA, J.**, (2016). *Exploitation fourragère par les pasteurs Mbororo et émergence du foncier de l'arbre dans les plaines de Mozogo et de Tolkomari (Extrême-Nord Cameroun)*.
- **DEVINEAU, J. L.**, *Structure et dynamique de quelques fortes drosophiles de l'Ouest Africain (Cote d'Ivoire)*.
- **DONFACK.**, (1998), *végétation des jachères du Nord-Cameroun : typologie, diversité, dynamique, production*.
- **NGOUMOU MBARGA, H.**, (2014), *Action collective locale et gestion des forêts communautaires : cas des communautés rurales de Djoum au Sud Cameroun*.
- **WAFO TABOPDA, G.** (2007), *les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politique de conservation et pratiques locales*.
- **YENGUE, J. L.**, (2000), *Evolution du couvert ligneux dans l'Extrême-Nord-Cameroun : utilisation de la photographie aérienne et de l'imagerie satellitaire ;*

1.6.2 Mémoires

- **BUCAR, J.**, (1984), *sociétés traditionnelles et dynamisation des communautés, le cas du Gurna chez les Tupuri au Cameroun ;*
- **DJODA, E.**, (2002), *langue et culture Tupuri, contribution à la réflexion sur la culture Toupouri*, Garoua ;
- **TISSIDI, D.**, (2016), *Caractérisation de la végétation ligneuse dans la réserve de Kalfou (Extrême-Nord Cameroun.)*

2. Source orale

2.1. Listes des informateurs

N	Nom	Sexe	Age	Religion	Situation Matrimoniale	Statut social	Date
1	WELBA	M	32 ans	Chrétien	Célibat	Forestier	15/06/21
2	IBRAHIM	M	30 ans	Musulman	Marié	Douanier	20/06/21
3	ABDOURAMAN	M	NP	Musulman	Marié	Sous-préfet	17/08/2021
4	ZAKARYAOU	M	27 ans	Musulman	Célibat	Vendeur du bois	16/08/2021
5	NENWOLA	M	50 ans	Chrétien	Marié	Thérapeute	23/08/2021
6	TIGA Pierre	M	40 ans	Chrétien	Marié	Artisan	23/08/2021
7	TAIGA Martin	M	30 ans	Chrétien	Marié	Vendeur du bois	23/08/2021
8	MANDO	M	30 ans	Chrétien	Marié	Chasseur	23/08/2021
9	BELANDI	M	45 ans	Chrétien	Marié	Paysan	23/ 08/2021
10	TCHOLAY Vogoma	M	35 ans	Chrétien	Marié	Artisan	23/08/2021
11	DANGO Albert	M	25ans	Chrétien	Célibat	Eleveur	23/08/2021
12	FODAIDA Salem	F	40 ans	chrétienne	Marié	Femme au foyer	23/08/2021
13	DAHAIGA Pauline	F	40 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuse des légumes	23/08/2021
14	HIMAMATOU	F	44 ans	Musulmane	Marié	Vendeuse des fruits	23/08/2021
15	GAISSEBE	F	30 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuse du bois	23/08/2021
16	JAMILA Monique	F	35 ans	Musulmane	Marié	Femme au foyer	23/08/2021
17	HAMGA Yansoumo	M	55 ans	Chrétien	Marié	Artisan	23/08/2021
18	BOUBA Yaya	M	35 ans	Musulman	Marié	Paysan	23/08/2021
19	FEKWA	M	29 ans	NP	NP	Artisan	23/08/2021
20	GAIRA	M	32 ans	Chrétien	Marié	Paysan	23/08/2021
21	DOBA	M	26 ans	Chrétien	Marié	Artisan	23/08/2021
22	DOURANDI	M	35 ans	Chrétien	Marié	Paysan	23/08/2021
23	HAIWANG	M	30 ans	Chrétien	Marié	Chasseur	23/08/2021
24	MAL-ISSA	M	28 ans	Musulman	Marié	Paysan	23/08/2021
25	SOUBOURSSOU	M	35 ans	Chrétien	Marié	Artisan	23/08/2021

26	WOINMENE	F	28 ans	Chrétien	Marié	Vendeuse du bois	23/08/2021
27	IDRISS Bakari	M	35 ans	Musulman	Marié	Paysan	23/08/2021
28	HALILOU	M	40 ans	Musulman	Marié	Eleveur	23/08/2021
29	BELLO Senghor	M	25 ans	Chrétien	Célibat	Vendeur du bois	23/08/2021
30	BAYAOLA Enock	M	26ans	Chrétien	Célibat	Paysan	23/08/2021
31	GABOURA	M	30 ans	Chrétien	Marié	Eleveur	23/08/2021
32	MAIDEDE	F	25 ans	Chrétienne	Célibat	Vendeuse de fruits	23/08/2021
33	YONGA	M	29ans	Chrétien	Célibat	Eleveur	23/08/2021
34	YAMRA Lourssandou	M	33 ans	Chrétien	Marié	Chasseur	23/08/2021
35	FLANIA	F	28 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuse des légumes	23/08/2021
36	WABOUIWA	F	34 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuses des fruits	23/08/2021
37	GUISICOLO	F	40 ans	NP	Marié	Thérapeute	23/08/2021
38	MAIDOLE	F	32 ans		Marié	Thérapeute	23/08/2021
39	ABDOULAY Arabo	M	60 ans	Musulman	Marié	Lawane	23/08/2021
40	HAMMADOU	M	55 ans	Musulman	Marié	Djaoro	23/08/2021

41	DODJIBELE	M	101 ans	NP	Marié	Chef traditionnel	20/08/2021
42	Maïmbeo	F	65 ans	NP	Marié	Sage-femme	21/08/2021
43	Marie	F	30 ans	Chrétienne	Célibat	Vendeuse des légumes	21/08/2021
44	MAIGONWA	F	29 ans	Chrétienne	Célibat	Vendeuse du bois	21/08/2021
45	Maïnaï	F	55 ans	chrétienne	Marié	Sage-femme	21/08/2021

46	Ndarwa	F	30 ans	NP	Marié	Vendeuse des légumes	21/08/2021
47	TON	M	25 ans	NP	célibat	Paysan	24/08/2021
48	LOSSOU	M	45 ans	NP	Marié	Thérapeute	24/08/2021
49	HIDJO	M	30 ans	Musulman	Marié	Paysan	24/08/2021
50	WAFALKAI	F	25 ans	NP	célibat	Chasseur	24/08/2021
51	FRIDA	F	35 ans	NP	Marié	Vendeuse des légumes	24/08/2021
52	YAYOKORO	M	60 ans	NP	Marié	Paysan	24/08/2021
53	DJONMAILA	M	27 ans	NP	célibat	Vendeur du bois	24/08/2021
54	ABDOULAYE	M	35 ans	Musulman	Marié	Eleveur	24/08/2021
55	MOUSSA	M	45 ans	Musulman	Marié	Eleveur	24/08/2021
56	BAMBE	M	28 ans	NP	Marié	Vendeur du bois	24/08/2021
57	MAIGONWA	F	28 ans	NP	Marié	Artisan	24/08/2021
58	SAIBA	F	38 ans	NP	Marié	Femme au foyer	24/08/2021
59	ALIOUM	M	50 ans	NP	Marié	Paysan	24/08/2021
60	MADJORE	F	50 ans	NP	Marié	Thérapeute	24/08/2021
61	ABDOULAYE	M	42 ans	Musulman	Marié	Paysan	24/08/2021
62	AMADOU	M	70 ans	Musulman	Marié	Eleveur	24/08/2021
63	HAMADOU	M	60 ans	Musulman	Marié	Eleveur	24/08/2021
64	MASSOU	M	32 ans	Chrétien	Marié	Paysan	24/08/2021
65	RAMATOU	F	44 ans	Musulman	Marié	Sage-femme	24/08/2021
66	DIDJA	F	30 ans	musulman	Marié	Sage- femme	24/08/2021
67	HAMANDJAM	M	77 ans	Musulman	Marié	Lawane	25/08/2021
68	DOUBAM Agri	M	75 ans	NP	Marié	Chasseur	25/08/2021
69	MAL-ISSAKA	M	65 ans	NP	Marié	Chasseur	25/08/2021
70	WAYANG	M	45 ans	NP	Marié	Vendeur du bois	25/08/2021
71	DJAWA Jacob	M	40 ans	NP	Marié	Eleveur	25/08/2021

72	BOUDSIA Théodore	M	39 ans	NP	Marié	Artisan	25/08/2021
73	MAITIFAGUE	F	30 ans	NP	Marié	Vendeuse des fruits	25/08/2021
74	HASSANA	F	45 ans	NP	Marié	Sage-femme	25/08/2021
75	Odette	F	27 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuse des légumes	25/08/2021
76	SODNE	F	40 ans	Chrétienne	Marié	Vendeuse du bois	25/08/2021
77	YAOUBA	M	25 ans	NP	célibat	Chasseur	25/08/2021
78	ADAMOU	M	28 ans	Musulman	Marié	Paysan	25/08/2021

ANNEXES

Annexe 1 : Les décrets et décisions ministérielles

- Loi n° 1891,
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche,
- Décret n° 96/119 PM du 12 mars 1996-Art,
- Loi n° 98/345 du 21 décembre 1998,
- Loi n° 2004/322 du 8 décembre 2004 portant sur la réorganisation du gouvernement de la république du Cameroun,
- La décision ministérielle n° 0372/D/ MINEF/DAJ de 2002 portant sur la mise en défense de la zone d'intervention du projet de conservation et de gestion de la biodiversité de Campo-Ma'an,
- Le décret n° 2002/216 du 21 août 2002,
- Législation sur la faune sauvage,
- Arrêté N- O565/ MINEF/A/DFAP/SDF/SRC, Fixant la liste des animaux des classes A, B et C, répartition des espèces animales dont l'abattage est autorisé ainsi que les latitudes de l'abattage par type de permission sportif de chasse.

Annexe 2 : Webographie

- <https://www.routard.com/guide-carte/code-dest/cameroun.htm>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion-de-l'Extr%C3%Aame-Nord>

Annexe 3 : les autorisations :

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE



FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF ANTHROPOLOGY

Yaoundé, le 26.07.2024

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **Paschal KUM AWAH**, Chef du Département d'Anthropologie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **MAIWOWE Chantal**, Matricule **16H406** est inscrite en Master II dans ledit Département. Elle mène ses travaux universitaires sur le thème : *« Culture et cartographie des activités illégales autour des aires protégées : le cas de Kalfou à l'Extrême-nord du Cameroun »* sous la direction du **Dr FONJONG Lucy**.

A cet effet, je vous saurais gré des efforts que vous voudriez bien faire afin de fournir à l'intéressée toute information en mesure de l'aider.

En foi de quoi la présente autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef de Département



Paschal KUM AWAH

Annexes 4 : Guides d'entretien

a- Présentation

Thème : culture et cartographie des activités illégales autour des aires protégées : cas de kalfou à l'Extrême-Nord du Cameroun : une contribution à l'anthropologie médicale.

Introduction et présentation

Bonjour/Bonsoir, Madame/Monsieur

Je suis Maïwowe Chantal, étudiante chercheur en master II au département d'anthropologie à l'université de Yaoundé I. Je mène des études dans votre localité afin d'établir « un rapport entre la culture et les pratiques illégales qui perdure autour et dans la réserve forestière de kalfou ».

Cette recherche est d'actualité et j'aimerais que vous nous accordiez votre point de vue. Pour cela, je souhaite vos contributions à ce sujet s'il vous plaît.

Nom et Prénom :

Age :

Sexe :

Profession :

Religion :

Statut matrimonial :

Quartier :

Date :

b- La connaissance de l'aire protégée et tous ce qu'elle renferme

1. Saviez-vous qu'il y a un espace protégé dans votre localité
2. Si oui où se situe-t-il
3. Comment votre localité l'a-t-il nommée
4. Qu'en pensez-vous de cet espace ?
5. Avez-vous l'idée des espèces animales qu'on y retrouve ?
6. Connaissez-vous leurs importances dans la vie ?
7. À votre avis, quel peut être le rôle de ces espèces animales pour la population ?
8. Qu'advientra-t-il de la localité si ces espèces animales disparaissaient ?
9. Avez-vous une idée des espèces végétales qu'on y retrouve ?
10. Connaissez-vous leurs importances dans la vie ?

11. À votre avis quels peuvent être le rôle de ces espèces végétales pour la population ?
12. Qu'advient-il de la localité si ces espèces végétales disparaissent ?

c- Identification des pratiques culturelle

1. Quels sont les peuples qui habitent dans la localité de kalfou ?
2. Quel est le peuple majoritaire ?
3. Y a-t-il de ressemblance ou de dissemblance entre la culture de ces peuples ?
4. Quelles sont les pratiques culturelles de la localité ?
5. Selon vous, quel est le peuple le plus attaché à l'aire protégée ?
6. Comment perçoivent-ils l'aire protégée ?

d- Les acteurs qui font des pressions sur l'aire protégée

- 1- L'aire protégée est plus exploitée par qui dans votre localité ?

e- Réactions, les comportements ou attitudes des différents acteurs face à l'aire protégée

- 1- Selon vous, qu'est-ce que les femmes aux foyers peuvent faire dans l'aire protégée ?
- 2- Sans ces éléments ne peuvent-elles pas préparer ?
- 3- Si non par quels autres moyen parviennent-elles ?
- 4- Où est-ce que les sage-femme du village se procurent-elles des plantes à propriétés pharmaceutiques ?
- 5- À quel moment les utilisent-elles ?
- 6- Qu'est-ce qu'elles font avec ces plantes après l'accouchement ?
- 7- Utilisent-t-elles pour préparer des potions pour leurs bébés ?
- 8- Utilisent-elles ces potions de nos jours ?
- 9- Pensez-vous que ces potions existeraient-elles dans le futur ?
- 10- Quel est le genre qui pratique plus le commerce dans la localité ?
- 11- Le commerce du bois est pratique par quel genre ?
- 12- Sinon quelles autres activités pratiquent-ils
- 13- À votre avis, le commerce du bois est-il le seul moyen pour gagner facilement de l'argent ?
- 14- Peut-on dire que les femmes vendent des légumes frais et sec qu'elles cueillent dans l'aire protégée ?
- 15- Quels sont les légumes les plus consommés par la population ?
- 16- Proviennent-ils tous de l'aire protégée ?
- 17- Quels sont d'autres provenances ?
- 18- Coupent-elles également les branches afin d'avoir une quantité abondante des légumes pour la vente ?

- 19- Si oui, qu'en pensez-vous de cette pratique ?
- 20- Quelles autres activités commerciales pratiquent-elles ?
- 21- Gagnent-elles assez d'argent ?
- 22- Les éleveurs nourrissent-ils leurs troupeaux grâce à l'aire protégée ?
- 23- Si oui comment procèdent-ils ?
- 24- Comment procèdent-ils pendant la saison sèche ?
- 25- Qu'en pensez-vous de ces pratiques ?
- 26- Les chasseurs ont-ils tendances à venir chasser dans l'aire protégée ?
- 27- Si oui par quels moyens ?
- 28- A qui vendent-ils ces viandes ?
- 29- Qu'en pensez-vous de ces pratiques ?
- 30- Savent-ils que ces pratiques sont illégales ?
- 31- Si oui, à quel moment opèrent-ils ?
- 32- Comment procèdent-ils pour échapper aux gardes forestiers ?
- 33- Est-ce le seul moyen pour eux de subvenir à leurs besoins ?
- 34- Si non, quels autres moyens pouvez-vous leur proposer ?
- 35- En tant que Thérapeute, où est ce que vous vous procurez des plantes ?
- 36- Trouvez-vous toutes plantes dont vous en avez besoin dans l'aire protégée ?
- 37- Si non comment procédez-vous autrement ?
- 38- Êtes-vous souvent chassée par les gardes forestiers ?
- 39- Si oui comment procédez pour vous en servir ?
- 40- Y a-t-il eut un changement ?
- 41- Selon vous, à quoi sont dus ces changements ?
- 42- Y a-t-il eut une augmentation ou une diminution des plantes à propriétés pharmaceutiques ces dernières années ?
- 43- Avant le changement comment en procurez-vous ?
- 44- De nos jours comment ferrez-vous pour soigner la population ?
- 45- Avez-vous pensé aux moyens de préservation de ces plantes ?
- 46- Si oui, les quels ?
- 47- Comment envisagez-vous vivre sans ces plantes utiles ?
- 48- Comment avez-vous commencé à exercer ce métier ?
- 49- L'exercez-vous par contrainte ou parce que c'est votre gagne-pain ?
- 50- La population est-elle satisfaite de vos services ?
- 51- Si non pourquoi ?

- 52- Les personnes vont-elles souvent directement à l'hôpital quand elles tombent malade ?
- 53- Si non pourquoi ?
- 54- Selon vous, les personnes aiment-elles se soigner à l'indigène ou à l'hôpital ?
- 55- Pourquoi ?
- 56- Que pensez-vous de pouvoir servir sans l'aire protégée ?

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
RÉSUMÉ	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ACRONYMES ET SIGLES	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. Contexte de la recherche	2
2. Justification de la recherche	4
2.1. Raison scientifique	4
2.2. Raison personnelle	5
3. Problème	5
4. Problématique	7
5. Question de recherche	9
5.1. Question principale	9
5.2. Questions secondaires	9
6. Hypothèse de recherche	9
6.1. Hypothèse principale	9
6.2. Hypothèses secondaires	9
7. Objectif de la recherche	10
7.1. Objectif principal	10
7.2 Objectifs secondaires	10
8. Cadre théorique	15
9. Méthodologie	10
9.1. Recherche documentaire	10
9.2. Recherche de terrain	11
9.2.1. Collecte des données de terrain	11
9.2.2.1 Observation directe	11
9.2.2.2 Entretien approfondi	12
9.2.2.3 Iconographie	12
9.2.2.4 Récits de vie	12
9.2.2.5. Focus group discussions	13
9.3. Analyse de données	14
9.3.1. Analyse de contenu	14
9.3.2 Analyse conceptuelle	14
9.3.2.1. Analyse qualitative	14
9.3.2.2 Analyse quantitative	14

9.4. Interprétation des données	15
9.5. Echantillonnage	16
9.6. Considérations éthiques	18
10. Intérêt de la recherche	17
10.1. Intérêt pratique.....	17
10.2. Intérêt théorique.....	18
11. Limite de la recherche.....	18
12. Difficultés rencontrées.....	19
13. Plan du travail.....	20
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN DU TERRAIN DE RECHERCHE	21
1.1 . Carte du Cameroun.....	22
1.2 Carte de l'Extrême- Nord	23
1.3 Localisation de kalfou	23
1.2. Milieu biophysique	25
1.2.1. Climat	25
1.2.2. Relief	25
1.2.3. Sols	26
1.2.4. Hydrographie.....	26
1.2.5. Végétation et flore	26
1.2.6. Faune	27
1.2.6. 1. Faune sauvage terrestre	27
1.2.6.2. Faune sauvage aquatique	27
1.2.6.3. Faune domestique terrestre	27
1.3. Milieu humain	27
1.3.1. Population.....	28
1.3.3. Religion	28
1.3.4. Coutumes et us	29
1.3.5. Habitat	29
1.3.5.1. Vie familiale chez les Tupuri	30
1.3.5.2. Litige	31
1.3.6. Itinéraires thérapeutiques en cas de certaines maladies chez les Tupuri	32
1.3.7. Centre de santé dans la localité de Kalfou.....	32
1.3.8. Partage ou la solidarité chez les Tupuri	32
1.3.9. Mode de nutrition de la population de Kalfou	33
1.3.10. Perception de l'obésité par la population de Kalfou	34
1.3.11. Système de croyance chez le peuple Tupuri	34
1.3.12. Rite de veuvage	37

1.3.13. Funérailles	37
1.3.14. Danses traditionnelles chez les Tupuri	38
1.3.15. Mariage chez les Tupuri.....	40
1.3.16. Dot « <i>horog ti woin</i> » chez les Tupuri.....	42
1.3.17. Naissance d'un enfant chez les Tupuri	42
1.3.18. Initiation « <i>gooni</i> » chez les Tupuri.....	43
1.3.19. Éducation dans la société Tupuri	45
1.3.19.1. Éducation de base	45
1.3.19.2. « <i>Gurna</i> » comme forme d'éducation sociale	47
1.3.20. Éducation scolaire chez les Tupuri	48
1.3.21. Artisanat.....	49
1.3.22. Dynamisme culturel.....	49
1.3.23. Agriculture	51
1.3.23.1. Agriculture vivrière.....	51
1.3.23.2. Agriculture de rente	52
1.3.24. Elevage.....	52
1.3.25. Chasse	53
1.3.26. Pêche	53
1.3.27. Commerce	53
1.3.28. Economie locale	54
CHAPITRE II : REVUE DE LITTÉRATURE, CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	55
2.1 Revue de littérature.....	56
2.1.1. L'origine des aires protégées et son évolution dans le monde	56
2.1.2. Utilisation alimentaire et médicinale et la fabrication des produits forestiers.....	57
2.1.3. Impact de l'élevage sur les espèces ligneuses forestières ou les populations	58
2.1.4. Impact de l'agriculture sur les espèces et la population	58
2.1.5. Importance des aires protégées dans la vie quotidienne	59
2.1.6. Administration et gestion des forêts au Cameroun	61
2.1.7. Espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition au Cameroun	61
2.1.9. Politique des aires protégées au Cameroun.....	63
2.1.10. Indispensable adaptation au cadre juridique	64
2.1.11. Conflits d'intérêts entre acteurs internationaux et locaux.....	66
2.1.12. Structures d'intervention dans les aires protégées	67
2.1.13. Rôle de l'administration camerounaise et de la population local dans la gestion des aires protégées.....	67
2.1.14. Rôle des services extérieurs dans les régions et les départements	69
2.1.15. Approche genre dans l'analyse des aires protégées.....	71
2. Cadre théorique.....	71

2.1. Ethnométhodologie.....	71
3.2. Fonctionnalisme.....	72
2.3. Théorie du conflit.....	73
3. Définition des concepts.....	73
3.1. Culture.....	73
3.2. Aire protégée.....	74
3.3. Cartographie.....	75
3.4. Activité illégale.....	76
CHAPITRE III : ETHNOGRAPHIE DE KALFOU ET ACTIVITÉS AUTOURS DE L'AIRES PROTÉGÉE.....	77
3.1. Historique de l'aire protégée de Kalfou et sa reconnaissance par le peuple Tupuri.....	78
3.2. Importance l'aire protégée dans la communauté Tupuri.....	80
3.3. Peuple le plus attaché à l'aire protégée et certaines croyances liées à cet espace.....	81
3.4. Certaines espèces végétales et leurs vertus.....	82
3.5. Pratique de la médecine conventionnelle des peuple Tupuri.....	83
3.5. Construction des bosquets.....	84
3.6. Préparation à l'initiation dans la forêt.....	86
3.7. Origine du pouvoir des devins et leur rôle dans la société Tupuri.....	87
3.8. Itinéraires thérapeutiques en cas de certaines maladies.....	88
3.9. Le système de croyance chez les Tupuri.....	93
3.10. Autres pratiques culturelles en lien direct avec la réserve forestière de kalfou.....	95
3.10.1. Perception culturelle de la mort.....	95
3.10.2. Origine des danses traditionnelles.....	96
3.10.3. Danse « Gurna » chez les Tupuri.....	96
CHAPITRE IV : PERCEPTION CULTURELLE DE L'AIRES PROTÉGÉE ET LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES ILLÉGALES IDENTIFIÉES DANS CELLE DE KALFOU.....	99
7.1. Acteurs faisant pression sur l'aire protégée ainsi que leur activité.....	100
7.1.1. Femmes aux foyers.....	100
7.1.2. Commerçants du bois, des légumes, des fruits et des bois sculptés.....	102
7.1.3. Les cultivateurs.....	105
7.1.4. Eleveurs des bétails.....	106
7.1.5. Chasseurs.....	107
7.1.6. Thérapeutes.....	108
7.2. Cartographie des activités illégales identifiées dans l'aire protégée.....	111
7.2.1. Exploitation irrationnel du bois de chauffage.....	111
4.2.4. Exploitation irrationnel de l'aire protégée par les éleveurs des bétails.....	112
7.2.2. Exploitation irrationnel des plantes a propriété pharmaceutique.....	112
4.2.3. Exploitation irrationnel des arbres ainsi que la pratique du braconnage.....	117

4.2.4. Exploitation irrationnel de l'aire protégée par les éleveurs des bétails	118
4.3. Certaines espèces végétales et animales les plus exploités de la localité et leurs vertus	119
4.4. Certaines espèces disparus et en voie de disparition dans l'aire protégée de Kalfou	126
CHAPITRE V : ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE ET INTERPRETATION DE DONNÉES DE TERRAIN.....	128
5.1. Analyse de contenus	129
5.1.2. Impacts des pratiques inégales autours et dans l'aire protégée.	133
5.2. Analyse de données iconographiques.....	135
5.3. Application des théories anthropologiques et sociologiques.....	135
5.3.1. Fonction culturelle de l'aire protégée	135
5.3.2. Fonction culturelle de la faune sauvage.....	136
5.3.3. Fonction culturelle de la flore sauvage	137
5.4. L'ethnométhodologie.....	140
5.5. Les relations conflictuelles face à l'aire protégée.....	142
5.5.1. Le conflit homme-faune dans la localité de Kalfou	142
5.5.2. Conflit d'intérêt entre l'administration et la population	144
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	145
SOURCES	150
1. Sources écrites.....	151
1.1. Ouvrages généraux.....	151
1.2. Ouvrages spécifiques	151
1.3. Ouvrages méthodologiques.....	152
1.4. Articles et revue scientifiques	152
1.6. Thèses et Mémoires	154
1.6.1. Thèses.....	154
1.6.2 Mémoires	154
2. Source orale.....	155
2.1. Listes des informateurs	155
ANNEXES	159
Annexe 1 : Les décrets et décisions ministérielles.....	160
Annexe 2 : Webographie	160
Annexe 3 : les autorisations :.....	161
Annexes 4 : Guides d'entretien.....	162
TABLE DES MATIERES	166